

RAPPORT ANNUEL 2014



culture

activités

mobilité

découvertes

services

loisirs

vie

solidarité

sports

nature

2014

- 5 • Édito
- 6 • Historique
- 7 • La CAPI aujourd'hui
- 12 • Organisation et fonctionnement



Coopération territoriale

STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

- 16 • Stratégies métropolitaines

Développement Durable

INTER-TERRITORIALITÉ

- 20 • GPRA
- 23 • Plan Climat Énergie Territorial : PCET
- 27 • TEPOS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 30 • Développement durable

CYCLE DE L'EAU

- 36 • Eau et assainissement
- 39 • SEMIDAO

Attractivité du territoire

AMÉNAGEMENT

- 42 • Aménagement, urbanisme, foncier
- 46 • SARA

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 50 • Développement économique

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

- 54 • Transports et mobilité

COMMUNICATION

- 60 • Communication

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- 66 • Numérique

HABITAT ET COHÉSION SOCIALE

- 68 • Habitat logement hébergement
- 74 • Politique de la ville



ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

- 80 • Éclairage public et feux tricolores
- 83 • Espaces publics et voirie

CULTURE

- 86 • Les équipements culturels
- 91 • Diffusion culturelle
- 96 • Action culturelle
- 101 • Aide à la création
- 105 • Amélioration de l'offre de services

SPORTS

- 108 • Les équipements sportifs
- 111 • Élargissement de l'offre
- 114 • Amélioration des équipements

AFFAIRES SOCIALES

- 118 • Petite enfance
- 122 • Personnes âgées et accessibilité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 124 • Bâtiments
- 128 • Ressources humaines
- 132 • Prévention et sécurité
- 134 • Service des assemblées
- 137 • Moyens généraux
- 139 • Centre technique

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- 142 • Finances
- 146 • Contrôle de gestion
- 149 • Juridique, assurances et patrimoine
- 151 • Commande publique

MUTUALISATION

- 156 • Mutualisation
- 158 • Info Doc Archives
- 161 • Systèmes d'information





ÉDITO

À travers ce rapport annuel, la CAPI vous présente les actions engagées par les services de l'agglomération et les événements qui ont jalonné cette année.

2014 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe politique, qui dans un contexte économique contraint, a engagé dès l'été une réflexion sur les priorités à retenir du mandat. Ce travail a été l'occasion de définir et d'affirmer les valeurs communes de la CAPI : l'équité, l'accessibilité aux services, la volonté de travailler ensemble et la solidarité des communes au sein de l'intercommunalité.

Ce rapport d'activité reprend, comme fil conducteur, les cinq priorités qui ont été identifiées pour ce mandat :

- > poursuivre un développement durable et mettre en œuvre la transition énergétique ;
- > renforcer l'attractivité de notre territoire ;
- > apporter des services de qualité au quotidien pour les habitants ;
- > innover dans la gestion de l'institution pour s'adapter au contexte financier et gagner des marges de manœuvre ;
- > être moteur de la coopération avec les territoires voisins.

Vous découvrirez dans ce rapport les nombreuses actions gérées par la CAPI. Pour ma part, je retiendrais plus particulièrement quelques événements économiques, sportifs et culturels, qui ont contribué au rayonnement de notre territoire et apporté de la visibilité au dynamisme de la CAPI, en renforçant également le sentiment d'appartenance des habitants :

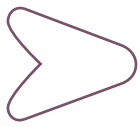
- > la Biennale de l'Éco-construction du Nord-Isère, qui a permis à plus de 1000 habitants de découvrir les talents des artisans locaux et les acteurs importants de cette filière ;
- > la Biennale du Cirque, qui pendant 15 jours a présenté des spectacles dans chaque commune ;
- > les 10 ans des Abattoirs, la Scène de musiques actuelles, et son festival « Electrochoc », qui a accueilli plus de 4000 personnes sur le thème des arts numériques ;
- > le troisième CAPI Raid qui a réuni plus de 700 participants.

Je souhaite enfin remercier tous ceux qui s'impliquent chaque jour avec l'ambition permanente d'offrir des services de qualité, accessibles au plus grand nombre sur l'agglomération : les vice-présidents, les conseillers communautaires et l'ensemble du personnel de la CAPI.



Jean PAPADOPULO,
Président de la CAPI,
Maire de Four





HISTORIQUE

L'HISTOIRE DE LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est complexe car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées plusieurs fois.

CHRONOLOGIE

SAN

5 communes
Four, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu, Villefontaine.

CAPI

Les 20 premières communes :
Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chézeneuve, Crachier, Domarin, Éclose, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas et Bonce, Sérezin de la Tour, Saint Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Vaulx-Milieu, Villefontaine

- + Éclose
- + Succieu
- + Châteauvilain

10 janvier 1972 Création de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.

11 août 1972 Création de l'EPIDA, Etablissement public d'Etat chargé de l'aménagement de la Ville Nouvelle

26 déc. 1972 Création du SCANIDA, Syndicat communautaire de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau, 21 communes

15 sept. 1984 En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle)

entre 1999 et 2006 L'État décide de mettre fin à l'OIN (Opération d'intérêt national). Il propose que la Ville Nouvelle devienne une Communauté d'Agglomération.

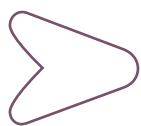
1^{er} janvier 2007 M. le préfet de l'Isère prononce la transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : La CAPI.

29 avril 2009 Fin de l'OIN (Opération d'Intérêt National) de la Ville Nouvelle

2010

2013

2014



LA CAPI AUJOURD'HUI



LA CAPI, UNE JEUNE AGGLO, OUVERTE VERS L'EXTÉRIEUR

Espace privilégié au cœur de la Région Rhône-Alpes, bénéficiant des synergies engendrées par les métropoles voisines (Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Chambéry), la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) représente aujourd'hui le **deuxième pôle urbain et économique de l'Isère**.

Jeune agglomération dynamique et attractive, la CAPI constitue la **cinquième agglomération de la Région Rhône-Alpes**. Elle s'impose ainsi comme le territoire majeur de développement du Nord-Isère et a travaillé étroitement avec l'ensemble des intercommunalités voisines pour construire le Pôle métropolitain avec le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole et ViennAgglo en avril 2012.

En plein essor, la CAPI dispose de **quatre parcs d'activités d'envergure métropolitaine** qui lui permettent d'accueillir **5 600 entreprises** dont plus de **450 prestigieuses et innovantes**, de niveau national voire international (deux pôles d'excellences logistiques et construction durable).

Une population multipliée par deux en 30 ans (29 % de la population a moins de 20 ans), offre un potentiel de main d'œuvre important de tous les niveaux de qualification. Ce sont **46 000 emplois** sur le territoire !

Disposant d'une accessibilité privilégiée, l'Agglomération veille à concilier **développement urbain et préservation de ses espaces naturels**.

Créatrice d'intérêt, l'Agglomération nord-iséroise a ainsi l'ambition de fonder une « **agglomération durable** », respectueuse de l'environnement, pour vous assurer une réelle qualité de vie. La CAPI apporte également une attention particulière à la **mise en place de services et d'équipements de proximité**, améliorant le quotidien des 100 000 habitants : équipements culturels, sportifs, structures petite-enfance, réseau de transports en commun, etc.

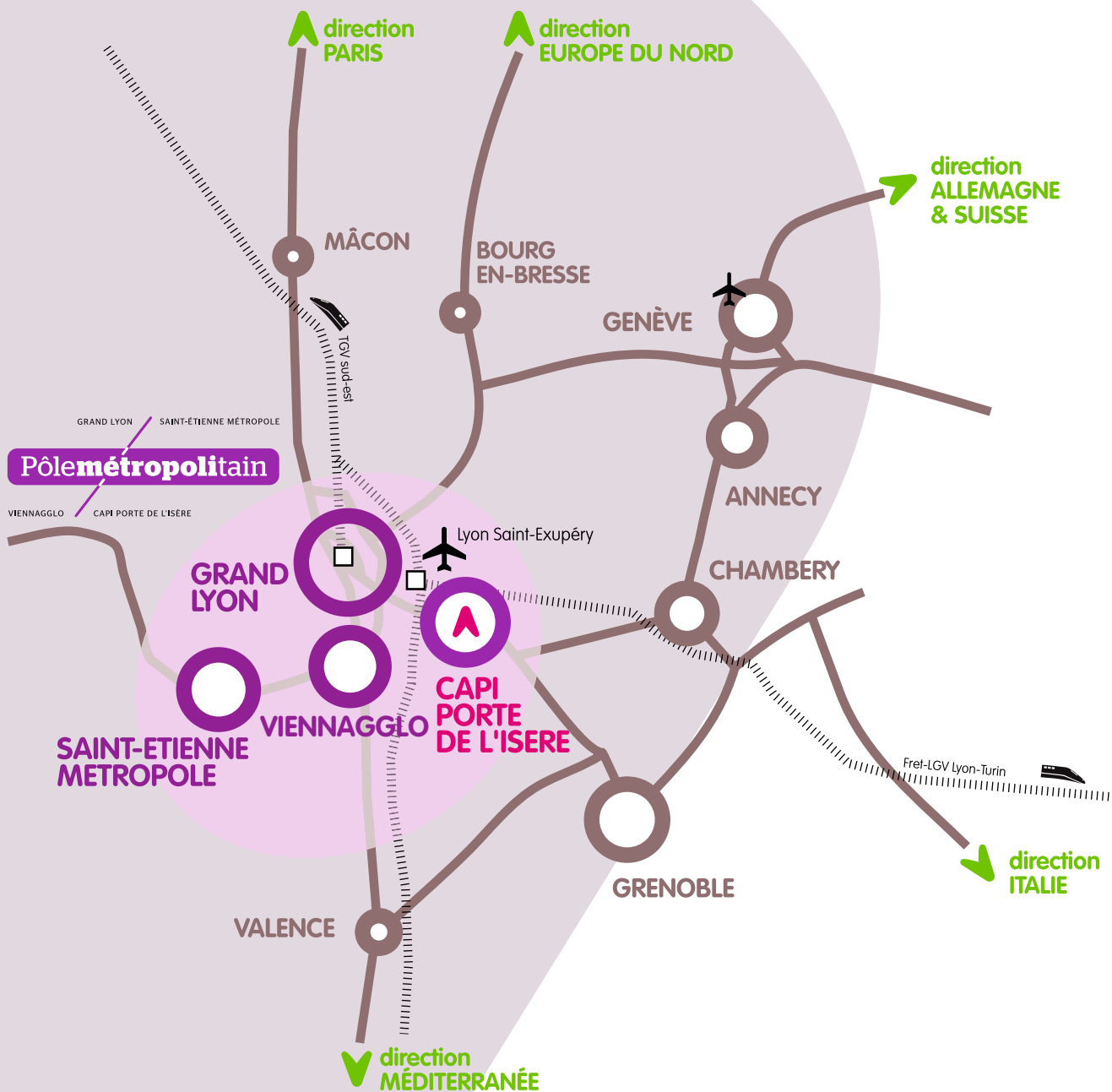
La CAPI en bref

- Date de création : 1^{er} Janvier 2007
- Président : Jean Papadopulo (Maire de Four)
- Nombre d'élus communautaires : 68
- Nombre de communes : 23
- Superficie : 257,51 km²
- Nombre d'habitants : 101131 au 1^{er} janvier 2013
(multiplié par deux en 30 ans),
29 % de la population a moins de 20 ans
- Nombre d'emplois : 46 000
(39 500 salariés dans le secteur privé)
- Nombre d'entreprises sur le territoire : environ 5 600
- Nombre de logements sur le territoire (en 2011) : 43 900
- Budget 2014
 - Fonctionnement : 93 M€
 - Investissement : 36 M€

> Les 23 communes de la CAPI



> La CAPI au sein de la métropole lyonnaise



La CAPI au quotidien

La CAPI s'investit dans l'offre d'un vaste éventail de services au quotidien et entend impulser ainsi une dynamique au territoire. L'accompagnement de sa population, de la petite enfance aux personnes âgées ou dépendantes, passe par la mise à disposition de toute une série de structures adaptées et réparties sur tout le territoire.

- 6 Piscines
- 1 Golf
- 10 Médiathèques et Bibliothèques
- 1 Conservatoire de Musique
- 2 Salles de spectacle (la Salle de L'Isle et le Théâtre du Vellein)
- 1 Scène de Musiques Actuelles (Les Abattoirs)
- 1 Réseau de transport (réseau RUBAN)
- 38 Structures Petite Enfance
- 1 Régie des eaux
- 5 Stations d'épuration
- 1 Centre d'hébergement pour personnes âgées
- Plus de 300 km de sentiers de randonnées
- 6 Espaces Naturels Sensibles
- 1 Réserve Naturelle Régionale

LES COMPÉTENCES

La CAPI exerce quatorze compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, et les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

QUATRE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique :

- > Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire
- > Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

- > Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- > Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- > Gestion des zones d'aménagement différé existantes ou à créer
- > Participation à un établissement public foncier ou à une structure équivalente
- > Représentation du territoire dans les structures partenariales de projet : Région urbaine de Lyon, aéroport Saint-Exupéry ...
- > Organisation des transports urbains.



Équilibre social de l'habitat :

- > Programme local de l'habitat et portage du comité local de l'habitat
- > Politique du logement d'intérêt communautaire
- > Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- > Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- > Réalisation et gestion des aires pour les gens du voyage.

Politique de la Ville :

- > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- > Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Les compétences optionnelles

4 compétences obligatoires

Les compétences facultatives

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- > Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- > Aménagement des sites propres pour les transports en commun
- > Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Action sociale d'intérêt communautaire.



LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- > Collecte et traitement des déchets ménagers
- > Prise en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire
- > Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- > Création et gestion des zones environnementales sensibles
- > Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

Assainissement :

- > Construction, extension et gestion des unités de traitement
- > Construction et gestion des réseaux
- > Gestion des eaux pluviales : réseaux et équipements de surface
- > Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Eau :

- > Gestion de la ressource en eau
- > Distribution de l'eau
- > Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

Éclairage public et feux tricolores :

- > Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

Sécurité incendie :

- > Participation au service départemental d'incendie et de secours.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

LE NOUVEL EXÉCUTIF DE LA CAPI

Suite à la séance d'installation du 18 avril 2014, le Conseil communautaire de la CAPI a élu le nouvel exécutif de l'agglomération. Présentation des nouveaux visages du Bureau communautaire.

> Le Président



Jean PAPADOPULO
Président de la CAPI

Quel rôle pour le Président ?

Le Président prépare et met en œuvre les décisions des deux instances qui votent les décisions concernant la CAPI : le Conseil communautaire et le Bureau communautaire (les vice-présidents). Il a en charge l'administration de la CAPI et également un rôle de gestionnaire puisqu'il est l'ordonnateur des dépenses et qu'il prescrit l'exécution des recettes. Il représente également la CAPI auprès des autres instances comme le Pôle Métropolitain.

> Les vice-présidents et leur délégation



Vincent CHRIQUI
Stratégies métropolitaines et prospectives



Raymond FEYSSAGUET
Développement économique



Joël GRISOLLET
Aménagement, urbanisme et foncier



Patrick MARGIER
Affaires sociales, santé, petite enfance, personnes âgées et personnes dépendantes



Claude BERENGUER
Transports et mobilité



Guy RABUEL
Espaces publics et infrastructures routières



Evelyne MICHAUD
Administration générale et moyens généraux



Jean-Pierre GIRARD
Stratégie financière



Patrick NICOLE-WILLIAMS
Communication, citoyenneté et sentiment d'appartenance à la CAPI



Jean-Bernard GRIOTIER
Développement durable, agriculture et transition énergétique



Michel RIVAL
Politique de l'habitat et cohésion sociale



Damien MICHALLET
Relation avec les communes et développement numérique



Annick ARNOLD
Culture



Olivier CHANEL
Sports



Jean-Rodolphe GENIN
Cycle de l'eau

➤ Les conseillers communautaires délégués



Alain BERGER

Construction durable et filières d'excellence



Alain MARY

Économie sociale et solidaire et économie de proximité



Dominique BERGER

PLU et PAD



Anne CHAUMONT-PUILLET

Petite Enfance



Eugène REY

Mobilités alternatives et management de la mobilité



Nadine ROY

Administration générale



Daniel GAUDE

Budget



Bernard MARMONIER

Agriculture



Michel LAUDE

Espaces naturels



André ZIERCHER

Mise en œuvre du schéma de mutualisation



Didier BOUILLOT

Éducation artistique

Quel rôle pour le Bureau communautaire ?

Le Président, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués constituent ensemble le **Bureau communautaire**. Les 23 communes de la CAPI sont ainsi représentées.

Le code général des collectivités territoriales n'assigne pas de rôle spécifique au Bureau communautaire. Il peut recevoir **délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant**.

Élaboration du plan de mandat

Le plan de mandat a pour but de définir les orientations politiques choisies par la nouvelle équipe d'élus, en lien avec les moyens financiers alloués dans le cadre du budget 2015. La démarche d'élaboration de ce dernier a débuté à l'été 2014 et aboutira en 2015. En 2014, deux temps ont été organisés :

- l'état des lieux de chaque politique publique, réalisé par les vice-présidents, en lien avec les services ;
- la hiérarchisation et la priorisation des actions pour répondre aux grandes orientations du mandat, via des groupes de travail.

Début 2015 un débat et un ajustement des propositions politiques, constituant le plan de mandat, au sein des instances de gouvernance de la CAPI seront réalisés, pour aboutir à un vote en Conseil communautaire.

LES 13 COMMISSIONS CAPI

Le 20 mai 2014, le Conseil communautaire a voté la création de **13 commissions permanentes** chargées d'examiner les thématiques suivantes :

- Développement économique
- Aménagement, urbanisme, foncier
- Affaires sociales (santé, petite enfance, personnes âgées et dépendantes)
- Transports, mobilité
- Espaces publics, infrastructures routières
- Bâtiments et moyens généraux
- Finances
- Développement Durable et agriculture
- Habitat et Cohésion sociale
- Mutualisation et numérique
- Culture
- Sport
- Cycle de l'eau

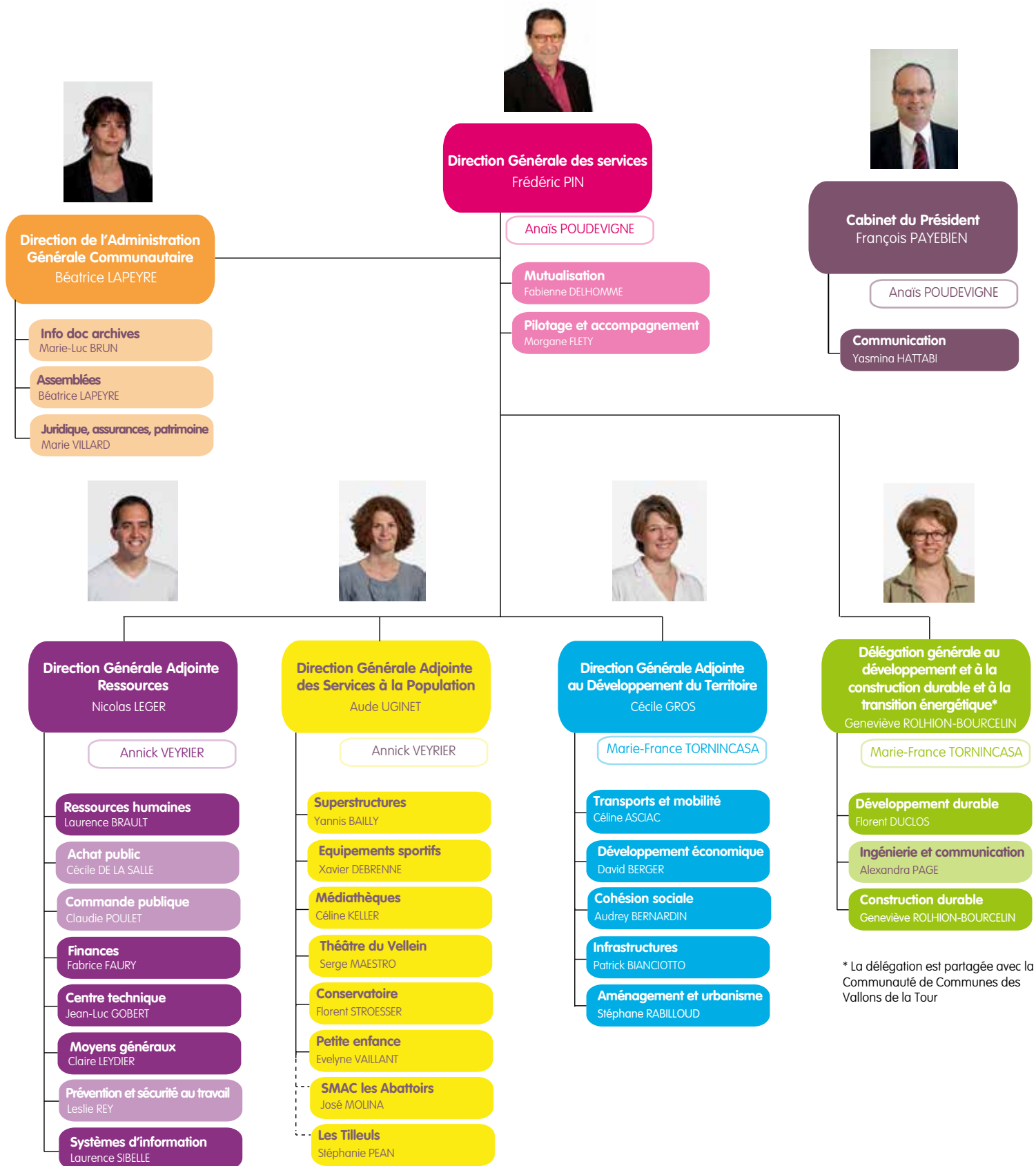
Chaque commission est constituée de **deux collèges** :

➤ un collège composé de conseillers municipaux : chaque conseil municipal a désigné en son sein un représentant titulaire et un suppléant pour chaque commission.

➤ un collège composé de conseillers communautaires. Pour chaque commission, un conseiller communautaire titulaire et un suppléant ont été désignés par l'Assemblée délibérante. Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle des commissions, il est proposé que ces représentants soient désignés parmi les conseillers communautaires issus des minorités municipales.

Par ailleurs chaque vice-président ou conseiller communautaire délégué est membre de droit de toutes les commissions.

L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES (AU 01/02/2015)





➤ Stratégies
métropolitaines
et prospectives

Vincent CHRIQUI



STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

Les stratégies métropolitaines répondent à la question des relations entre les territoires, entre les intercommunalités. Il s'agit, dans le respect de l'identité de chaque structure, de trouver des modes de coopération et d'échanges sur des projets ou/et des objectifs communs. Elles se traduisent notamment pour la CAPI par la participation au Pôle Métropolitain (avec le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, ViennAgglo). Les thématiques principales qui nécessitent ce mode de travail sont aujourd'hui : les transports sur un bassin de vie, les enjeux du développement durable, de l'aménagement, de l'économie voire de la culture.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PÔLE MÉTROPOLITAIN

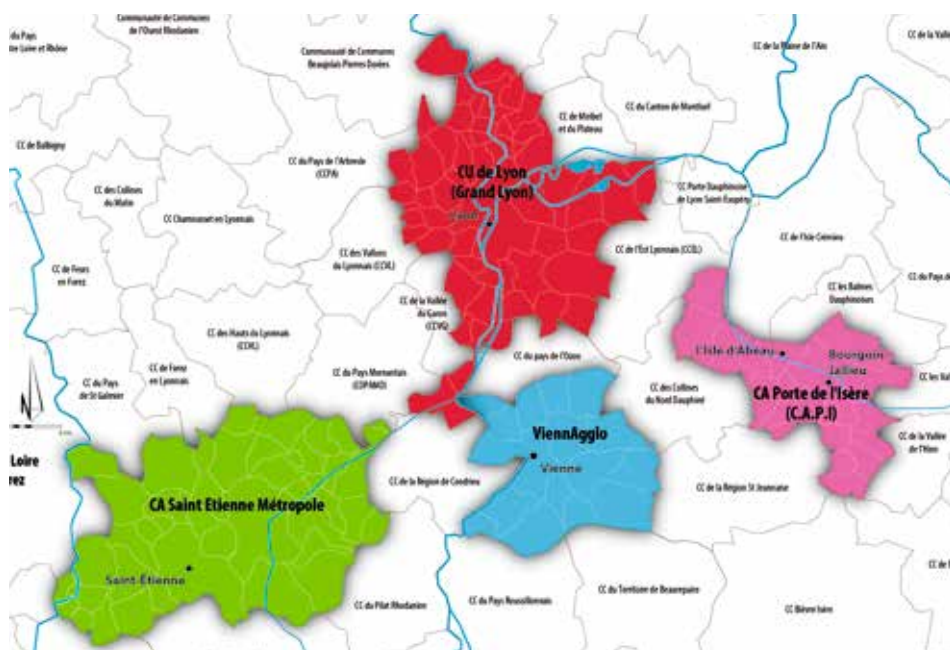
Le Pôle est un espace de coopération et de construction d'une dynamique métropolitaine. Il permet de mutualiser les ressources dans la réalisation des projets communs souhaités par les quatre agglomérations fondatrices : Le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, ViennAgglo et la CAPI. Fondé sur le principe de la libre adhésion, il permet de fédérer tout en respectant l'autonomie de chacune des agglomérations. En 2014, il a porté des actions dans différents domaines.

64 élus métropolitains

dont 9 pour la CAPI

145 communes

2 millions d'habitants



> Dans le domaine de la culture :

- la participation à Jazz à Vienne dans le cadre des résonances ;
- la programmation d'un spectacle de la Biennale de la Danse ;
- l'organisation de la Biennale du Cirque sur le territoire de la CAPI.



> Dans le domaine de l'économie, en plus de la poursuite du travail sur les filières logistique et construction durable, l'année 2014 a été marquée par la mise en commun de données foncières et immobilières, afin de produire des indicateurs à valoriser dans les événements professionnels auxquels participe le Pôle.

De même, le programme d'aide au développement des entreprises à très fort potentiel PEPITES (conseil aux dirigeants d'entreprises dans les domaines suivants : financement/levée de fonds, propriété intellectuelle/brevets, stratégie...) est aujourd'hui décliné sur tous les territoires du Pôle. Pour la promotion internationale, les quatre agglomérations jouent collectif et vont ensemble dans les salons.

> Dans le domaine des transports,

- permet une compréhension commune des dynamiques et des enjeux en matière de mobilité pour la construction d'une vision partagée à l'échelle métropolitaine ;
- contribution et promotion des actions du SMTAML (Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) et recherche de cohérences entre les quatre agglomérations urbaines : lancement du ticket T-Lib ;
- mise en œuvre d'actions spécifiques notamment en lien avec les autres thématiques du pôle (Urbagare, Voie Verte des Confluences...).



> Dans le domaine de l'aménagement, les principales avancées 2014 ont été :

- projet « Urbagare » : mise en place d'un « appel à idées » qui vise à imaginer le quartier gare de demain sur quatre gares métropolitaines (Bourgoin-Jallieu, Estressin, Vénissieux, Saint-Étienne Bellevue). Sur 2014, réalisation d'un kit de communication et de diffusion de la démarche ;
- Voie Verte des Confluences (création d'un itinéraire modes doux de 270 km) reliant les quatre agglomérations : réalisation d'outils d'appui à la mise en œuvre (référentiel aménagement et charte signalétique), développement d'une identité graphique et d'un nom, engagement d'un travail d'approche des maîtrises d'ouvrages hors Pôle Métropolitain ;
- développement de l'agriculture périurbaine : réalisation d'un portrait de l'agriculture du territoire, construction d'une gouvernance partagée, promotion des actions expérimentales en matière d'agriculture de proximité ;
- mise en cohérence des SCoT : travail en commun du Pôle Métropolitain et des 13 SCoT sur le rapprochement des vocabulaires et de la cartographie. Le livrable se matérialisera par la réalisation d'un « cahier de recommandations » ;
- logement, habitat : tenue d'un séminaire sur les dynamiques résidentielles et les marchés immobiliers au sein du Pôle Métropolitain.



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES (CDDRA)

La CAPI participe au contrat de développement durable qu'a conclu la Région Rhône-Alpes avec les collectivités locales sur le territoire Isère Porte des Alpes. En 2014, s'est finalisée la négociation de l'avenant au contrat qui s'achève en juin 2015. Ainsi, le programme d'actions a été adapté et les financements ont été ajustés.

2014 a vu la poursuite d'actions régulières comme le Festival des Barbares, les actions en faveur de la mobilité avec l'Agence de mobilité, mais aussi le lancement d'actions nouvelles telle que l'étude avec le PIL'es sur l'évolution des activités et des emplois des entreprises logistiques du Parc de Chesnes pour anticiper les mutations et accompagner les entreprises en termes de services, de métiers et d'offre foncière et immobilière. Le CDDRA a financé le développement du projet Rando-focus.



RÉFLEXION PLAINE SAINT-EXUPÉRY

Les réflexions commencées en 2011 sur le territoire de la plaine de Saint-Exupéry pour accompagner les investissements publics et privés importants autour de l'aéroport et de la gare se sont poursuivis en 2014 avec trois temps forts :

- > l'enquête publique sur la modification de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire métropolitaine Lyonnaise) de la zone aéroportuaire de Saint-Exupéry qui devrait se traduire par sa validation en 2015 ;
- > une réflexion stratégique sur la politique économique de ce territoire, animée par le Pôle Métropolitain, la CCI Nord-Isère et la CCEL (Communauté de communes de l'Est Lyonnais), pour le compte de l'ensemble des partenaires, proposant les principes de développement de ces territoires et une hiérarchisation des zones d'activités à développer à terme. Le territoire de la CAPI est concerné par l'extension du parc d'activités international de Chesnes sur près de 150 hectares. Cette extension a notamment été retenue comme site d'accueil de rayonnement métropolitain (logistique et industrie) de niveau 1 si la modification de la DTA est validée début 2015 ;
- > une réflexion sur le pilotage institutionnel futur de la démarche incluant tous les partenaires concernés.





Président
de la CAPI

Jean PAPADOPULO



Président de la
Communauté
de Communes
des Vallons
de la Tour

Pascal PAYEN



INTER- TERRITORIALITÉ

Fortes des atouts de leur territoire, et en lien avec ses acteurs majeurs (entreprises, formation, recherche...), la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de Communes des Vallons de la Tour se sont unies pour inventer en Nord-Isère le territoire de demain et en faire une référence en matière de construction durable.

Avec la labellisation du territoire « Grand Projet Rhône-Alpes (GPRRA) », la région Rhône-Alpes accompagne cette démarche au titre de sa politique des Grands projets structurants.

L'objectif de cette démarche est de créer de l'activité, des emplois sur le Nord-Isère et de faire rayonner l'image du territoire, sur la thématique de la construction durable.

Qu'est-ce que la construction durable ? La construction durable est une notion utilisée pour toute construction qui, tout en assurant confort et santé des occupants, limite au mieux ses impacts sur l'environnement, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu et en utilisant le plus possible les ressources naturelles et locales.

MOYENS

Moyens financiers

Le budget GPRRA est un budget annexe.

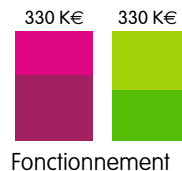
Recettes

dont CCVT 38 K€

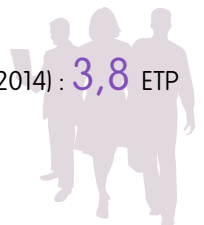
dont Région Rhône-Alpes 116 K€

Dépenses

dont Personnel 198 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **3,8** ETP



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

DIAGNOSTIC PROSPECTIF DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

Au vu de l'ambition du territoire à travers le GPRRA Nord-Isère Durable de créer de l'activité et des emplois sur le Nord-Isère, un diagnostic prospectif des entreprises de mise en œuvre de la construction durable a été mené en lien avec la CERA (Cellule Economique Rhône-Alpes). Cette étude, réalisée en 2014 à partir d'une analyse des données statistiques et d'enquêtes auprès de 120 entreprises du territoire, a permis de poser un état des lieux précis des entreprises de mise en œuvre du bâtiment et d'établir des scénarios d'évolution du chiffre d'affaires de celles-ci à horizon 2018. Ce sont ainsi plus de 1 500 actifs qui devraient être concernés par les travaux en lien avec la performance énergétique et la qualité environnementale en 2018 sur le territoire du Nord-Isère Durable.

1 500 actifs sur le secteur construction durable à horizon 2018



MA MAISON POUR AGIR 2020

C'est à l'initiative de la Fédération Française du Bâtiment Région Rhône-Alpes et d'Astus Construction, que les Grands Ateliers accueillent «Ma Maison pour Agir 2020», pour trois ans de 2014 à 2017, dans le Nord-Isère à Villefontaine, grâce au soutien du GPRA Nord-Isère Durable. Cette maison est un outil unique, imaginé par le journaliste scientifique Michel Chevalet, qui présente de nouveaux modes constructifs et technologies qui évolueront au gré des collaborations avec les artisans et professionnels du bâtiment afin de permettre le développement d'un habitat capable de répondre aux exigences techniques, économiques et environnementales des futures réglementations.



Plus de 1 000 visiteurs

BIENNALE DE L'ÉCO-CONSTRUCTION GRAND PUBLIC

Ce sont près de 1000 habitants qui se sont rendus aux Grands Ateliers à Villefontaine les 25 et 26 janvier 2014 pour la Biennale de l'éco-construction du Nord-Isère Grand Public afin de rencontrer les artisans du Nord-Isère et leurs savoir-faire en matière de construction durable. Les visiteurs ont pu avoir une approche globale de leur projet, mieux comprendre les solutions techniques et les financements à travers des ateliers découverte, des démonstrations de savoir-faire, des espaces conseil.



ASTUS CONSTRUCTION : AU CŒUR DES MÉTHODES NUMÉRIQUES

Le secteur de la construction vit en ce moment une révolution vers une organisation et des méthodes qui valorisent des méthodes numériques pour concevoir, construire et gérer les informations de nos bâtiments. Désormais, il est possible de s'immerger virtuellement dans un bâtiment afin de réduire au maximum le risque de dérapage au niveau financier d'un projet. C'est une nouvelle organisation pour valider des solutions performantes économiques viables et solutionner des problèmes avant même le lancement du projet. La plateforme Astus Construction, projet phare du GPRA Nord-Isère Durable, a amplifié en 2014 son accompagnement des maîtres d'ouvrages et des professionnels de la construction avec le soutien du territoire du Nord-Isère et de la Région Rhône-Alpes :

- > l'organisation le 3 juillet 2014 d'un salon «BIM EVENT» consacré aux méthodes et outils numériques pour les acteurs de la construction ;
- > la sortie en 2014 de «BIM BANG», une revue consacrée aux usages des outils numériques dans le secteur de la construction qui s'adresse aux professionnels qui souhaitent faire du numérique une stratégie de développement et un levier de compétitivité pour leurs entreprises ;
- > deux sessions de formations en 2014 sur la culture des outils numériques appliqués au bâtiment à Villefontaine ;
- > le lancement en septembre 2014, d'une lettre d'information pour les entreprises et les maîtres d'ouvrages.



3 journées d'échanges

12 organismes

6 pays



CABEE
Capitalizing Alpine Building
Evaluation Experiences



RENCONTRES EUROPÉENNES CONSTRUCTION DURABLE

Le Nord-Isère est incontestablement un territoire engagé sur la thématique de la construction durable, comme en ont encore témoigné les trois journées d'échanges organisées au cours de l'année 2014 dans le cadre du projet européen «CABEE», par RAEE (Rhône-Alpes Energie Environnement et le GPRA Nord-Isère Durable). Ainsi, ce sont des collectivités et des organismes (universités, agences économiques, centres de recherche, agences de l'énergie) provenant de six pays différents (Slovénie, Autriche, Suisse, Italie, Allemagne, France) qui sont venus partager leurs expériences sur la construction durable et élaborer des stratégies territoriales de collaboration entre entreprises et collectivités pour progresser ensemble vers la construction durable.



➤ PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL : PCET

Les Communautés de Communes des Vallons de la Tour et la CAPI se sont unies pour mettre en œuvre un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Il s'agit de programmer des actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'adaptation aux effets du changement climatique. L'exemplarité des intercommunalités est visée mais aussi la dynamique et l'engagement du plus grand nombre sur le territoire. En 2014, le PCET entre dans sa phase opérationnelle.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

dont Ademe 72 K€

dont Région Rhône-Alpes 40 K€

Dépenses

dont Personnel 73 K€

Investissement



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 2 ETP



CRÉATION DU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Après une expérimentation d'un an, en partenariat avec l'AGEDEN (espace info énergie Isère), la CAPI et les Vallons de la Tour ont décidé de proposer à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser un Conseil en Énergie Partagé. Ce nouveau service payant, disponible à compter du 1^{er} décembre 2014 permettra aux communes de disposer d'un accompagnement personnalisé pour le suivi et la maîtrise de leur dépenses énergétiques ainsi que pour l'amélioration thermique de leur patrimoine.

30 communes
de moins de 10 000 habitants

28€/hab/an
C'est la dépense énergétique
communale moyenne

1 conseiller en Energie Partagé;



4 écoles

103 élèves de CM1-CM2
sensibilisés par l'AGEDEN

337 élèves participants

PREMIÈRE ÉDITION DU DÉFI CLASS'ÉNERGIE

Pour la première année, la CAPI et les Vallons de la Tour ont organisé sur leur territoire le « défi Class'Énergie ». Un concours inter-écoles dont l'objectif est simple : économiser le plus possible d'énergie et d'eau dans l'établissement. Pour cela, une classe pilote par école bénéficie de plusieurs modules pédagogiques dispensés par l'AGEDEN et est chargée de sensibiliser les autres élèves de l'école pour atteindre l'objectif. Rendez-vous à la fin de l'année scolaire, en mai 2015 pour découvrir les résultats et les travaux des écoles participantes !



L'ISLE D'ABEAU LAURÉATE NATIONALE DU DÉFI FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE

C'est l'équipe «D'isles» du CCAS de L'Isle d'Abeau qui a remporté au niveau national le défi 2013-2014 «Familles à Énergie positive», organisé pour la deuxième édition sur le territoire CAPI-CCVT. Ce défi d'économies d'énergies organisé en partenariat avec l'AGEDEN se déroule de décembre à juin et incite des familles se regroupant en équipes à relever collectivement le défi de réduire de 8 % leur facture énergétique annuelle par la mise en œuvre de petits gestes et trucs et astuces au quotidien.

Les quatorze familles de l'équipe ont en moyenne réussi à réduire de 48,25 % leur consommation d'énergie par rapport à l'hiver précédent. La deuxième marche du podium isérois est occupée par l'équipe des agents du CCAS de Bourgoin-Jallieu (-37,04 %). Une vraie réussite, qui au delà des chiffres, a permis à certaines familles de sortir de la précarité énergétique grâce à un accompagnement de proximité. Le défi est réédité en 2014-2015; les résultats de la nouvelle édition seront rendus en mai 2015 à L'Isle d'Abeau, qui accueillera la remise des prix.

46 familles participantes

300€ d'économies en moyenne
à l'année par famille

178 000 kWh économisés :
l'équivalent de la consommation

électrique de 66 logements



Objectif de 35 à 40 familles
participantes

1^{er} DÉFI FAMILLES À ALIMENTATION POSITIVE

Fortes de leur expérience, les deux intercommunalités ont choisi de décliner le principe du «Défi Familles Positives» sur le thème de l'alimentation.

Ce défi organisé en partenariat avec l'ADABIO se déroule de décembre 2014 à juin 2015 et a pour principe d'inciter des familles se regroupant en équipes à relever collectivement le défi d'introduire 20 % de produits Bio locaux dans leur alimentation sans augmenter leur budget alimentaire. Visite de ferme bio, information avec un diététicien nutritionniste, atelier culinaire pour confectionner des plats bio locaux de saison peu coûteux, repas partagé avec un jeu sur l'agriculture biologique, initiation au jardinage bio : tout un programme d'animations proposées aux participants.



ACTIONS SENSIBILISATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Diverses actions de sensibilisation sur la rénovation énergétique des logements ont été menées en 2014 :

- > Visite d'une maison à La Verpillière le 5 juillet 2014 : la quinzaine de particuliers présents a pu bénéficier des conseils des propriétaires et des partenaires de cette rénovation exemplaire d'une maison des années 1980, visant 40 % d'économies d'énergie : isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, poêle à granulés bois... Urbanis, opérateur en charge de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la CAPI a présenté l'accompagnement technique et financier du projet. Un artisan du chantier et l'AGEDEN ont également répondu à toutes les questions techniques des participants.
- > Balade thermographique à L'Isle d'Abeau le 20 novembre 2014 : l'objectif de la balade était de sensibiliser le grand public aux déperditions thermiques de façon ludique mais concrète. Ce parcours a permis de visualiser les déperditions de chaleur de quelques bâtiments à l'aide d'une caméra infrarouge. Des solutions pour réduire ces déperditions ont été proposées par l'AGEDEN aux visiteurs.

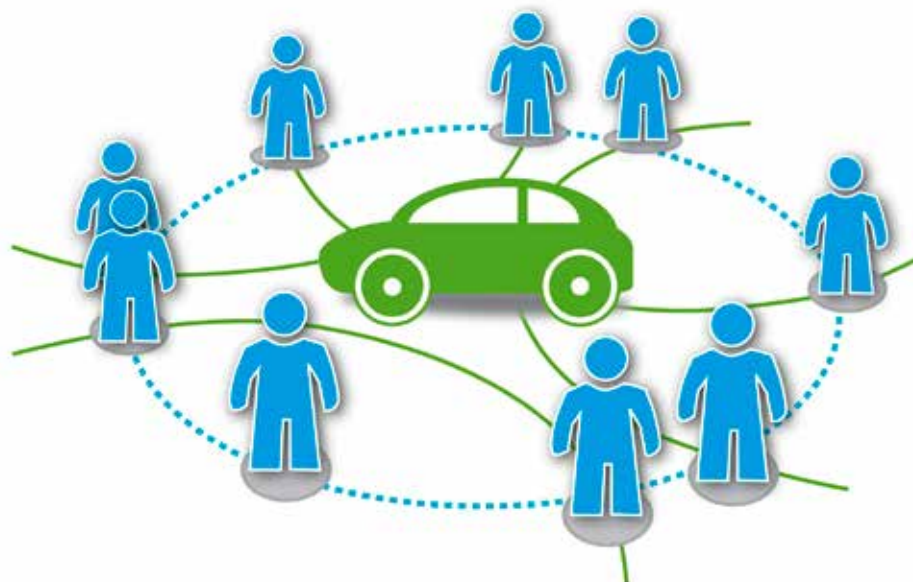
17 visiteurs à la balade thermographique



1 parc de 9 véhicules

ARRIVÉE DE L'AUTO PARTAGE SUR LE TERRITOIRE

Idéal pour des déplacements occasionnels : courses, loisirs, déménagement... l'auto partage est un service de location de véhicule avec une facturation à la minute et au kilomètre. En libre-service, le véhicule est à disposition 24h/24 et 7j/7, sur simple réservation, par internet ou par téléphone, avec ou sans abonnement. Ce nouveau service complémentaire aux offres de mobilité existantes sur le territoire sera déployé sur le territoire de la CAPI à compter du printemps 2015. Il est prévu d'implanter sur une année neuf véhicules au plus proche des utilisateurs : habitants, entreprises, salariés, associations, administrations... La délibération autorisant à passer le marché correspondant a été approuvée le 16 décembre 2014.



TEPOS

L'engagement et l'ambition de l'inter-territorialité CAPI-Vallons de la Tour en matière de construction durable et d'énergie ont permis la labellisation du Nord-Isère en début d'année 2014 «Territoire à Energie Positive» par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes.

Un Territoire à Energie Positive (TEPOS), c'est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon trois principes : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses
dont Personnel 4 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 1 ETP



LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET TEPOS

Les Vallons de la Tour et la CAPI avaient répondu conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt Territoire à Énergie Positive lancé par l'ADEME et la Région.

Le 25 février 2014, Benoît Leclair, Vice-Président du conseil régional de Rhône-Alpes délégué à l'énergie et au climat se déplaçait en Nord-Isère pour annoncer la labellisation du territoire.



Plus de 100 objectifs
en matière de transition énergétique
exprimés par les élus !

.....

UN ENGAGEMENT RÉAFFIRMÉ

Au cours de l'inter commission « Transition énergétique » entre la CAPI et les Vallons de la Tour qui s'est déroulée le 1^{er} octobre 2014, les élus ont réaffirmé leur ambition et leur volonté de s'engager dans cette démarche TEPOS et ont exprimé plus d'une centaine d'objectifs à atteindre en matière d'économie et de développement local, de participation des citoyens, de réduction de la précarité énergétique, de mobilité...

La chargée de mission, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2014 aura en charge d'intégrer l'ensemble de ses objectifs dans la feuille de route du territoire.





➤ Développement durable, agriculture et transition énergétique

Jean-Bernard GRIOTIER



➤ Agriculture

Bernard MARMONIER



➤ Espaces naturels

Michel LAUDE



DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ DÉVELOPPEMENT DURABLE

La direction Développement Durable porte la réflexion et la mise en œuvre de la politique développement durable reconnue comme fil conducteur du plan de mandat.

Ses missions se déclinent autour de cinq axes principaux :

- > la mise en cohérence de la politique globale de développement durable déclinée dans les missions de l'ensemble des services,
- > la mise en œuvre d'actions liées à la préservation de l'environnement et de la qualité de l'air, et à la lutte contre les espèces invasives et le bruit dans l'environnement,
- > le soutien et la valorisation de l'activité agricole,
- > la gestion de la compétence déchets en lien avec le SMND,
- > la question de l'énergie, en articulation avec le Plan Climat Energie Territorial.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 294 K€

810 K€

Investissement

9 679 K€

9 057 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 9 ETP



	2010	2012	2014
Production d'ordures ménagères (en kg/habitant/an)	294,31 (N-1)	NC	273,19 (N-1)
Proportion recyclée (emballage, verre, papier) (en kg/habitant/an)	53,28 (N-1)	NC	49,55 (N-1)
Tonnage de textile / linge de maison recyclé (points "le relais")	points "le relais" non existants	230,7	225
Surface espaces naturels préservés (en ha)	31	162	325
Nombre de jours de dépassement des seuils d'information et de recommandations (qualité de l'air)	32	51	57 (N-1)
Nombre d'hectares contractualisés (sur 360 ha concernés)	184	216	160

LE PRESTATAIRE POUR LA GESTION DES DÉCHETS : LE SMND

Le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné) est un syndicat de collecte, tri sélectif et gestion des déchets ménagers du Nord Dauphiné auquel la CAPI a adhéré et délégué sa compétence.

La CAPI perçoit la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) mais fait appel à ce syndicat pour assurer sa compétence « déchets ménagers ». Le SMND sollicite ensuite le SITOM (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères) pour le traitement et la valorisation des ordures récoltées (incinération).

Un groupe d'élus CAPI assure l'interface avec le SMND sur toutes les questions liées aux déchets (fiscalité déchets, projets de bacs enterrés, ...).

Pour harmoniser les niveaux de service de collecte entre les communes, une étude a été réalisée, elle permettra de proposer une uniformisation des pratiques.



5 intercommunalités et
2 communes isolées
soit 69 communes

150 agents

19 déchèteries

9,7 M€ C'est le coût de la prestation du SMND pour la CAPI



ÉTUDE DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

Faire participer de façon équitable chaque producteur de déchets (ménages, administrations et entreprises) au financement du système de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, c'est l'objectif que s'est fixé la CAPI en 2012. Une étude juridique, technique et financière a ainsi été réalisée pour la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels, qui devra permettre de différencier les contributions des ménages de celles des professionnels.

Cette réflexion s'accompagne d'une étude des conséquences de cette redevance sur la TEOM (évolution du zonage, évolution du taux). Les conclusions ont été rendues en novembre 2014. Un scénario de transition du système actuel vers la redevance spéciale a été proposé aux élus qui devront valider ce choix définitivement en 2015.

VALORISATION DES DÉCHETS

Réduire la production de déchets ménagers, valoriser les matières pouvant être ré-utilisées, est l'un des objectifs majeurs de la collecte et du traitement des déchets. Pour l'année 2014, avec une baisse significative de sept kilos d'ordures ménagères produites par habitant, accompagnée d'une hausse de deux kilos par habitant de la collecte sélective, les habitants de la CAPI ont joué le jeu et contribué à cet objectif !

La rénovation de la déchèterie de Villefontaine s'est achevée en 2014. Elle accueille désormais le public dans de meilleures conditions et permet la collecte d'un flux plus important.

7 kg d'ordures ménagères
en moins par habitants

2 kg de collecte sélective en plus



EXPÉRIMENTATION DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

Accompagner les particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique est un objectif majeur pour répondre aux enjeux identifiés dans le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la CAPI. Pour faciliter les démarches des propriétaires de maison individuelle, en les aidant à définir des bouquets de travaux adaptés à leurs besoins, la CAPI s'est engagée avec EDF dans une étude qui a permis de qualifier des typologies de travaux adaptés aux spécificités du patrimoine bâti du territoire. Sur la base de six quartiers pilotes de Bourgoin-Jallieu et de L'Isle d'Abeau, 11 typologies de maison ont été identifiées. Elles serviront de référentiel pour définir les protocoles de rénovation.

Ce système s'intégrera dans le projet de plateforme d'aide à la rénovation que la CAPI souhaite mettre en place en 2015.

VALORISATION DES SENTIERS PDIPR

Pour faire connaître sa richesse environnementale, la CAPI a souhaité se doter d'un réseau de sentiers de randonnée qui jalonne l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui, ce sont 320 kilomètres de sentiers que peuvent arpenter aussi bien les promeneurs du dimanche que les plus avertis. La CAPI bénéficie d'une subvention annuelle de 6 000 euros attribuée par le Conseil Général de l'Isère pour assurer l'entretien de ses sentiers.

Souhaitant que ces espaces soient accessibles à tous, elle a participé pour la deuxième année consécutive à l'évènement «Rando pour Tous». À l'aide d'attelages de chiens, d'équipements adaptés, de lamas, les personnes en situation de handicap, les randonneurs valides et les bénévoles ont pu découvrir les sentiers de randonnée autour de Villefontaine, ainsi que l'Espace Naturel Sensible de Saint-Quentin-Fallavier (animation découverte de la faune).

Tout un dispositif de découverte de notre patrimoine à travers la randonnée et la photographie, intitulé «rando-focus», a été déployé sur le territoire. Il sera accessible sur le réseau des sentiers dès le printemps prochain. Un site internet dédié permettra de guider les randonneurs à la découverte de cette nouvelle offre.

309 km de PDIPR

280 participants
à la Rando pour Tous



1 réserve naturelle Régionale

6 espaces naturels sensibles

325 ha préservés



GESTION DES ESPACES NATURELS

Pour poursuivre son action de protection de la biodiversité et des espaces naturels, un sixième espace naturel, la carrière de la Calabre sur la commune de Succieu a été labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Général de l'Isère. Comme pour les autres ENS, le Conseil Général subventionnera à hauteur de 50 % les actions mises en œuvre dans le futur plan de gestion. Pour l'année 2014, la CAPI a ainsi bénéficié de plus de 33 000 euros de financement.

Une chargée de mission « espaces naturels » assure la gestion de ces espaces depuis le mois de mars. Elle est secondée depuis le mois d'octobre par un éco-garde qui veille à la protection de la richesse de ces espaces.

Tous deux s'assurent de la bonne mise en œuvre des plans de gestion. Pour les ENS de Saint-Savin et de Saint-Quentin-Fallavier, 2014 a été consacré à l'élaboration des plans de gestion. Sur la RNR, le travail de bornage préliminaire à l'implantation de la signalétique a été réalisé... En 2014, la Région a participé à hauteur de 32 000 euros au financement des actions inscrites au plan de gestion. En parallèle, l'ensemble des conventions partenariales (chasseurs, associations...) a été mise à jour pour régler l'accès sur la réserve.

ACTIONS AGRICOLES

Préserver la qualité de l'eau autour des zones de captages pour réduire les traitements nécessaires à sa distribution sur le réseau d'eau potable, c'est l'objectif de l'animation agricole menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Sur les secteurs de captages du Vernay (Bourgoin-Jallieu), de Pré Guillaud-Aillat (à Four et Chêzeneuve), du Bois Drevet / Les Trappes / Les Léchères (aux Éparres), les agriculteurs se sont engagés dans la démarche et mettent en œuvre des pratiques agricoles adaptées à cet enjeu de préservation.

La CAPI poursuit son travail avec les acteurs concernés pour identifier les actions nécessaires en vue de la préservation des fonciers agricoles et le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

17 agriculteurs engagés

190 ha contractualisés



PLAN DE PRÉSERVATION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

La CAPI et la commune de Bourgoin-Jallieu se sont associées pour mener conjointement un diagnostic concernant le bruit sur leurs infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour. À partir de ce diagnostic, en 2015 sera adopté un plan d'actions de lutte contre le bruit valable jusqu'en 2018.

PLAN DE GESTION DE L'AMBROISIE

Lutter contre la prolifération de l'ambrosie pour réduire les nuisances qu'elle cause aux personnes allergiques est un travail de longue haleine. Diverses actions ont été menées en 2014 :

- > le réseau de référents communaux dispose d'une application « CAPI » qui rend possible l'actualisation en direct des zones infestées, elle permet de gagner en réactivité pour suivre l'évolution des parcelles infestées ;
- > les tests d'actions nouvelles (arrachage, fauchage, végétalisation) pour limiter la prolifération de la plante ont été poursuivis sur les voiries entretenues par la CAPI, ainsi que les temps de démonstrations adaptés aux pratiques agricoles ;
- > diverses actions de sensibilisation et de communication ont été organisées (conférence régionale, flyers dans les pharmacies...).



5,1 km de linéaires
d'expérimentation

CONFÉRENCE / DÉBAT
ENSEMBLE CONTRE L'AMBROISIE !

QUELLES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Conférence **tout public** / Entrée **gratuite**

VENDREDI 20 JUN 2014 / 17H
à l'Auditorium du centre administratif de la CAPI (17 avenue du Bourg - 38080 Lisle d'Abois)

Au programme :

- > 17h30 : Connaissance de la plante
INRA / OBSERVATOIRES DES AMBROISIES
- > 18h00 : Ambrosie un problème de santé publique
AIR RHÔNE-ALPES / RNSA / ARS RHÔNE-ALPES
- > 19h00 : Une réglementation en évolution
COMITE PARLEMENTAIRE AMBROISIE / ARS RHÔNE-ALPES
- > 19h30 : Stratégie de lutte - Moyens et actions
CONSEIL GENERAL DE L'ISÈRE / CAPI / VERNAGGIO
EVENERUDE / ERATEC / FRÉDÉRIC ROBERT / GÉOPHYTE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE

> Inscription obligatoire sur : <https://conference-140ambrosie.eventbrite.fr>

CAPI - PORTE DE L'ISÈRE

rhônealpes | INRA | Vieni Aggio | ERA | PIRELLA GÖTTSCHE LOWE



GESTION RAISONNÉE

La gestion raisonnée (qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins et à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires) reste une priorité pour la CAPI pour l'entretien des espaces verts dont elle a la compétence.

En 2014, les diverses actions mises en place se poursuivent :

- > le désherbage chimique des espaces verts ou des surfaces minéralisées est progressivement et souvent remplacé par un désherbage mécanique (rotofil à câble et nylon, combiné de désherbage) ou manuel et par la mise en place de mulch (végétaux broyés) en paillage de végétaux. Une réflexion sur d'autres méthodes alternatives de désherbage est en cours ;
- > sur un certain nombre d'espaces, la tonte est moins fréquente ou est remplacée par le broyage (moins d'émission de CO₂, meilleur respect de la biodiversité) ;
- > poursuite de la formation sur la gestion raisonnée pour les agents du service qualité de l'espace urbain ;
- > une réflexion est lancée sur l'utilisation de matériel électrique portable pour la réalisation de certains types de travaux d'entretien des espaces verts.



➤ Cycle de l'eau

Jean-Rodolphe
GENIN



➤ SEMIDAO

Raymond FEYSSAGUET



CYCLE DE L'EAU

EAU ET ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne l'eau potable, le service est chargé de produire, traiter et distribuer de l'eau potable de qualité aux habitants de la CAPI. Il en assure également l'investissement et l'exploitation. L'exploitation est réalisée sur une partie du territoire (5 communes) par la Régie des eaux CAPI et sur une autre partie (13 communes) par des exploitants privés. En ce qui concerne l'assainissement, le service est chargé de collecter les eaux usées et d'assurer leur transit et leur traitement. Il collecte, traite les eaux pluviales urbaines et participe à la protection des habitations contre les inondations. Il en gère également l'investissement et l'exploitation. L'exploitation est assurée sur une partie du territoire (10 communes) par la régie des eaux CAPI et sur une autre partie (11 communes) par des exploitants.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Le budget eau et assainissement est un budget annexe.



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) :

15 ETP Infrastructures Pôle Eaux Assainissement

Maîtrise d'ouvrage : 8 ETP

et Régie des eaux : 7 ETP



INDICATEURS

EAU	2010	2012	2014
Rendement global (après consolidation des données)	71,1 (N-1)	70,4 (N-1)	73,1 % (N-1)
Nombre d'abonnés	environ 42 000	environ 42 000	43 076
Taux de conformité des prélèvements (physico chimie)	NC	94,3 % (N-1)	87,5 % (N-1)
Taux de conformité des prélèvements (bactériolo)	NC	97,7 (N-1)	95,4 % (N-1)
Linéaire (en kilomètres)	environ 800	environ 800	797
Prix moyen pondéré au m ³ eau et assainissement au 1 ^{er} janvier (en €)*	NC	NC	3,71

ASSAINISSEMENT	2010	2012	2014
Conformité des rejets STEP	NC	96,6	98,50 %
Linéaire (en kilomètres)	NC	environ 1200	1088

* TTC pour une facture de 120 m³

PRIORITÉ MAJEURE : QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'objectif des travaux importants d'interconnexion est d'améliorer la sécurisation d'approvisionnement et la qualité de l'eau potable par un maillage efficient du réseau d'eau potable. Les sources dont la qualité de l'eau est dégradée sont déconnectées du réseau, et l'interconnexion permet le raccordement sur un secteur voisin dont la qualité de l'eau est bonne. L'objectif global est d'assurer une qualité d'eau potable à 100 % des habitants du territoire.

Deux des trois opérations de travaux d'interconnexion réalisés en cohérence avec le schéma directeur eau potable de la CAPI ont été poursuivies en 2014 :

- > la 2^e et dernière tranche de l'interconnexion entre le haut et le bas de Nivolas-Vermelle a été achevée ;
- > 80 % de l'interconnexion entre Four et Chèzeneuve a été réalisée.



500 000 €

C'est le montant des travaux à Nivolas-Vermelle

1 515 000 €

C'est le montant des travaux à Four et Chèzeneuve

320 000 m³

C'est le volume de fuite économisé entre 2012 et 2013

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE DE LA RÉGIE DES EAUX

Une réflexion de restructuration de la régie a été menée en 2012, ayant pour objectif d'améliorer le service aux usagers, de proposer de nouveaux moyens de paiement et une facturation semestrielle (répondant aux attentes) et d'améliorer l'efficacité technique de la régie (meilleur suivi de chantier, meilleur entretien...). En 2013, l'accent avait été mis sur les paiements par TIP et par carte bancaire par Internet. En 2014, la facturation semestrielle a été mise en œuvre. Le travail d'optimisation des rendements (diminution des fuites) a été poursuivi et les premiers résultats ont pu être notés.



TRAVAIL SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BOURBRE (DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PARTENAIRES POUR L'EAU)

Poursuite d'une maîtrise des rejets des acteurs économiques par le renouvellement de la convention «Partenaires pour l'eau». Cette opération est réalisée avec la CCI Nord-Isère, l'agence de l'eau, l'État et le syndicat de rivière (SMABB). Elle comprend un plan d'actions sur la durée 2013-2015. 2014 a notamment été consacré à l'amélioration de la connaissance de la présence ou non de substances toxiques dans le système de production et de traitement de l'eau. Pour cela :

- > des mesures de substances toxiques ont été réalisées en entrée des deux principales stations d'épuration (Bourgoin-Jallieu et Traffeyère) ;
- > des mesures ont également été effectuées sur six captages d'eau potable, représentant 80 % de la production d'eau.

570 industriels
sur l'ensemble du territoire

5 conventions spéciales
passées sur les 10 prévues

91 autorisations de déversements
accordées ou régularisées en 2013

3,6 M€
C'est le montant global
du plan d'actions 2013-2015

650 000 €
C'est le montant
des travaux Zone de Chesnes

160 000 €
C'est le montant
des travaux à Domarin

155 000 €
C'est le montant
des travaux à Ruy-Montceau

400 000 €
C'est le montant
de l'étude Schéma directeur

TRAVAUX CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA BOURBRE

Les principales opérations d'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées et des eaux pluviales réalisées en 2014 ont été :

- > la création d'un bassin d'écrêtement des eaux pluviales dans la zone de Chesnes Tharabie ;
- > la mise en séparatif et renouvellement de la conduite d'eau potable à Domarin ;
- > le renouvellement du réseau d'eaux usées à Ruy-Montceau ;
- > le lancement de l'élaboration du schéma directeur d'eaux usées et d'eaux pluviales.



OPTIMISATION DU PATRIMOINE EAU POTABLE



Le service Eau et Assainissement a aussi pour mission d'optimiser son patrimoine d'eau potable (canalisations, réservoirs, sites de captages...). En 2014, les principales actions réalisées ont été :

- > le renouvellement de la canalisation chemin de Saint-Blaise à Maubec ;
- > la reconstruction du réservoir moyen service à Saint Alban de Roche ;
- > le renouvellement de la canalisation fuyarde chemin du Montellier à Saint-Savin.

120 000 €
C'est le montant
des travaux à Maubec

155 000 €
C'est le montant des travaux
à Saint Alban de Roche

150 000 €
C'est le montant
des travaux à Saint-Savin

SEMIDAO

La SEMIDAO est une Société d'économie mixte (Entreprise publique locale) créée en 1977, dont la majorité du capital est détenue par des collectivités locales (la CAPI est l'actionnaire majoritaire avec 62,8 % des parts). Elle est gérée par des élus locaux : son Président est Raymond Feysaguet.

La SEMIDAO est une entreprise certifiée ISO 9001 pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et la gestion clientèle dans les métiers de la production, de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées.

La SEMIDAO gère les services d'eau et d'assainissement de la CAPI secteur Ouest, les services d'eau des communes d'Heyrieux et Saint-Jean de Bournay.

MOYENS MOYENS

Moyens humains (effectif au 31/12/2013) : **35** ETP

Chiffre d'affaires 2013 : **10 029** K€

Résultat net 2013 : **1,5 %** du chiffre d'affaires



INDICATEURS

4 600 000 m³ d'eau potable produite et distribuée par an

Eau distribuée à **25 000** abonnés

1 200 interventions/an de réparation (casses, fuites, etc.)

la surveillance, la maintenance et la réparation des équipements électromécaniques (**30** stations et sur-presseurs d'eau potable, **32** stations de relèvement et épuration des eaux usées) et d'**1** usine de compostage des boues et déchets verts

4 400 000 m³ d'eaux usées traitées

3 500 tonnes de compost produit

RENOUVELLEMENT DE POMPES D'EXHAURE

La SEMIDAO, pour remplir sa mission de production et distribution d'eau sur le secteur Ouest du territoire CAPI a poursuivi ses opérations de renouvellement de parc. En 2014, deux pompes d'exhaure ont été renouvelées sur la station de la Ronta à Saint-Quentin-Fallavier. Ces pompes permettent le puisage de l'eau dans la nappe et l'alimentation quotidienne de l'ensemble du secteur ouest de la CAPI. Leur capacité de 22 500 m³ jour peut permettre d'alimenter l'ensemble du secteur CAPI en cas de besoin.



Plus de **5 000 tonnes**
de boues traitées

Plus de **5 000 tonnes**
de déchets verts traités

Pour environ **3 500 tonnes**
de compost valorisé

CRÉATION D'UNE PLATEFORME COMPOST

Une plateforme a été créée sur une aire extérieure de 3 500 m³ pour améliorer la finition du compost (répondant à la norme NFU44-095). Cette aire permet d'améliorer la maturation du compost grâce à une aération mécanique réalisée à partir d'un retourneur de compost.

Pour rappel, l'usine de compostage de Traffeyère traite plus de 5 000 tonnes de boues de la station et plus de 5 000 tonnes de déchets verts du SMND, le tout produisant annuellement 3 500 tonnes de compost. Il est ensuite valorisé dans la filière agricole et mis à disposition pour les particuliers à l'usine de compostage.





➤ Aménagement,
urbanisme
et foncier

Joël GRISOLLET



➤ PLU et PAD

Dominique BERGER



➤ SARA

Raymond FEYSSAGUET



AMÉNAGEMENT

➤ AMÉNAGEMENT, URBANISME, FONCIER

Suite au retrait de l'État et de son établissement public, l'EPANI, dans l'aménagement du territoire, la CAPI est devenue « Autorité Organisatrice de l'Aménagement » : l'exercice de cette compétence repose sur la direction Aménagement-Urbanisme-Foncier dont les missions portent principalement sur :

- > l'élaboration de la stratégie d'aménagement de l'agglomération (projet de territoire) et de la stratégie foncière en partenariat avec l'EPORA et la SAFER ;
- > la conception et la mise en œuvre des opérations d'aménagement de compétence communautaire (ZAC, ZAE (Zone d'Activité Économique),...) ;
- > le suivi des procédures de planification (DTA (Directive Territoriale d'Aménagement), SCoT, PLU, etc.) et des démarches métropolitaines (Plaine Saint-Exupéry) ;
- > la mise en œuvre opérationnelle des projets ANRU de la CAPI (Centre ville de Saint Bonnet à Villefontaine et Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu) ;
- > le suivi de la SPLA SARA d'un point de vue opérationnel et financier ;
- > l'instruction des autorisations d'urbanisme de 22 communes.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers (ANRU compris)



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **12,9 ETP***
* ANRU compris



INDICATEURS

AMÉNAGEMENT	2010	2012	2014
Nombre d'hectares restant à urbaniser dans les 14 ZAC historiques	NC	220	152

URBANISME OPÉRATIONNEL	2010	2012	2014
Nombre de permis déposés par l'ensemble des communes de la CAPI	562	703	938

PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement Durable (PAD) est un document de référence intercommunal dont l'objectif est de proposer les grandes orientations cadre de l'aménagement communautaire à l'horizon 2025. Il doit également servir d'outil-guide pour SARA dans le cadre de ses prestations.

L'année 2013 s'est traduite par la réalisation d'un « cadre de référence » qui propose des orientations communautaires en matière d'aménagement, de développement, de préservation des espaces agricoles et naturels, et d'organisation du territoire. Ce cadre de référence, validé par le conseil communautaire du 17 décembre 2013, a été réalisé suite à la participation active des maires et élus communaux, et des institutions partenaires, à des groupes de travail organisés sous forme d'ateliers-débats et à des comités de suivi ad-hoc. Le PAD, n'étant pas un document réglementaire, s'est poursuivi sur 2014 par la proposition d'orientations d'aménagement sur les dix secteurs d'intérêt intercommunal identifiés pour accueillir des projets d'urbanisme d'ici à 2025.



RENOUVELLEMENT URBAIN

Les projets de renouvellement urbain visent à transformer de manière durable les quartiers les plus « sensibles » qui concentrent des difficultés urbaines, sociales et économiques. Deux quartiers du territoire ont été identifiés :

- > **Quartier Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu** : les travaux d'aménagement des espaces publics sont en cours et pratiquement terminés (rue Saint-Honoré, boulevard Scotto et cours Messenger)
- > **Quartier Saint-Bonnet à Villefontaine** : les travaux de l'aménagement des espaces publics (Phase N°1) sont en cours d'achèvement (nouvelle Avenue, Parvis devant le cinéma et la surface commerciale, et abords de la piscine). Les phases 2 et 3 seront à lancer à partir de 2015 jusqu'en 2016.

ACQUISITION DES TERRAINS EPANI ET ÉTAT EN ZAC

La direction de l'Aménagement pilote les négociations avec l'État, l'EPANI et l'EPORA portant sur les modalités de cession de l'ensemble du foncier de l'État et de l'EPANI devant revenir à la CAPI ou à son aménageur substitué (SARA). Durant l'année 2014, un avenant au protocole d'accord CAPI-EPANI conclu le 7 août 2012 a été finalisé afin d'actualiser le prix forfaitaire de vente de l'ensemble du foncier ainsi que son périmètre. Le présent avenant a par ailleurs permis de fixer les modalités de vente par anticipation de quatre terrains stratégiques pour l'implantation d'entreprises en 2015. La direction de l'Aménagement a par ailleurs formalisé un protocole avec l'État et l'EPANI pour le rachat par la CAPI et son outil SARA des promesses de vente conservées par l'EPANI, mais qu'il n'a pas finalisées en « acte de vente ».



ZAC ET ZAE NOUVELLES ET/OU EN PROJET

En 2014, les zones d'activités nouvelles et/ou en projet pilotées par la direction de l'Aménagement ont fait l'objet des avancements suivants :

- > **ZAC Parc Technologique 2 Porte de l'Isère à Vaulx-Milieu** : le dossier de réalisation de la ZAC est pratiquement bouclé. Les études de programmation sont achevées. Les éléments nécessaires à une modification du PLU ont été réalisés. Sont également lancées les études opérationnelles sur le doublement de la RD 1006 en lien avec le Conseil Général de l'Isère.
- > **ZAC Écoquartier de Champoulant à L'Isle d'Abeau** : suite à la révision du projet « EUROSPAN », un nouveau programme d'urbanisation a été réalisé.
- > **ZAE du Vernay à Nivolas-Vermelle** : dans le cadre de la concession d'aménagement, les procédures visant à maîtriser l'ensemble du foncier (Déclaration d'Utilité Publique) ont été poursuivies.
- > **ZAE de Campanos à Saint-Quentin-Fallavier** : suite à « l'appel à projet » défini par la direction de l'Aménagement, un opérateur/investisseur a été retenu.
- > **Développement des secteurs gares** : la gare multimodale de Bourgoin-Jallieu ainsi que les gares de La Verpillière, L'Isle d'Abeau et Saint-Quentin-Fallavier sont des secteurs stratégiques par leur potentiel de renouvellement urbain, d'accueil de logements, de services, de bureaux et commerces. Ces secteurs gares seront amenés à être développés dans les années à venir. L'année 2014 a été consacrée à la réalisation de diagnostics permettant de clarifier les enjeux d'aménagement de chaque secteur.
- > **Campus de l'innovation et de la construction durable (GPRA)** : réalisation d'un schéma d'aménagement d'ensemble et de perspectives architecturales et urbaines pour supports de communication

95 ha à urbaniser
dans les nouvelles ZAC



PARTENARIATS EPORA / POLITIQUE FONCIÈRE

Dans le cadre du transfert des ZAC de l'EPANI à la CAPI, l'année 2014 a été consacrée à la poursuite de l'acquisition des terrains EPANI (125 ha). L'acquisition des terrains État (135 ha) se fera en 2015.

Par ailleurs, en matière de politique foncière, la définition d'un nouveau partenariat avec l'EPORA a conduit à proposer une convention d'objectifs CAPI-EPORA qui sera validée en 2015.

Enfin, suite au travail d'identification et de priorisation des sites pouvant faire l'objet de reconversion foncière, réalisé en partenariat avec l'EPORA, les travaux de reconversion se poursuivent sur Ruy-Montceau (ex-boulangerie industrielle) et Sérézin de la Tour (ex-industrie locale). Le site des ex-Fonderies de l'Isère sur la commune de Villefontaine a été sécurisé pour une démolition en 2015 ou 2016.

DÉMARCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE

La modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire métropolitaine lyonnaise dans le cadre de la démarche État-Collectivités sur la plaine de l'aéroport Saint-Exupéry a été particulièrement suivie par la direction de l'Aménagement. La modification de la DTA entraîne notamment l'extension future du parc international d'activités de Chesnes sur la commune de Satolas et Bonce. Des réflexions sur la mise en place d'une gouvernance à l'échelle des 24 communes de la Plaine Saint-Exupéry ont par ailleurs été conduites et devraient aboutir en 2015. Enfin, la direction de l'Aménagement participe à l'étude sur la faisabilité d'un système de bail à construction pour la maîtrise publique du foncier.



GAZODUC ARC LYONNAIS

À l'occasion du débat public relatif aux projets de Gazoducs Arc Lyonnais et Val de Saône, la direction de l'Aménagement a réalisé et fait parvenir à la commission particulière du débat public un « Cahier d'acteur » qui a précisé la position défavorable de la CAPI sur le projet Arc Lyonnais ; projet qui impactait fortement plusieurs communes de la CAPI en réduisant leur capacité de développement. Tirant le bilan du débat public et des positions des collectivités, GRTgaz a décidé de suspendre les études d'Arc Lyonnais au stade préliminaire. À ce stade, aucun tracé précis n'ayant été étudié, le projet Arc Lyonnais n'entraîne aucune conséquence en matière d'aménagement sur notre territoire.



SCoT

Le SCoT, outil de planification déterminant les conditions de développement du territoire dans le respect des objectifs du développement durable, est pour les élus l'occasion de réfléchir collectivement sur les meilleures décisions à prendre pour préserver les grands équilibres en matière de développement urbain, de protection des espaces agricoles, de préservations de l'environnement et de mixité des fonctions urbaines. Le périmètre du SCoT Nord-Isère a été approuvé en 2001 et rassemble aujourd'hui sept communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 93 communes du département de l'Isère. Dans l'actualité du SCoT, 2014 a été marqué par la nomination de Joël Grisolle comme nouveau Président suite aux élections, et le suivi actif de la CAPI de ce schéma qui doit être révisé pour intégrer les objectifs des lois Grenelle et Alur.





SARA

(SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE AUX ALPES)

Créée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, SARA a démarré son activité d'aménageur au sein de la métropole lyonnaise en janvier 2012. La Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et 16 communes ont adhéré à SARA dès sa création. LA CAPI est l'actionnaire majoritaire. Le capital social est de 700 000 €. SARA réalise des opérations d'aménagement pour le compte de ses collectivités actionnaires. Pour cela, elle procède à l'acquisition de terrains, réalise les viabilités et tous les travaux d'aménagement, puis les commercialise pour y faire des logements, des bureaux, des commerces et diverses activités économiques. La société réalise également des opérations de construction d'équipements publics pour le compte de ses actionnaires. L'offre foncière s'adresse essentiellement aux professionnels : entreprises, investisseurs, constructeurs, promoteurs immobiliers...

SARA intervient sur un territoire de 375 km², délimité par les périmètres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND). Son territoire d'intervention comprend 33 communes, représentant environ 125 000 habitants.

SARA dispose d'un patrimoine foncier important de plus de 180 hectares de terrains commercialisables au 31 décembre 2014, et a engagé l'acquisition de plus de 140 hectares supplémentaires, principalement auprès de l'État.



INDICATEURS



AMÉNAGEMENT	2013	2014
Chiffre d'affaires (en M€)	1,6	1,6
Dépenses d'investissement (en M€)	7,7	10,3
Terrain commercialisés (en Ha)	14,8	28
Charge foncière cédées (en m ²)	50 000	120 000
Nombre de concession d'aménagement	17	17
Nombre de mandats de réalisation	11	9
Nombre de missions d'assistance de pilotage d'études	3	4

UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES ACTIONNAIRES

SARA est compétente pour réaliser toute opération d'aménagement au sens du code de l'urbanisme. Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires qui peuvent conclure avec elle des contrats sans mise en concurrence préalable. Les collectivités peuvent ainsi se reposer sur la souplesse et la réactivité d'une structure privée qu'ils administrent, pour conduire leurs projets d'aménagement ou de construction.

SARA propose ses prestations suivant trois modes d'intervention principaux, afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins des collectivités :

- > la concession d'aménagement ;
- > le mandat de réalisation d'un ouvrage ;
- > le pilotage d'études pré-opérationnelles.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'affaires comprend 17 concessions d'aménagement (dont 14 ZAC), 9 mandats de réalisation d'ouvrage et 4 missions d'études.

17 concessions

9 mandats

sara
Société d'Aménagement
du Rhône aux Alpes



L'AMÉNAGEMENT DURABLE

L'aménagement urbain constitue un enjeu majeur pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et préserver nos ressources naturelles.

SARA inscrit son action dans une démarche intégrée de l'aménagement visant à rechercher une bonne articulation entre urbanisme, habitat, mobilité et développement des espaces, et à respecter les grands équilibres entre les différentes activités présentes sur le territoire.

Dès l'amont des opérations, les équipes prennent en compte les exigences liées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité, des milieux et des ressources comme l'eau, l'énergie ou encore l'air. De ce point de vue, notre ambition se veut à la hauteur de la richesse et de la diversité des milieux qui composent notre territoire, comme héritage du concept de «ville à la campagne» imaginé par nos prédécesseurs.

Dans le même esprit, SARA est particulièrement attentive aux prélèvements opérés sur le foncier agricole productif pour satisfaire les demandes urbaines, mais aussi pour réaliser les mesures compensatoires à la destruction de zones humides.

SARA poursuit la politique d'écoquartiers initiée par la CAPI en proposant des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant leur empreinte écologique. D'une manière générale, SARA place résolument son action dans la continuité des engagements issus du «Grenelle de l'Environnement».



PRINCIPALES OPÉRATIONS 2014

- > **Parc d'activités de Mussiat à Vaulx-Milieu** : SARA développe un nouveau parc d'activités de 14 hectares au sud du Parc Technologique Porte de l'Isère, à 30 minutes de Lyon et à proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Idéalement situé à la sortie de l'autoroute A43, sur la commune de Vaulx-Milieu, cet espace à vocation économique est destiné à l'accueil de PME/PMI des secteurs industriels et de services. Il propose des lots de 1 500 à 20 000 m² ;
- > **ZAC de Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau** : requalification du boulevard de l'Arbonnas ;
- > **ZAC de Four** : Aménagement de la place Olympe de Gouges ;
- > **ZAC de Saint-Bonnet centre à Vaulx-Milieu et Villefontaine** : travaux de viabilisation du Parc d'activités de Muissiat ;
- > **ZAC de La Maladière à Bourgoin-Jallieu** : démolition de bâtiments agricoles ;
- > **ZAC de Chesnes Nord à Saint-Quentin-Fallavier** : démolition d'une ancienne station-service ;
- > **Programme de parkings de covoiturage** sur le territoire de la CAPI ;
- > **Rénovation urbaine** du centre-ville de Villefontaine ;
- > **Bassin de rétention des eaux pluviales** à Saint-Quentin-Fallavier ;
- > **Plateforme de compostage** à Saint-Quentin-Fallavier.



➤ Développement
économique

Raymond
FEYSSAGUET



➤ Construction
durable
et filières
d'excellence

Alain BERGER



➤ Économie
sociale
et solidaire
et économie
de proximité

Alain MARY



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La direction Développement Économique est chargée d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire en leur proposant une offre de services et des infrastructures d'accueil. Elle travaille aussi sur le soutien à la création d'entreprises, l'innovation et les filières d'excellence. Ce service vise également à promouvoir le territoire et ses domaines stratégiques.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

646 K€

Dépenses

dont Personnel 252 K€

24 K€

Investissement

20 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 5 ETP



INDICATEURS



	2010	2012	2014
Nombre d'entreprises du territoire rencontrées	60	> 80	190
Nombre d'entreprises accompagnées	33	42	62
Nombre de sollicitations sur projets exogènes	56	86	61
Nombre de projets exogènes concrétisés	6	5	5
Nombre de projets endogènes concrétisés	NC	NC	2

420 000 € HT
pour la mise en oeuvre
de la nouvelle signalétique

13 zones d'activités concernées

120 000 €
C'est le montant de l'aide
de la Région Rhône-Alpes



SIGNALÉTIQUE DES ZAE

Permettre une localisation aisée des entreprises au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE) est un service de base dû aux acteurs économiques. C'est également un élément de qualité et d'attractivité des sites économiques. Avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, une signalétique homogène sera installée sur les Zones d'Activités Économiques de la CAPI. En 2014, la pose de panneaux a démarré dans la zone du Vernay à Nivolas-Vermelle.

AU SERVICE DES ENTREPRISES

Connaître et accompagner les entreprises, en direct ou avec nos partenaires, toutes leurs problématiques (vie quotidienne, développement, export, innovation, recherche foncière ou immobilière...) est un élément essentiel de l'action économique. En 2014, 190 entreprises ont été rencontrées par le service économie de la CAPI. 62 entreprises ont été accompagnées dans leurs projets et sept implantations ont été concrétisées sur notre territoire.

190 entreprises rencontrées

5 petits déjeuners organisés



4 entreprises aidées en 2014,

pour un montant total de 55 K€

AIDE À L'INNOVATION DES ENTREPRISES

En lien avec les pôles de compétitivité, la CAPI soutient financièrement, avec les autres partenaires publics, la réalisation des projets de recherche et développement collaboratifs des entreprises de son territoire. L'innovation d'aujourd'hui permettra les investissements et la compétitivité future, gage de maintien et de création d'emplois ainsi que de richesses nouvelles sur notre territoire. Ces projets qui rassemblent des grandes entreprises, des PME, des laboratoires et centres de recherche permettent de mettre au point de nouveaux services ou produits créant ainsi de nouveaux marchés pour les entreprises.

ENTREPRENARIAT

Le développement et le renouvellement du tissu économique local passe par la création d'entreprises nouvelles. La CAPI a fait le choix de soutenir financièrement les structures d'aide et d'accompagnement des créateurs d'entreprises sur son territoire. Un accompagnement spécifique est proposé quelque soit le type de projet envisagé.



3 structures aidées

65 projets de créations
accompagnées

90 emplois créés environ

1 manifestation
(« Start up Week end »)
sur les usages du numérique

1 appel à projet et
3 projets soutenus

4 emplois créés

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Soucieuse de veiller au développement des activités économiques résidentielles (biens et services produits et consommés localement), la CAPI encourage le développement de l'économie de proximité. À ce titre, la réalisation des Rencontres Solidaires (forum des acteurs locaux du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)) qui se sont tenues à Bourgoin-Jallieu avec le soutien de la CAPI a permis de favoriser les échanges de bonnes pratiques. De même l'appel à projets ESS (activités associatives, coopératives ou mutualistes), en lien avec le Conseil Général de l'Isère a permis d'aider à la réalisation de trois projets locaux permettant la pérennisation de quatre emplois. En outre, un événement favorisant la créativité et la création de projets dans le domaine des usages numériques a été organisé avec le Troquet Numérique.



LOGISTIQUE ET CONSTRUCTION DURABLE, FILIÈRES D'EXCELLENCE CAPI

Des conventions d'objectifs ont été passées avec nos partenaires du PIL'ES pour la logistique et du PIC ainsi que Les Grands Ateliers pour la construction durable. Les actions confiées par la CAPI ont permis de participer à la structuration et à la promotion de ces deux filières, au travers de nombreux événements (forum des métiers, conférence annuelle, forum des réseaux logistiques nationaux, ...). La CAPI a également soutenu financièrement l'acquisition d'équipements techniques par les Grands Ateliers. L'activité logistique, de par sa nature, est consommatrice d'espaces. Devant la rareté des espaces et avec la volonté politique de préservation des terres agricoles, la CAPI et la commune de Saint-Quentin-Fallavier ont travaillé conjointement à la réalisation par un promoteur privé d'une opération immobilière exemplaire de démolition de deux bâtiments devenus inadaptés et la reconstruction en lieu et place d'une plateforme de 46 000 m² dernière génération. Il s'agit d'une première dans le Parc de Chesnes étant données les nombreuses difficultés pour faire aboutir ce type de projet. Une modification du PLU a rendu possible le dépôt d'une demande de permis de construire en septembre 2014.

Conventions PIL'ES, PIC pour

25 000€ chacune et

Grands Ateliers (30 000€)
Renouvellement d'immobilier
logistique à Chesnes



PLAINE SAINT-EXUPÉRY

L'année 2014 a permis l'avancée du projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de la plaine Saint-Exupéry. Cette opération d'aménagement doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur du parc de Chesnes, dédié à la logistique et l'activité industrielle. Le service économique de la CAPI a suivi et contribué à l'élaboration du « schéma de développement économique », une des conditions édictées par l'État à la signature de la DTA. Ce schéma traduit la vision stratégique et l'ambition partagée par les territoires de la plaine Saint-Exupéry.



➤ Transports
et mobilité

Claude BERENGUER



➤ Mobilités
alternatives
et management
de la mobilité

Eugène REY



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Sur le territoire de la CAPI, la direction est chargée d'organiser et de faciliter l'ensemble des déplacements, tous modes confondus, en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire, d'habitat, d'urbanisme et de développement économique.

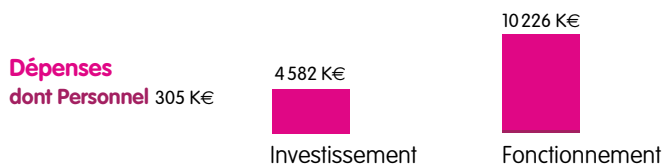
En matière de transports en commun : la CAPI a passé une délégation de service public pour l'exploitation de son réseau de transport urbain. Au niveau métropolitain, la mission de la direction transports et mobilité est de faciliter la mobilité en échange avec les autres territoires (lieux d'intermodalité, correspondances, informations voyageurs et tarification unique).



MOYENS

Moyens financiers

Le budget transport est un budget annexe.



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **6,8** ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de voyages/an (en millions) sur le réseau RUBAN à partir des estimations billettiques	2	2,3	2,3
Nombre d'abonnés adultes	420	520	529
Nombre d'abonnés scolaires (dont gratuits – de 11 ans)	6100	7830	6804
Nombre d'abonnés Tarification sociale Sésame (gratuité)	1130	1205	1281
Nombre de km parcourus (en millions)	2.2	2.33	2,2
Nombre de points d'accès aux normes PMR	36	67	80
Nombre de véhicules	60	58	58
Nombre de salariés RUBAN	133	135	124

LE PRESTATAIRE POUR LES TRANSPORTS : SERUS

La CAPI délègue l'exploitation de son réseau RUBAN (nom commercial du réseau de transports publics de la CAPI) à la société SERUS. SERUS (société anonyme filiale de la SEM VFD) assure l'exploitation du RUBAN depuis le 1^{er} janvier 2010 pour le compte de la CAPI, dans le cadre d'une délégation de service public.



124 salariés

8,6 millions €
C'est le coût de la DSP

serus
transports urbains du Nord Isère

760 places de covoiturage
depuis 2009

dont 361 en 2014

720 personnes inscrites
sur le site internet



SCHÉMA DIRECTEUR COVOITURAGE

Suite au succès de l'aménagement du parking relais de Chesnes en 2009 à Saint-Quentin-Fallavier, un programmiste a été mandaté afin d'étudier la réalisation d'un véritable maillage de parkings relais et d'aires de covoiturage à l'échelle du territoire. L'objectif de la CAPI est, en application avec le PDU, d'encourager les pratiques de covoiturage tout en sécurisant les usages existants. Un schéma directeur a été validé en 2011. La CAPI a signé un mandat avec SARA pour la réalisation de quatre parkings de covoiturage, dont la réalisation sera échelonnée dans le temps. En 2014, les parkings de Flosailles à Saint-Savin, Ruffieu à Nivolas-Vermelle et à La Grive A43 (à proximité de l'échangeur de L'Isle d'Abeau) ont été livrés. Ils étendent l'offre en places de covoiturage respectivement de 35, 32 et 125 places. Parallèlement, la CAPI a terminé la mise en place du parking relais de La Verpillière à proximité de la gare en ajoutant 169 places aux 153 déjà aménagées en 2013.

Cette année, le site internet de covoiturage a évolué pour devenir un site plus ergonomique et intuitif. Il s'adapte désormais à tous les écrans, offrant ainsi un meilleur confort de navigation sur les appareils mobiles.





SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Afin d'accroître l'usage du vélo sur le territoire, la CAPI a validé son schéma directeur vélo en 2011. Il vise à développer et à structurer le réseau cyclable d'intérêt communautaire ainsi que les services associés (signalisation, stationnement, location...) et à encourager les communes à développer l'usage du vélo.

En 2014, les actions suivantes ont été mises en place :

- > réalisation de différentes études (voie verte le long de la Bourbre, RD126 à Villefontaine, rue du Passou à Vaulx-Milieu, RD1085 à Bourgoin-Jallieu et Nivolas-Vermelle) ;
- > exécution des travaux d'aménagement (RD208 entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau, chemin de Champoulant, rue du 19 mars 1962 à Éclose et Badinières, rue Branly à Bourgoin-Jallieu, boulevard de l'Arbonnas à L'Isle d'Abeau) ;
- > attribution de 115 subventions (chèques vélos) pour l'aide à l'achat de VAE (vélos à assistance électrique) sur l'ensemble des 23 communes de la CAPI ;
- > soutien à l'ouverture d'« Osez l'Vélo », un atelier de réparation associatif, participatif et solidaire à Bourgoin-Jallieu ;
- > travail en collaboration avec Isère Porte des Alpes pour la réalisation d'une application mobile reprenant les itinéraires cyclables de la CAPI.



140 chèques vélos depuis le lancement en octobre 2013

dont 115 pour l'année 2014

+ 5,7 km de linéaire d'aménagement cyclable réalisés

EN MODE VÉLO

SOYEZ BRANCHÉS !

La CAPI
vous rembourse jusqu'à **250 €**
pour l'achat d'un **VÉLO à Assistance ÉLECTRIQUE (VAE)**

Subvention à hauteur de 25% du prix d'achat dans la limite de 250€

► Offre réservée à tous les particuliers résidant dans une des 23 communes de la CAPI.

► Comment ça marche ? Rendez-vous sur le site : www.capi-agglo.fr

CAPI Agglo www.capi-agglo.fr





SCHÉMA DIRECTEUR ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS

Dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CAPI poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur. En 2014 :

- > Mise en accessibilité de quatre nouveaux points d'arrêts, portant à 79 le total des arrêts aménagés. Ces 79 points d'arrêts représentent 90 % de la fréquentation totale du réseau RUBAN. Pour se faire, c'est l'ensemble de la chaîne de déplacement qui doit être traitée : le volet aménagement consiste à rendre les points d'arrêts accessibles aux PMR, le volet matériel vise à adapter les équipements (bus, bornes...).
- > Mise à jour du guide d'aménagement des points d'arrêts réalisé en 2008 afin de répondre aux évolutions règlementaires. Ce travail a été réalisé en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées (tests en situation...)
- > Mise en place d'un picto PMR sur le guide bus : concertation avec les associations de Personnes à Mobilité Réduite, les arrêts accessibles (79) du réseau RUBAN apparaissent désormais sur le guide bus (plan des lignes) par un picto PMR
- > Poursuite du renouvellement du parc de véhicules (aux normes accessibilité et environnementales) : réception d'un autobus standard, de deux autobus à gabarit réduit neuf, à plancher bas, de trois minicars neufs (Véhicules accessibles et modulables pour une configuration TPMR (avec hayon élévateur pour faciliter la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite)).

6 véhicules en 2014 portant à 49 le nombre total de véhicules accessibles

79 points d'arrêt accessibles



2 PDIE

20 entreprises

3 700 salariés

ACCOMPAGNEMENT DES PDIE (PLANS DE DÉPLACEMENTS INTER ÉTABLISSEMENTS)

La direction Transports et mobilité, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère et le service Économie de la CAPI accompagne les entreprises et administrations du territoire dans la gestion de la mobilité et des déplacements des salariés. Cette démarche a pour objectif d'inciter à l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo sur les trajets domicile-travail et professionnels, et de réduire la place de la voiture, en mutualisant des moyens humains et matériels à l'échelle d'un parc d'activités.

Dans ce cadre, deux Plans de Déplacements Inter-Établissements ont été lancés sur le territoire. Le premier en 2012, sur la zone d'activités de Chesnes et le deuxième en 2014 sur le Parc Technologique, situé sur les communes de Villefontaine et Vaulx-Milieu.

- > Le PDIE du Parc technologique a connu en 2014 une première phase de diagnostic et de concertation avec les établissements signataires puis une seconde phase d'élaboration d'un plan d'actions dont les actions seront mises en œuvre dès 2015.
- > En 2014, la CAPI est intervenue sur le PDIE de Chesnes pour des points information transports auprès des salariés, des tests VAE (Vélos à Assistance Électrique)...

La CAPI a aussi suivi l'organisation du challenge régional inter-établissements « Au travail, j'y vais autrement ». Elle y a participé dans le cadre de son PDA et a gagné à l'échelle du Nord-Isère. Cet événement festif et convivial permet d'inviter les salariés rhônalpins à tester les alternatives à la voiture en solo sur leur trajet domicile-travail et d'informer sur l'offre de transport existant sur le territoire (transport en commun, co-voiturage, vélo, marche et intermodalité). Cette journée permet également de valoriser les établissements qui ont mis en place des mesures d'incitation au report modal de leurs collaborateurs. Cette année, 26 établissements publics et privés nord-isérois ont participé à l'événement, représentant 574 salariés. Les lauréats ont été récompensés lors d'une remise des prix organisée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.



PARTICIPATION ENQUÊTE MÉNAGE DÉPLACEMENTS

Outil essentiel pour dessiner la mobilité de demain, la CAPI participe à l'enquête déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Véritable photographie des déplacements, l'enquête est réalisée auprès de 27 000 personnes dans 569 communes. L'objectif est de connaître les pratiques de déplacements des habitants, tous modes et tous motifs confondus, à une échelle adaptée à leur fonctionnement quotidien. Tous les sujets sont abordés : les personnes sans voiture, le stationnement, les déplacements des collégiens, des lycéens, des étudiants, des seniors, des actifs et non actifs... pour aider à la décision des politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement des transports et des mobilités alternatives (vélo, auto partage, covoiturage...).

600 ménages

soit 1 400 personnes sur la CAPI



TARIFICATION MULTIMODALE

15 000 validations sur le réseau RUBAN depuis le 1^{er} janvier 2014

800 abonnés T-Libr CAPI par mois
soit 16 % des ventes

87,5€ (tarif « jeune »)

et 110 € (tarif tout public)
pour l'abonnement mensuel

Le SMTAML (Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) a été créé en 2013 pour permettre une vision et une politique cohérente des déplacements à l'échelle métropolitaine.

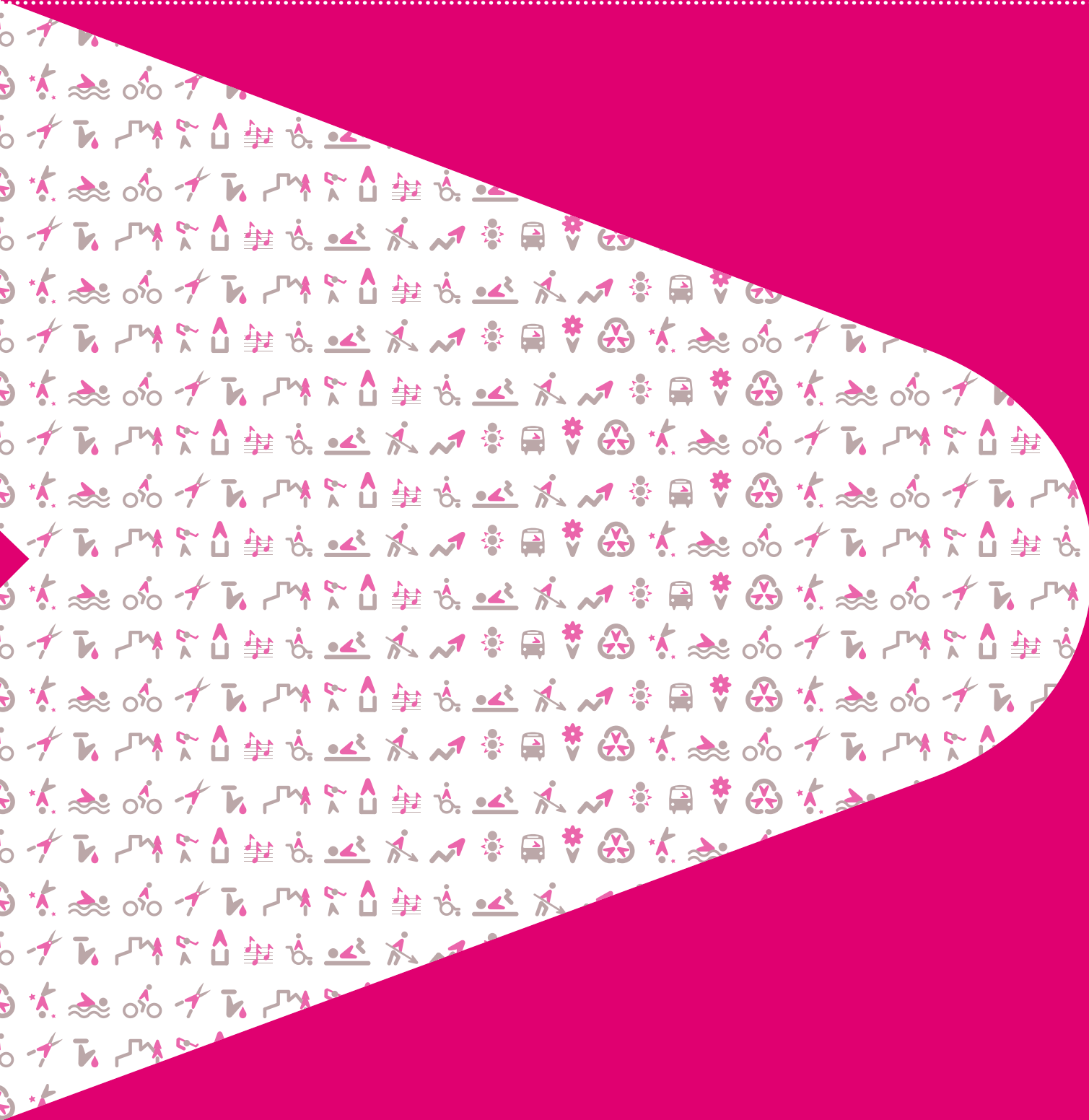
La tarification multimodale T-Libr a été lancée au 1^{er} septembre 2013. Elle se compose d'abonnements mensuels permettant d'utiliser jusqu'à cinq réseaux de transport (réseaux TER, TCL, STAS, RUBAN et L'VA) avec un support unique : la carte à puce « OÛRA ! ». Plus de 15 000 validations ont été enregistrées sur le réseau RUBAN depuis le 1^{er} janvier 2014 (abonnements T-Libr RUBAN tout public et réduit).

T-libr, tout simplement



➤ Communication,
citoyenneté
et sentiment
d'appartenance
à la CAPI

Patrick
NICOLE-WILLIAMS



COMMUNICATION



COMMUNICATION

Le service Communication est chargé de promouvoir les actions concrètes réalisées par l'agglomération auprès des habitants, des entreprises et des autres collectivités. Il assure la mise en œuvre de la communication interne auprès de l'ensemble des agents. La CAPI étant engagée dans une politique d'éco-communication, ce service veille à réaliser l'ensemble des supports de manière éco-responsable et il accompagne les services dans cette démarche.

Sur ce nouveau mandat, le service Communication est également chargé de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à ce territoire.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

719 K€

Dépenses

dont Personnel 180 K€

Investissement

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **6 ETP**



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de publications du journal intercommunal Ici l'Agglo	4	4	3
Nombre de supports graphiques (affiches, plaquettes, encarts...)	698	880	888
Nombre de travaux rédactionnels (discours, édito, communiqués de presse)	630	668	653
Événements (journées portes ouvertes, inaugurations, vernissage)	53	67	44
Nombre de réunion du réseau communication CAPI	3	4	1
Nombre de visites site Internet	85 700	142 727	219 914

CSBJ

Depuis 2009, la CAPI soutient activement le CSBJ Rugby. En 2014, ce partenariat avec ce club phare du territoire s'est poursuivi. Pour la 2^e année consécutive, la CAPI est sponsor maillot officiel du club pour la saison 2014/2015, ce dans le but de renforcer l'image, la notoriété et la visibilité de l'agglomération. Ces collaborations traduisent l'importance que la CAPI accorde au sport en général, et en particulier aux valeurs véhiculées par le rugby et le club ciel et grenat.



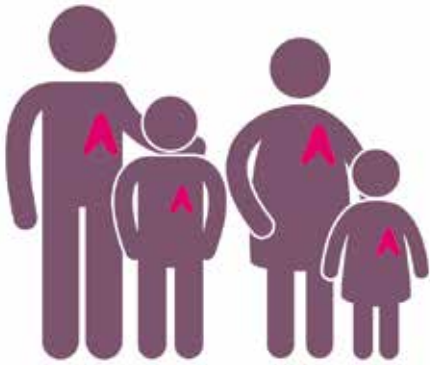
119 participants

20 équipes

RHÔNE-ALPES ISÈRE TOUR

Depuis sa création en 2007, la CAPI est partenaire de l'épreuve cycliste « Le Rhône-Alpes Isère Tour » (RAIT). Comme chaque année, la première épreuve de cette compétition est organisée sur le territoire de l'agglomération. Le départ de la 24^e édition du RAIT a ainsi été donné le 15 mai 2014 sur les communes d'Éclouse et Badinières et l'arrivée s'est déroulée à Meyrié après 150,8 km de course. Réunissant à la fois des jeunes cyclistes prometteurs et des professionnels qui peaufinent leur préparation (Thomas Voeckler cette année), cette épreuve suscite un engouement particulier chaque printemps sur le territoire car le cyclisme est avant tout une grande fête populaire.





SENTIMENT D'APPARTENANCE

Au cours de ce nouveau mandat, le service communication est chargé de développer le sentiment d'appartenance des habitants à l'agglomération. L'objectif est donc de parvenir à mieux expliquer aux habitants le rôle et l'utilité de la CAPI, de renforcer le sentiment d'appartenance à ce territoire dynamique par une meilleure connaissance de ses caractéristiques (mieux faire comprendre l'étendue des compétences et donc des services à la population que la CAPI propose).

4^e RENCONTRE CME (CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS)

En 2014, la quatrième rencontre des Conseils Municipaux d'Enfants du territoire a eu lieu, en deux temps:

- > 12 février : une après-midi organisée en deux phases. Dans un premier temps une séance plénière qui a permis aux six CME du territoire de découvrir l'intercommunalité et d'échanger entre eux en présentant leur fonctionnement et leurs projets. Puis des ateliers autour de la thématique « L'histoire du territoire de la CAPI autour de la rivière Bourbre » et une sensibilisation à deux médias (vidéo animée par le Troquet Numérique et radio animée par Couleurs FM). L'objectif étant que les CME produisent par la suite une interview, un documentaire, etc. sur cette rivière.
- > 14 mai : une rencontre des six CME autour de la thématique de l'ovalie (action prévue en 2013 mais reportée à 2014 en raison de la mauvaise météo). La CAPI et le CSBJ Rugby ont ainsi accueilli les six CME au stade Pierre-Rajon. Au programme : une visite des installations (vestiaires, loges, terrain...). Place ensuite au terrain avec une initiation au rugby, sous forme de divers ateliers ludiques encadrés par les entraîneurs du CSBJ. En parallèle, une séance photo avec les joueurs professionnels du club a également été proposée..

81 participants
(sur chaque journée)

6 communes représentées



ÉVOLUTION DU LOGO

La CAPI a souhaité faire évoluer son logo actuel. Ce changement a été apporté suite au constat que le terme CAPI Porte de l'Isère ne facilitait pas la compréhension des usagers sur le fait que la CAPI est une communauté d'agglomération. L'idée a donc été d'utiliser la base du logo et d'arriver à expliciter plus clairement que la CAPI est une agglomération en faisant donc apparaître le mot « Communauté d'Agglomération » dans le logo. Le tout en gardant l'équilibre graphique et la lisibilité du logo CAPI.

anciens logos



nouveau logo



3 diffusions en 2014

11 295 magazines distribués

DISTRIBUTION DU MAGAZINE « ICI L'AGGLO » AVEC L'ASSOCIATION « OSEZ »

Dans le cadre de sa réflexion pour améliorer la distribution du magazine « Ici l'agglo », le service communication de la CAPI a travaillé depuis 2012 avec le service politique de la ville pour trouver une nouvelle méthode de distribution du support sur certaines communes du territoire. La CAPI a ainsi collaboré avec l'association d'insertion locale « Osez » afin de mettre en place un mode de distribution du magazine par des habitants sur certaines communes. Ce mode de distribution présente plusieurs avantages : faire distribuer le support par des habitants des communes qui les connaissent parfaitement, faire travailler des personnes en recherche de compléments d'activités qui sont parfois dans des situations difficiles, leur trouver une première activité qui pourrait donner suite à d'autres opportunités avec les organismes d'insertions, etc.

Ce dispositif a été testé sur quatre communes en 2013 : Four, Ruy-Montceau et Sérézin de la Tour (trois distributions) ainsi que Maubec (deux distributions). Les résultats de cette démarche étant très positifs, la CAPI a pérennisé ce mode de diffusion en 2014.



ÉVÉNEMENTIELS INTERNES

Le service Communication pilote également la politique de communication interne de la collectivité et participe ainsi à l'organisation d'événementiels internes en collaboration avec la direction et les Ressources Humaines. En 2014, plusieurs manifestations ont été mises en place en direction des agents :

- > les vœux au personnel en janvier ;
- > la deuxième édition de la Cérémonie des médaillés et retraités du travail en février ;
- > la journée d'accueil des nouveaux agents (en novembre) ;
- > la journée culture commune « CAPI L'AGGL'EAU » (une à deux fois par mois pour faire découvrir les métiers de la collectivité, le fonctionnement des services...).



Entre 350 et 400
personnes aux vœux institutionnels

LES VŒUX 2014

En 2014, compte-tenu de la période électorale, la campagne des vœux de la CAPI a été revue, notamment pour la cérémonie des vœux aux institutionnels. Ces derniers ont ainsi été organisés sous la forme d'un Grand journal sur la chaîne télé ICAPI et a balayé via des clips les différentes compétences de l'agglomération en faisant référence à des émissions télévisuelles. Une cérémonie dont le rythme, la qualité et l'originalité ont été appréciés.

Côté carte de vœux 2014 (depuis 2010, la CAPI réalise une carte de vœux électronique), elle a été axée sur le fait que la CAPI anime le quotidien des habitants, des entreprises, qu'il s'agit d'un territoire dynamique, qui bouge. La carte de vœux 2014 a d'ailleurs été nommée au Concours national des Meilleurs Vœux des territoires. Nommée dans la catégorie « Carte de vœux Multimédia » au côté de quatre autres collectivités, la CAPI a terminé à la 3^e place du classement établi par le jury. La carte de vœux 2014 de l'agglomération a également obtenu le prix « Coup de cœur du web » dans cette catégorie.





➤ Relation
avec les
communes et
développement
numérique

Damien MICHALLET



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE

Suite à la modification de la compétence en 2014, la direction des systèmes d'information assure la mise en œuvre de cette nouvelle compétence. Elle a pour missions d'en assurer un pilotage stratégique, de développer l'attractivité du territoire par le développement de solutions numériques et de renforcer la compétitivité de la CAPI

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

Déploiement 2014
de la fibre optique à la demande :

1 065 000 €

dont 448 000 € CAPI

44 000 prises à équiper

5 M€ pour la CAPI

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET RÉNOVATION DU RÉSEAU CÂBLÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Afin de répondre aux enjeux économiques, d'innovation et culturels de demain, la CAPI est très soucieuse du déploiement d'un réseau fibre optique sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre du travail partenarial engagé avec le Conseil Général de l'Isère relatif à la couverture en très haut débit du département de l'Isère, un protocole de pré-accord a été signé entre la CAPI et le Conseil Général fixant les rôles et modalités d'intervention de chacun.

En cohérence avec le schéma directeur départemental « Numer'Isère » de déploiement de la fibre optique, la CAPI répond aux problématiques de raccordements et d'extensions des industriels et des services publics de la vallée urbaine.

Par ailleurs, elle a établi un partenariat de quatre ans, avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère, relatif à la transformation du réseau câblé télé. Le réseau cuivre est remplacé par un réseau fibre pour le service de télévision afin de préparer le projet Numer'Isère (qui amènera de la téléphonie et du service Internet très haut débit).



MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE

La compétence en matière de réseaux de communication électronique précisée lors de la définition de l'intérêt communautaire en 2007 ne permettait pas à la CAPI de disposer de la compétence générale en matière de réseaux de communication électronique. Or cette compétence est nécessaire pour la poursuite du partenariat avec le Conseil Général de l'Isère visant à déployer la fibre sur le territoire isérois. En novembre 2014, le conseil communautaire a donc statué sur la prise de compétence « distribution de services de communication audiovisuelle » et « réseaux et services locaux de communication électronique ». Cette modification permet à la CAPI de développer son partenariat avec le Conseil Général et d'être un acteur incontournable du projet « Numer'Isère ». Une nouvelle commission a été créée « relations aux communes et développement numérique » pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette compétence.





➤ Politique
de l'habitat
et cohésion
sociale

Michel RIVAL



HABITAT ET COHÉSION SOCIALE

HABITAT LOGEMENT HÉBERGEMENT

Le service Habitat est chargé d'accompagner le développement durable de l'offre de logements par la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2010-2015. Il apporte également des propositions et orientations de logement ou d'hébergement auprès des ménages les plus prioritaires. Il aide les communes et les professionnels du logement (bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers) à intégrer leur projet dans le cadre du PLH.



MOYENS



Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **6,8** ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de logements financés pour soutenir l'accession sociale	38 (Pass fonciers)	98	42
Nombre de logements sociaux financés	144	133	72
Nombre de ménages entrés en hébergement via le POHI (Pôle d'Orientation de l'Hébergement d'Insertion du Nord-Isère)	150	122	76
Montant de la subvention versée pour l'accueil des gens du voyage (en K€)	214	362	406
Nombre de demandes de ménages étudiées par la commission sociale du CLH dont ceux de l'année N-1 en cours au 31/12	201	206	216
Nombre de ménages logés par la commission sociale du CLH	120	118	58

HÉBERGEMENT D'INSERTION

Le Pôle d'Hébergement et d'Insertion du Nord-Isère est piloté par une instance de gouvernance dénommée bureau de l'instance politique locale. Il se compose de l'État, du Département et des intercommunalités concernées. Il s'est réuni pour la première fois fin 2013 et a permis de partager les enjeux et l'intérêt d'adhérer à ce guichet unique d'enregistrement de la demande d'hébergement d'insertion. Le coût global nécessaire pour assurer le fonctionnement du POHI Nord-Isère, s'élève à hauteur de 59 337 € pour l'année 2014. L'État et le Conseil Général de l'Isère participeront sur une base unitaire de 57 € par place, soit une participation totale de 39 558 €. Un travail partenarial est en cours avec les intercommunalités pour leur participation à ce dispositif.

317 demandes POHI Nord-Isère



72 logements financés
par la CAPI

3 000 €
financés par logement

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En raison du contexte de crise et des changements successifs dans les dispositifs nationaux (défiscalisation, prêt à taux zéro...), la CAPI connaît une baisse de la construction de logements sur le territoire. Cette année, la CAPI a moins financé d'opérations de logements sociaux. Afin de bénéficier du soutien financier de la communauté d'agglomération, les bailleurs sociaux doivent respecter le référentiel développement durable mis en place avec l'appui de l'AGEDEN. Ce référentiel à points propose d'évaluer les opérations sur la base de trois thématiques : la gestion de projet, les spécificités de l'agglomération et la qualité environnementale. Il permet à la fois de prendre en compte les choix de conception de l'opération (matériaux retenus...), l'appropriation par les locataires du bâtiment et enfin l'utilisation des énergies renouvelables. Le respect de ce référentiel conditionne les aides de l'agglomération.



SOUTIEN À L'ACCESSION SOCIALE

L'un des enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) est de développer l'accès social afin de permettre aux ménages de rester sur le territoire et de réaliser une ascension résidentielle accessible et sécurisée. Ces opérations contribuent également à diversifier l'offre existante dans les quartiers inscrits en rénovation urbaine.

Pour 2014, les logements financés sont situés sur les communes de Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et Vaulx-Milieu. L'Association Départementale pour l'Information et le Logement (ADIL38) apporte son expertise auprès de l'agglomération en étudiant la capacité financière des ménages susceptibles de bénéficier du dispositif.

Les premiers éléments de bilan mettent en évidence que les acquéreurs sont plutôt de petits ménages, jeunes et majoritairement locataires du parc privé.

42 logements soutenus
en accession sociale

2 000 €
financés par logement



1 appel à projet annuel

une enveloppe de 100 000 €

participation à 103 logements

AMÉLIORATION DU PARC SOCIAL EXISTANT

Le maintien de l'attractivité du parc social existant reste un enjeu majeur sur le territoire de la CAPI. L'appel à projet annuel lancé par le service Habitat auprès de tous les opérateurs sociaux, a pour objectif de réduire le couple loyer et charges des locataires, permettant ainsi de réduire les factures énergétiques des ménages. Cette année, la CAPI, avec l'appui de l'AGEDEN, a souhaité faire évoluer son mode d'intervention en fixant des critères (pré-requis à respecter pour les opérateurs) tels qu'un démarrage de l'opération dans l'année, la mise en place de clauses d'insertion, un livret explicatif diffusé auprès des locataires ainsi qu'une enquête locataires faisant l'estimation des répercussions de l'opération sur les loyers et les charges, la mise en place d'une grille de notation afin de retenir les projets les plus qualitatifs (gestion des déchets, démarche de projet..).

Cette année, ce sont deux projets qui ont été retenus : l'immeuble de l'OPAC 38, le Saint-Jean à Maubec (36 logements sociaux) et l'immeuble de Pluralis les Bouleaux à Villefontaine (67 logements sociaux).



entre 500 et 3 000 €
d'aides de la CAPI
(en fonction de la thématique)

Objectif :

soutien de **374** logements
sur **3** ans

MISE EN ŒUVRE DE L'OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

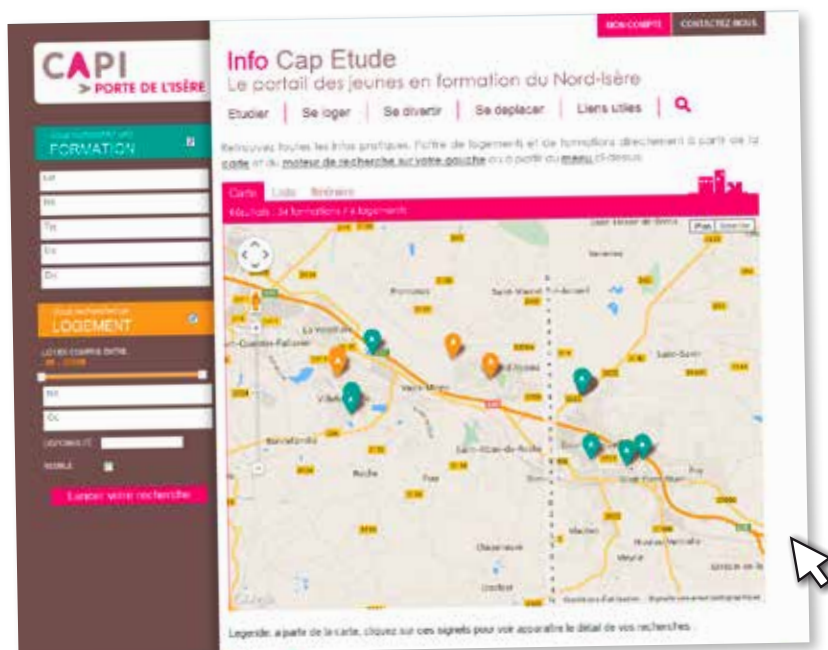
La CAPI, en partenariat avec l'ANAH, s'est lancée dans le dispositif CAP RENOV'HABITAT qui a pour objectif d'intervenir sur les logements du parc privé ancien portant sur trois thématiques : énergie, adaptation et indignité. Cet outil est à destination des propriétaires de logements occupants ou bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation. Le bureau d'études «Urbanis» assure l'animation du dispositif par le biais de permanences territorialisées et accompagne les ménages sur les volets administratifs, techniques et financiers.

Après une année, il s'avère que plus de 395 contacts ont été renseignés, 47 ménages ont été accompagnés et aidés financièrement (41 sur l'amélioration énergétique, six sur le maintien à domicile et un sur le conventionnement avec travaux). Ce dispositif a permis de générer 660 000 € de travaux sur le territoire, ce qui correspond à plus de sept emplois plein temps dans le bâtiment pour des entreprises locales.



LOGEMENTS DES JEUNES

La création d'un portail Internet www.infocapetude.com à destination des étudiants, apprentis et alternants a été mis en place afin d'améliorer la connaissance entre l'offre et la demande de logements. Ce portail prévoit une carte interactive des opérateurs de l'enseignement supérieur et post-bac, un registre des formations post-bac de la CAPI, et une bourse aux logements à destination du public cible, reprenant l'offre privée, publique et d'hébergement. Ce sont 450 visiteurs qui se sont connectés depuis l'ouverture de ce site.



450 visiteurs



LE PRESTATAIRE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : LE SAGAV

Créé en 2003 pour mettre en application les dispositions arrêtées par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les Gens du Voyage (SAGAV) Nord-Isère est composé de quatre intercommunalités (la CAPI, les Communautés de communes des Vallons de la Tour, de la Chaîne des Tisserands et des Balmes Dauphinoises). Il assure pour le compte de la CAPI l'aménagement et la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage. Il remplit ainsi toutes ces obligations en cohérence avec le schéma départemental.

La direction départementale de la cohésion sociale a lancé en 2013 une étude départementale sur la sédentarisation des gens du voyage. Il en ressort que l'aire de séjour située sur la commune de Bourgoin-Jallieu est occupée en partie par des ménages sédentaires. L'État propose de mettre en place une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale afin d'étudier les différentes possibilités pour accompagner ces ménages vers un habitat adapté.



406 200 €

C'est la participation financière CAPI

soit 4 € par habitant

Remplissage des aires de voyage :

76 % pour les aires de passage

96,4 % pour les aires de séjour

59,6 % pour les aires de grand passage



POLITIQUE DE LA VILLE

La mission du service Politique de la Ville est de travailler à la mise en œuvre d'une politique qui vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les différents quartiers et territoires de la CAPI. Elle s'appuie sur un dispositif, le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui permet de financer des projets, aujourd'hui sur huit quartiers situés sur quatre communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine, Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier) repérés par l'État considérant qu'ils présentent les difficultés les plus grandes. Ce travail se fait en partenariat avec les communes, les services de l'État, la Région, le Département, les bailleurs, la CAF, des structures associatives, des établissements scolaires... La CAPI souhaite donner une dimension intercommunale à la politique de la ville c'est-à-dire permettre l'élaboration et la prise en charge d'interventions au-delà des quartiers CUCS actuellement ciblés par l'État.



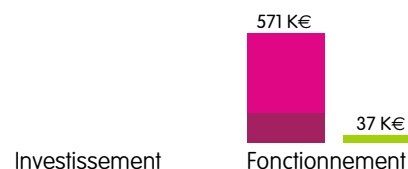
MOYENS MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses
dont Personnel 159 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 4,3 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de dossiers déposés	109	139	125
Nombre de dossiers retenus	85	97	89
Nombre de dossiers CAPI	4	7	2
Nombre de projets avec participation financière CAPI	11	35	39
Montant des projets financés par la CAPI (en €)	66 100	164 050	162 150
Montant des projets hors CUCS financés par la CAPI (en €)	5 000	16 352	18 600

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA PROGRAMMATION

L'année 2014 a constitué la dernière année de programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. 125 dossiers ont été déposés (113 en 2013), assortis d'une demande globale de subvention à hauteur de 1 436 000 euros, qui ont été étudiés par le service. La thématique prioritaire de la CAPI, partagée par l'ensemble des partenaires, demeure « l'accès à l'emploi et à la formation » pour les habitants des quartiers. Ainsi, dans la continuité des actions engagées en 2013, la CAPI a accompagné les porteurs de projets et soutenu notamment :

- > des actions d'accompagnement vers l'emploi, permettant une meilleure maîtrise des outils de recherche d'emploi et de reprise de confiance en soi ;
- > des actions favorisant la mobilité des habitants des quartiers, avec par exemple :
 - les actions « permis de conduire » portées par les communes de L'Isle d'Abeau, Villefontaine et La Verpillière ;
 - la location de scooters et de voitures organisée par l'association Mobil'emploi73 ;
 - la reconduction d'une session de code renforcé et la mise en place d'une auto-école solidaire avec le CTEF.

En 2014, la CAPI a renforcé son engagement sur son deuxième axe d'intervention, la « lutte contre les discriminations » en accompagnant par exemple le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et la Fraternelle.

Au-delà de ces deux priorités, en 2014 la CAPI a maintenu son soutien à des projets favorisant l'acquisition des savoirs et des connaissances propice à une meilleure intégration des publics.

125 projets reçus

39 projets soutenus par la CAPI

dont 22 inscrits dans la thématique « accès à l'emploi et à la formation »

pour 101 060 euros



1 contrat de ville 2015-2020

8 quartiers

dont 5 prioritaires

pour environ 25 000 habitants



ÉVALUATION DU CUCS ET PRÉPARATION DU PROCHAIN CONTRAT DE VILLE

L'année 2014 a été une année charnière pour la politique de la ville. Il s'agissait à la fois de finaliser la dernière année du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) mais aussi de préparer le prochain Contrat de ville dans le cadre de la réforme de cette politique engagée par l'État.

La CAPI a fait le choix de missionner un cabinet pour accompagner le service et les partenaires du CUCS dans la démarche d'évaluation du CUCS 2010-2013 et la préparation du prochain contrat de ville. L'étude sera réalisée en deux phases :

- > **Phase 1 (septembre-décembre 2014)** : évaluation du CUCS 2010-2013 et élaboration des diagnostics territoriaux (huit quartiers), avec la détermination des enjeux pour le prochain contrat de ville fin décembre 2014 ;
- > **Phase 2 (1^{er} semestre 2015)** : élaboration du contrat, définition des plans d'actions et des engagements de chaque partenaire. La signature du contrat est prévue pour juin 2015.

En amont de l'étude, un travail partenarial a été réalisé avec les communes, les bailleurs et l'État sur la future géographie prioritaire. Via une convention avec l'agence d'urbanisme de Lyon, un tableau de bord des quartiers a été établi afin de disposer d'un outil statistique pour qualifier les quartiers « politique de la ville ». Enfin, un groupe de travail (élus-techniciens) a été installé afin d'élaborer les outils de la participation des habitants tels que prévus par la loi.

5 conseils citoyens

CONSEIL CITOYEN

Le conseil citoyen a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, qui inscrit, pour la première fois, le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Son article 7 prévoit la mise en place de conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville soit cinq quartiers concernés sur la CAPI.

Ces conseils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain. La CAPI accompagne les communes dans la mise en place de ces conseils : méthodologie, benchmarking, articulation des démarches.

Un groupe de travail (élus communautaires et communaux, techniciens CAPI et communes) a été constitué pour suivre l'élaboration et la mise en place de ces conseils.



ATELIER SANTÉ VILLE

Le service a été renforcé avec le recrutement en septembre d'une coordonnatrice Ateliers Santé Ville (ASV). Son rôle est d'apporter un soutien méthodologique aux porteurs d'actions relevant de la santé et d'animer le réseau des acteurs de la santé. Sur 2014, ont été réalisés :

- > l'accompagnement de porteurs de projets ;
- > la réalisation du bilan des actions santé financées dans le CUCS ;
- > la remise en route des deux actions portées par la CAPI (cartographie des lieux de santé et guide des ressources en matière de santé) afin de les rendre plus opérationnelles.

Les échanges et rencontres avec les acteurs de la santé devraient contribuer à alimenter la démarche en cours d'élaboration du prochain contrat de ville.



CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

3 communes

Une réflexion partenariale a été engagée en 2013 sur la mise en place d'un Conseil local de santé mentale à l'échelle intercommunale. Cet outil, à l'instar de ce qui se passe sur Bourgoin-Jallieu, peut constituer une réponse appropriée face à des situations que les différents acteurs ne peuvent gérer seuls et qui sont susceptibles de relever de la santé mentale.

Le dispositif a fait l'objet d'une délibération de la CAPI et d'une convention entre la CAPI et les communes de L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine afin de mettre en place à titre expérimental (un an) un conseil local de santé mental intercommunal. Le dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2014 avec le recrutement d'une coordonnatrice à mi-temps. Elle est chargée de coordonner une réponse collective et appropriée face à des situations relevant de la santé mentale que les différents acteurs ne peuvent gérer seuls (tables de concertation).

Une dizaine de situations a pu être abordée dans le cadre des tables de concertation. Le travail se fait en collaboration avec le CLSM de Bourgoin-Jallieu. Une charte de fonctionnement et de déontologie a été élaborée pour encadrer la pratique et permettre un travail partenarial autour de la problématique de la santé mentale.

12 situations repérées en 4 mois



ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE

Partant du constat partagé que le territoire est faiblement doté en outils d'insertion (quantitativement et qualitativement), un travail a été engagé en lien avec les communes pour mettre en place une nouvelle réponse à l'échelle intercommunale. La piste de la recyclerie («recycler des objets») a été retenue, considérant qu'elle permet de combiner les objectifs d'insertion professionnelle et de développement durable (lien avec le service Environnement) et qu'elle connaît des résultats positifs sur les sites où elle a été implantée. La première étape de la démarche est de confirmer cette pertinence et la faisabilité sur le territoire. Fin juin 2014, un marché a été lancé et en décembre, l'étude qui se déroulera sur six mois a été lancée. Les résultats de l'étude conditionneront la suite du projet.

Marchés ANRU :

10 900 heures réalisées

Marchés hors ANRU :

6 700 heures réalisées

dont 4 102 heures CAPI

et 2 598 heures SARA communes
et bailleurs sociaux

39 publics en insertion
ont travaillé sur les postes
générés par les clauses

CLAUSES D'INSERTION

En 2014, l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés de la CAPI, des communes et des bailleurs sociaux a continué de se développer. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses d'insertion proposée par la CAPI a permis à six communes du territoire d'inclure cette clause d'exécution dans leurs propres marchés. Les huit postes de travail générés par ces marchés ont permis à des habitants du territoire de reprendre une activité professionnelle dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Les 17 600 heures d'insertion réalisées sur l'année 2014 sont un outil intéressant dans la construction des « parcours emploi-insertion » sur le territoire, permettant une montée en compétence et en qualification des personnes. Elles permettent également aux structures d'insertion, par l'activité économique du territoire, de maintenir leur activité (6 600 heures réalisées par ces structures).





➤ Espaces
publics et
infrastructures
routières

Guy RABUEL

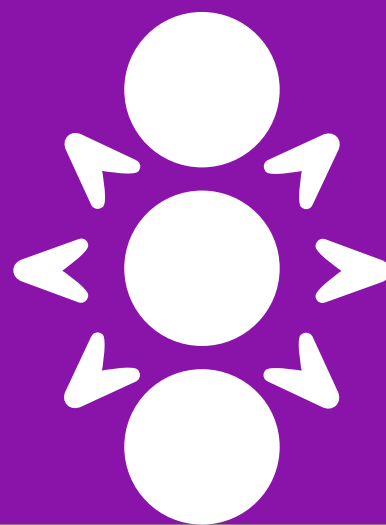


ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

La direction Infrastructures est chargée de gérer l'éclairage public et les feux tricolores : elle élabore et met en œuvre les programmes de travaux d'investissements annuels et pluriannuels en matière d'éclairage public et de feux tricolores en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création et de réhabilitation des infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle) et représente la maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (communes, Conseil Général de l'Isère, État...) dans le domaine de l'éclairage et des feux tricolores.

La direction Éclairage Public est chargée de maintenir un éclairage de qualité (18 000 points lumineux) sur les 23 communes de la CAPI en assurant la maintenance, l'entretien et la restauration. Elle a aussi la responsabilité d'assurer un fonctionnement de qualité des carrefours à feux tricolores (54 unités) sur toutes les communes de l'agglomération.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 748 K€

896 K€

Investissement

2 642 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) :

17,8 ETP au total

dont Infrastructures : 2,8 ETP

et Centre Technique : 15 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de points lumineux d'éclairage public	16 500	16 700	17 900
Nombre de luminaires remplacés	239	300	195
Nombre de grosses opérations éclairage public suivies (direction infra)	34	36	38
Montant total des grosses opérations éclairage public, en millions d'euros (direction infra)	1	1	0,7
Nombre d'interventions de maintenance éclairage public (centre technique) préventif	1 485	1 520	1 700
Nombre d'interventions de maintenance éclairage public (centre technique) curatif	221	300	320
Nombre de carrefours à feux tricolores	52	52	53

SÉCURISATION / MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Suite au diagnostic de 2008 évaluant l'état de vétusté du patrimoine d'éclairage public CAPI, la mise en œuvre du schéma directeur d'amélioration de l'éclairage, d'économies énergétiques, de mise en conformité et sécurité se poursuit. Il se traduit par une campagne de mise aux normes progressive des armoires électriques sur dix ans. Les travaux de maintenance et les tournées régulières facilitent la priorisation d'intervention.



8 armoires électriques changées
dont 3 en régie

28 500 €
C'est le coût annuel

60 000 €

C'est le coût des travaux
à Villefontaine

15 000 €

C'est le coût des travaux
à Four

33 000 €

C'est le coût des travaux
à Éclose

65 000 €

C'est le coût des travaux
à Bourgoin-Jallieu

20 000 €

C'est le coût des travaux
à Satolas et Bonce

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE

Le parc d'éclairage public fait l'objet d'une rénovation continue. Suite à la rencontre annuelle de chaque commune, permettant un recensement de leurs besoins, des arbitrages sont réalisés pour définir les priorités d'intervention, en cohérence avec le diagnostic. En 2014, les principaux travaux de rénovation de l'éclairage public ont été :

- > chaussée des Escoffiers à Villefontaine ;
- > rue du Moulin à Four ;
- > route de Châteautilain à Éclose ;
- > rue de l'Oiselet à Bourgoin-Jallieu ;
- > route de la Billaudière à Satolas et Bonce.

Une programmation de changement systématique de l'ensemble des têtes d'éclairage en fin de vie est organisée annuellement et concerne le quart du parc total. Cela garantit que l'ensemble du patrimoine soit changé tous les quatre ans. Les lampes ballons fluos sont ainsi progressivement remplacées par des iodures métalliques, ayant un meilleur rendement d'éclairage et consommant moins d'énergie électrique.



100 K€
C'est le coût annuel

3 giratoires aménagés
soit le total des 14 prévus
dans le cadre du plan lumière

MISE EN ŒUVRE PLAN LUMIÈRE ET RÉFLEXION SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Le plan lumière est un plan d'actions visant à rationaliser l'éclairage public et à accompagner le développement urbain. Cette programmation pluriannuelle a pour objectifs de valoriser le territoire par la création visuelle d'une identité nocturne, de préserver la ressource naturelle en adaptant les plages horaires d'éclairage aux besoins et d'améliorer le confort et la sécurité des usagers en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse.

En 2014, ce sont les trois derniers giratoires (sur les quatorze inclus dans le plan) qui ont été aménagés sur les deux grands axes structurants du territoire (les RD 1006 et 1085).



FEUX TRICOLORES

Suite à un changement de normes des feux tricolores, les carrefours ne respectant pas cette nouvelle réglementation sont progressivement mis en conformité. Chaque année, deux à trois carrefours font l'objet de travaux (changement de mobilier, abaissement des trottoirs pour accès PMR, modification des lampes par des LED...)

En 2014, deux mises aux normes supplémentaires de carrefour ont été réalisées au niveau des carrefours Gambetta/Clemenceau et Gambetta/Pelosson à Bourgoin-Jallieu.

108 000 €
C'est le montant des travaux

50 carrefours aux normes
sur les 53



85 %
du réseau marqué

MARQUAGE DU RÉSEAU

Afin de réduire les difficultés de localisation des interventions et la perte de temps, le marquage de l'ensemble des mâts CAPI s'est poursuivi. L'objectif de cette démarche est de repérer chaque mât à l'aide d'une plaque numérotée pour faciliter l'identification du lieu d'intervention. Cette action permet de réaliser des économies notables en fonctionnement, évitant aux équipes de tourner inutilement dans les quartiers à la recherche de leur lieu d'intervention.

➤ ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

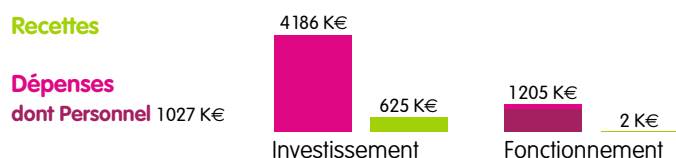
La direction Infrastructures gère le patrimoine des voiries communautaires en élaborant et en mettant en œuvre les programmes de travaux d'investissements annuels et pluriannuels en matière de voirie en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle) et représente la maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (communes, Conseil Général de l'Isère, État...) dans le domaine de la voirie.

La direction Voirie du Centre Technique est chargée d'entretenir les 350 km de voirie (chaussées et accotements) communautaires et communales sous convention ainsi que les chemins ruraux, chemins piétons et pistes cyclables, pour assurer la sécurité des usagers.



MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) :

23,2 ETP au total
dont Infrastructures : **5,2** ETP
et Centre Technique : **18** ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de kilomètres de voirie CAPI	285	350	350
Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables entretenus	NC	NC	52
Nombre de grosses opérations voirie suivies (direction Infrastructures)	48	50	40
Montant total des grosses opérations voirie, en millions d'euros (direction Infrastructures)	4	4,5	3,3
Nombre d'interventions de maintenance voirie (Centre Technique)	245	260	300
Nombre de kilomètres de voirie par agent	NC	NC	20
Tonnage de sel (dénivellement)	500	222	100

80 K€

C'est le coût des travaux à Bourgoin-Jallieu

80 K€

C'est le coût des travaux à Domarin

90 K€

C'est le coût des travaux à Four

75 K€

C'est le coût des travaux aux Éparres

100 K€

C'est le coût des travaux à Ruy-Montceau

RÉNOVATION DU PATRIMOINE DE VOIRIE

En cohérence avec le diagnostic de l'état des voiries CAPI réalisé en 2007, et en fonction des priorités des communes ainsi que des grandes opérations d'aménagement de la CAPI, les principales opérations de rénovation de voirie réalisées en 2014 ont été :

- > la réfection de la chaussée rue Édouard-Branly à Bourgoin-Jallieu ;
- > la réfection de la chaussée montée de l'Épalud à Domarin ;
- > la réfection de la chaussée rue du Moulin à Four ;
- > la réfection de la chaussée route des Trappes aux Éparres ;
- > la réfection de la chaussée chemin des Traîneaux à Ruy-Montceau.

Les services du Centre technique de la CAPI interviennent en régie pour l'entretien courant des voiries ce qui permet une réactivité importante.



SÉCURISATION ET REQUALIFICATION DE VOIRIE

Les travaux de sécurisation et de requalification de voirie ont été prépondérants en 2014. En fonction des demandes des communes et en cohérence avec les priorités constatées des zones « à risque », les principales opérations de sécurisation et requalification réalisées en 2014 ont été :

- > la requalification de la route de Vienne à Vaulx-Milieu, concernant le centre-village ;
- > le réaménagement du carrefour avenue du Bourg - avenue de Jallieu à L'Isle d'Abeau relatif à une entrée de ville ;
- > la requalification de la traversée de Chatonnay à Ruy-Montceau.

En 2014 des études ont été réalisées, en étroite relation avec les communes, concernant le schéma directeur de sécurisation et requalification des axes RD312 et RD522 Sud.



600 K€

C'est le coût des travaux à Vaulx-Milieu (sur 2013-2014)

450 K€

C'est le coût des travaux à L'Isle d'Abeau

1 150 K€

C'est le coût des travaux à Ruy-Montceau (sur 2014-2015)

80 K€

C'est le montant des études



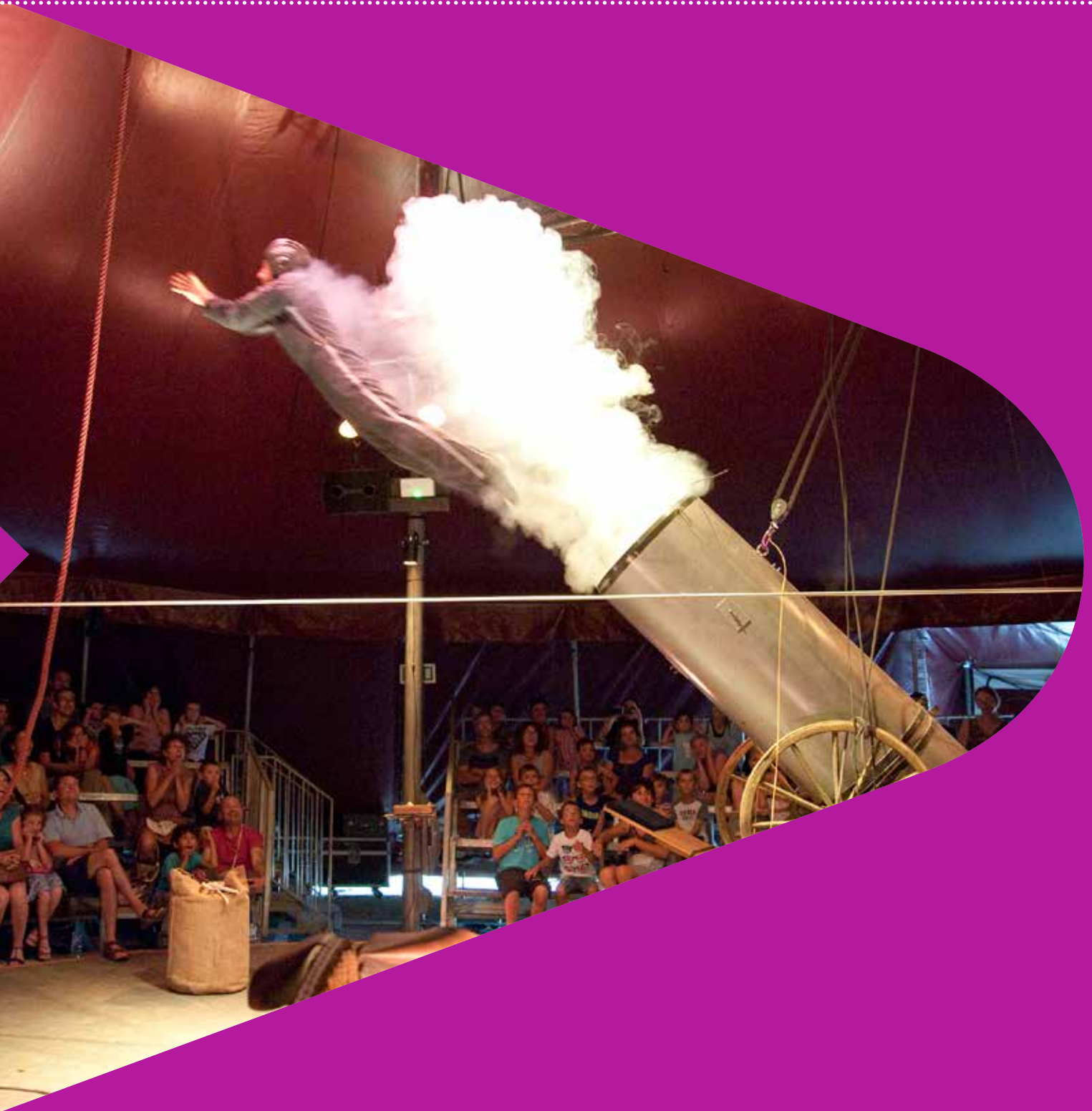
➤ Culture

Annick ARNOLD



➤ Éducation
artistique

Didier BOUILLOT



CULTURE

➤ LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La CAPI dispose de quatre équipements culturels majeurs (Théâtre du Vellein, SMAC Les Abattoirs, Conservatoire Hector-Berlioz et un réseau de 10 médiathèques) aux missions et à l'identité propres, mais néanmoins complémentaires. Au-delà de leurs spécificités, ils développent des orientations de politique culturelle commune, autour de quatre grands axes :

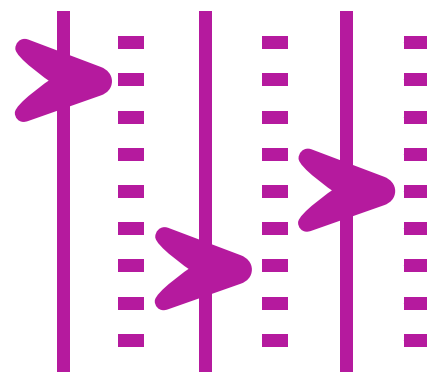
- > la diffusion d'une offre culturelle diversifiée, accessible et de qualité ;
- > des actions culturelles qui permettent la sensibilisation et l'éducation artistique de certains publics ;
- > un soutien à la création et un accompagnement à la pratique amateur et préprofessionnelle ;
- > une amélioration continue de l'offre de service (conditions d'accueil, services mis à disposition de l'utilisateur, etc.).



➤ LES ABATTOIRS

La SMAC « Les Abattoirs » est une des cinq structures rhônalpines labellisées par le ministère de la Culture « Scène de Musiques ACTuelles », en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère et la CAPI.

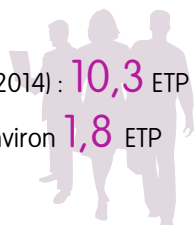
Elle a pour mission d'assurer le développement des musiques actuelles (définies comme l'ensemble des musiques exceptées la musique classique et les musiques dites savantes), en favorisant la rencontre entre les arts numériques et le spectacle vivant et en déployant le projet artistique et culturel des Abattoirs.



MOYENS MOYENS

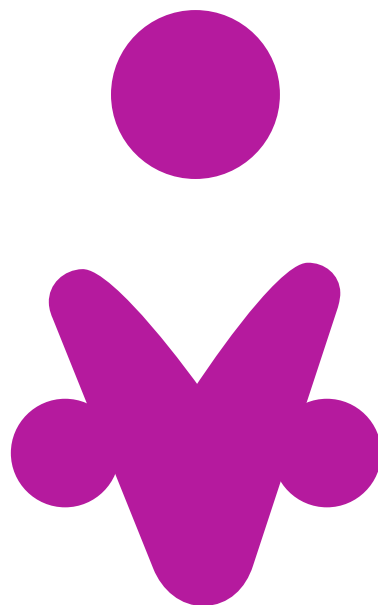
La SMAC Les Abattoirs est une régie autonome.

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **10,3** ETP
+ **25** intermittents représentant environ **1,8** ETP



➤ LES MÉDIATHÈQUES

Les 10 bibliothèques et médiathèques de la CAPI (Bourgoin-Jallieu et annexe de Champ-Fleuri, Four, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Ruy-Montceau, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, La Verpillière et Villefontaine) proposent à tous des collections de documents encyclopédiques et pluridisciplinaires, en accès libre et empruntables à domicile. Le service des Médiathèques a pour mission de développer la lecture publique et de réduire l'illettrisme, de favoriser la culture et l'éducation permanente des habitants de la CAPI. Par l'action culturelle, il assure gratuitement un rôle de médiation aux savoirs, aux connaissances et aux arts.



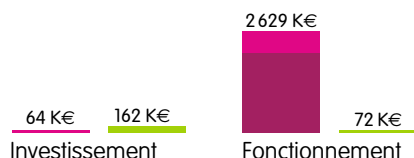
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 2 072 K€

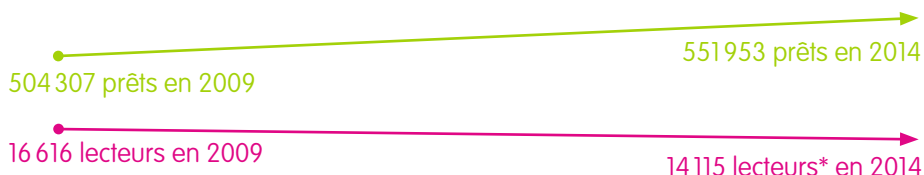


Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **50,9** ETP



INDICATEURS

Évolution des prêts et des lecteurs



* à partir de 2011 une seule carte par lecteur auparavant comptabilisé pour chaque médiathèque

➤ LE THÉÂTRE DU VELLEIN

À partir des équipements culturels (Théâtre du Vellein et Salle de l'Isle), le service Théâtre du Vellein est chargé de développer une action culturelle sur le territoire à travers la programmation de spectacles vivants pour tous les publics et à travers la mise en place d'actions culturelles et d'éducation artistique à destination des adultes et des scolaires des 1^{er} et 2nd degrés (PLEA). Le Théâtre du Vellein est Scène Rhône-Alpes. Il participe aux grands événements culturels dans le cadre du Pôle Métropolitain.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers
Le budget culture est un budget annexe.



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **21,43** ETP
dont **3,57** intermittents



INDICATEURS

532 places assises au Théâtre du Vellein

800 places assises salle de l'Isle / **1 500** places debout

144 journées d'utilisation des équipements Théâtre en 2014

109 journées d'utilisation des équipements Salle de l'Isle en 2014

➤ LE CONSERVATOIRE HECTOR-BERLIOZ

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector-Berlioz a pour missions sur l'ensemble du territoire de la CAPI :

- > l'enseignement artistique dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre ;
- > l'éducation artistique et culturelle, les actions de sensibilisation et de découverte, notamment en collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale ;
- > le soutien au développement des pratiques artistiques des amateurs ;
- > l'animation de la vie culturelle du territoire à travers la diffusion des productions liées aux activités pédagogiques.

Le Conservatoire est un pôle ressources pour le territoire Nord-Isère : c'est un lieu public d'information et de formation. Il contribue à animer le réseau des écoles de musique et de danse de ce territoire.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 3 255 K€

99 K€

Investissement

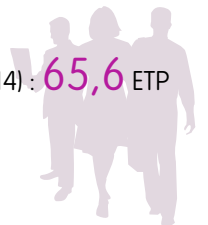
3 599 K€



730 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 65,6 ETP



➤ DIFFUSION CULTURELLE

Les équipements culturels de la CAPI ont pour principale vocation d'assurer sur le territoire – et au-delà – la diffusion aussi large que possible d'une offre culturelle et artistique diversifiée. La complémentarité de ces équipements (un théâtre « scène régionale » à la programmation pluridisciplinaire, une scène de musiques actuelles aux choix résolument éclectiques, un Conservatoire à rayonnement départemental et un réseau de 10 médiathèques) permet en effet de couvrir un vaste panel d'esthétiques artistiques (danse, musique, théâtre, humour, conte, cirque, etc.) au bénéfice de tous les publics (grâce, notamment, à une politique tarifaire accessible), partout sur le territoire.

UNE OFFRE CULTURELLE ET ARTISTIQUE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DU PLUS GRAND NOMBRE

➤ LES ABATTOIRS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC

La saison 2013/2014 affiche une régularité d'activités par rapport à la saison précédente. On constate que cette saison est la deuxième plus grosse saison en termes d'activité avec le même nombre d'événements que la saison 2010/2011 (hors mises à disposition de la salle).



	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre de spectateurs total	9 623	10 102	11 398
Nombre de groupes (concerts + festival)	98	130	121
Nombre d'événements	56	61	72
Proportion d'artistes de provenance régionale	40 %	57 %	29 %
Proportion d'artistes de provenance nationale	40 %	22 %	39 %
Proportion d'artistes de provenance internationale	20 %	21 %	32 %

➤ LE THÉÂTRE DU VELLEIN

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES



PROGRAMMATION TOUT PUBLIC

Le Théâtre du Vellein, scène régionale, est une scène « généraliste », elle propose une programmation pluridisciplinaire tout en laissant une place privilégiée aux pratiques artistiques qui peuvent se regrouper sous le terme « Arts du mouvement » (cirque, danse). C'est la deuxième scène iséroise en termes de fréquentation. La programmation est élaborée en collaboration avec les institutions culturelles régionales (Maison de la Danse, Jazz à Vienne...) et locales (Conservatoire de musique...). Elle s'appuie également sur les compagnies en résidence sur le territoire. Des équipes artistiques de tous horizons, régionales, nationales et internationales sont accueillies dans ce cadre.

	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre d'abonnés	3 156	3 813	3 477
Proportion abonnés CAPI	37	40	40
Nombre de spectacles différents	60 (dont 6 hors les murs)	76	69
Nombre de spectateurs	34 650 (dont cirque 11 000)	38 847 (dont cirque 11 000)	37 843 (dont cirque 12 300)



PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC

Le Théâtre propose également une programmation à destination des jeunes publics. L'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et primaire, sur le territoire, sont accueillis. La CAPI prend en charge un transport par enfant pour se rendre sur les lieux de spectacle.

	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre de spectacles différents	20	15	15
Nombre de représentations	91	88	102
Nombre de spectateurs	20 060	19 694	19 385
Proportion d'écoles maternelles et élémentaires	94 %	NC	100 %
Nombre de classes concernées	500	NC	539



➤ LE CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

34 spectacles de fin de projet des élèves (avec ou sans artistes invités)

10 spectacles avec artistes invités

6 spectacles de professeurs

pour un public de

12 700 personnes touché par ces trois catégories

70 auditions / présentations d'élèves seuls

10 productions diverses (inaugurations, animations...)

34 manifestations PLEA : concerts scolaires, aboutissements projets...

dans 17 communes

DONNER DU SENS

La diffusion n'est pas pour le conservatoire le premier objectif. Mais c'est le moyen de donner sens aux apprentissages dès le début du parcours des élèves :

- > Lieu d'enseignement et de pratique, le conservatoire est également un lieu d'accueil et de résidence d'artistes qui viennent renforcer et vivifier les enseignements et les pratiques.
- > Les élèves ont la possibilité de partager et faire partager leur vécu artistique grâce aux différentes productions qui sont mises en place tout au long de la saison. Stages, classes de maîtres, ateliers découvertes, projets artistiques leur permettent d'enrichir leur horizon artistique et les aident à vivre pleinement leurs choix artistiques.
- > En concertation avec ses partenaires publics et les acteurs culturels du territoire, les actions du conservatoire ont également pour objectif le développement du lien social, l'aménagement du territoire et l'ouverture à des publics les plus diversifiés possible.



➤ LES MÉDIATHÈQUES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Avec un réseau de 10 équipements et une carte d'abonné unique, les médiathèques de la CAPI permettent l'accès pour tous à un fonds documentaire mais également multimédia riche et diversifié, participant ainsi à l'enrichissement des connaissances, au développement de l'esprit critique, à l'ouverture aux autres...

Avec des supports sonores et audiovisuels, le réseau de bibliothèques et médiathèques poursuit la diversification des supports empruntables.

La navette de réservation (rapatriement des ouvrages d'une médiathèque à l'autre) a permis en 2014 d'augmenter largement de nombre de documents réservés.

13 % de supports sonores et audiovisuels en 2013 (contre 8 % en 2007)

29 % d'augmentation des réservations

DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

➤ LES ABATTOIRS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

4 281 personnes,
c'est la fréquentation totale
sur tous les événements

8 concerts



FESTIVAL ELECTROCHOC

Cette 9^e édition du Festival Electrochoc confirme l'intérêt grandissant des populations locales pour les Arts numériques et particulièrement pour ce qui est de l'exposition, des performances et des ateliers de sensibilisation (augmentation de plus de 50 %) de la fréquentation des animations à la Halle Grenette en centre-ville de Bourgoin-Jallieu). L'augmentation de l'action culturelle particulièrement autour des ateliers de sensibilisation aux pratiques numériques a mobilisé plus de public, surtout un nouveau public local pour ce qui est des scolaires (140 % d'augmentation). De plus, le nombre d'ateliers a été doublé tout en réduisant le nombre de jours du festival (-3 jours).



➤ LE THÉÂTRE DU VELLEIN

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES



BIENNALE DE CIRQUE

La Biennale du cirque de la CAPI est avant tout un événement de territoire. Toutes les communes de la CAPI reçoivent un spectacle gratuit à destination de tous et en plein air. Identifiée comme événement métropolitain, la Biennale s'achève par un grand week-end de spectacles où de multiples propositions de cirque, reflets de la création circassienne, sont ouvertes au public, sous chapiteau ou en salle, avec des tarifs très attractifs.

JAZZ À VIENNE

En programmant Jazz au Golf, en concertation avec Jazz à Vienne (six concerts de jazz gratuits), dans le cadre des résonances, le Théâtre du Vellein propose une série de concerts de qualité dans un cadre exceptionnel : le Golf public des 3 Vallons. Ces deux événements majeurs, contribuent très largement au rayonnement du territoire.



➤ LE CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

SEMAINES CONTEMPORAINES

9^e édition en février 2014, elles sont aujourd'hui l'un des événements forts du territoire et constituent un moment privilégié permettant d'amener les élèves, leurs familles mais aussi des publics diversifiés à la rencontre des expressions artistiques d'aujourd'hui (danse, musique, théâtre). Pendant cette manifestation, les cours sont réaménagés et remplacés par des ateliers avec les artistes invités et d'autres intervenants.

10 projets présentés

27 classes concernées

FESTIVAL TOUS EN SCÈNE

Le festival Tous en Scène, qui s'est déroulé du 2 au 6 juin, est l'aboutissement des projets menés dans le cadre du PLEA.

10 spectacles dans 6 communes

(dont 1 hors CAPI)

2 650 spectateurs



LA TOURNÉE DES ENSEMBLES ET ORCHESTRES

Du 24 au 26 juin, des orchestres d'élèves de tous âges, les classes de musique de chambre, les ateliers des départements jazz et musiques traditionnelles sont partis sur les routes de la CAPI et au delà pour présenter aux publics l'aboutissement de leur travail de l'année.



5 soirées

17 ensembles concernés

900 spectateurs

➤ LES MÉDIATHÈQUES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PRIX NORD-ISÈRE DES JEUNES LECTEURS

Le Prix Nord-Isère des jeunes lecteurs est un événement phare pour les médiathèques du réseau CAPI. Ce sont les élèves des écoles du Nord-Isère, qui, à partir d'une sélection d'ouvrages, décernent le Prix Nord-Isère aux auteurs lauréats. Coordonné par la CAPI, le service de lecture publique du Conseil Général, les libraires et 50 bibliothèques du Nord-Isère, ce prix est aujourd'hui repéré à l'échelle nationale. Il permet la promotion de la littérature jeunesse actuelle et favorise la création de liens entre les auteurs, les lecteurs et les éditeurs. Cette année, le blog du Nord-Isère (<http://prixnordisere.wordpress.com>) a été entièrement refondu et rencontre une large audience auprès des éditeurs (Nathan, Hachette...), des auteurs, des bibliothèques et des équipes enseignantes.

53 bibliothèques participantes

17 870 jeunes lecteurs participants

dont 7 362 élèves de la CAPI

➤ ACTION CULTURELLE

La diffusion culturelle proposée par les équipements est la clé de voûte de leur action en leur assurant une visibilité immédiate. C'est sur cet aspect de l'activité que s'appuient les équipements pour proposer de nombreuses actions culturelles à destination de tous les publics. C'est une des missions fondamentales de tout équipement culturel que de proposer une sensibilisation et une ouverture à destination du plus grand nombre. Sur ce territoire, les actions à destination des jeunes publics dans le cadre scolaire et des publics éloignés, sont particulièrement développées.

➤ LE THÉÂTRE DU VELLEIN

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES



PLAN LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA) sur le territoire permet de fédérer l'ensemble des équipements culturels de la CAPI et de Bourgoin-Jallieu autour des actions artistiques en milieu scolaire. Il permet également de réunir autour de ces actions l'ensemble des partenaires institutionnels concernés. Le Théâtre du Vellein, qui coordonne ce PLEA, s'appuie sur les compagnies en résidence et sur les programmations pour proposer des interventions artistiques à destination d'un très grand nombre d'enfants scolarisés sur la CAPI.

	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre de jeunes (1 ^{er} et 2 nd degré) impliqués dans un projet avec un artiste	1608	2160	1304
Nombre de classes	66	99	57
Nombre de communes concernées	13	11	11
Nombre d'enseignants en formation dans le cadre d'animations pédagogiques	62	169	106

➤ LES ABATTOIRS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

POUR LES PUBLICS ÉLOIGNÉS / EMPÊCHÉS

L'action culturelle étant un axe majeur du projet artistique et culturel de la SMAC, les Abattoirs construisent leur politique de sensibilisation autour d'actions en direction des personnes éloignées des pratiques artistiques et culturelles (situations d'enfermement physique, psychique et social). Les populations locales en sont les premières bénéficiaires, le territoire de la CAPI étant défini comme prioritaire. Cette année, les trois dispositifs «écrie-toi»(création de textes : slam), «écris toi une chanson» (découverte et pratique du processus de création d'une chanson) et «Fingers in the noise» (découverte et la pratique du processus de création musicale autour d'une interface tactile et numérique spécialement créée) ont par exemple été proposés au centre de détention de Saint-Quentin-Fallavier et au Foyer d'adultes handicapés de Mozas à Bourgoin-Jallieu).

6 établissements concernés

6 ateliers organisés

51 participants



9 ateliers proposés

7 établissements scolaires
partenaires

POUR LES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLEA

Toujours au cœur des préoccupations de la SMAC, l'action culturelle menée au niveau des scolaires et périscolaires, dans le cadre du PLEA, s'est développée à travers des ateliers «écris toi une chanson» et «fingers in the noise». Sur les sept établissements scolaires partenaires, deux sont des partenaires «historiques», cinq autres de nouveaux partenaires. Les nouveaux partenaires ont été mobilisés et ont eu un contact privilégié avec Les Abattoirs à deux moments clés de la saison (les formations d'enseignants dans le cadre du PLEA et les ateliers et la programmation arts numériques durant le Festival Electrochoc). Nous pouvons constater une forte augmentation des demandes de projets par les écoles élémentaires.



➤ LE CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

69 enseignants

1 080 élèves en cursus diplômant

350 élèves dans des ateliers hors les murs

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

Établissement d'enseignement, le Conservatoire Hector-Berlioz propose un enseignement structuré et progressif en musique, danse et théâtre, à travers un projet artistique et culturel global qui a pour but de contribuer à l'épanouissement de chacun. Il propose des parcours de formation différenciés et adaptés à des publics d'âges différents, aux projets et aux motivations diversifiés.

	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre total d'inscrits	1156	1052	1089
Proportion d'enfants et jeunes inscrits*	79 %	78 %	81,5 %
Proportion d'adultes inscrits	21 %	22 %	18,5 %
Proportion d'inscrits territoire CAPI	70 %	72 %	67 %
Proportion d'inscrits hors territoire CAPI	30 %	28 %	33 %
Proportion musique**	86 %	85 %	86 %
Proportion danse**	11 %	11 %	12 %
Proportion théâtre**	3 %	4 %	4 %
Nombre d'heures de cours dispensées par semaine	NC	900 environ	900 environ

* -18 ans jusqu'en 2012 / -26 ans à partir de 2013 **Total supérieur à 100% car certains élèves suivent plusieurs dominantes



ÉDUCATION ARTISTIQUE

En collaboration avec l'Éducation Nationale et dans le cadre du PLEA, les six musiciens-intervenants de la CAPI ont été impliqués au sein des écoles primaires de la CAPI. Des propositions de thématiques sont communiquées aux enseignants pour construire leur projet musical, guidés par le musicien-intervenant et en relation avec le projet de classe ou d'école. Les musiciens-intervenants ouvrent les enfants à la démarche de recherche et de création, leur permettant d'éveiller leur curiosité et de découvrir des pratiques et/ou esthétiques musicales.

En partenariat avec trois collèges du territoire, des dispositifs d'aménagement d'horaires permettent à 160 collégiens de bénéficier d'une éducation artistique renforcée : classes musicales au collège Allende (Bourgoin-Jallieu), ateliers danse contemporaine au collège Delaunay (Villefontaine) et ateliers théâtre au collège Anne-Franck (La Verpillière).

105 heures hebdomadaires
d'intervention en milieu scolaire

3 030 élèves de 37 écoles



9 ateliers

70 élèves (enfants et adultes)

9 enseignants impliqués

PUBLICS SPÉCIFIQUES

Poursuivant la démarche engagée depuis plusieurs années, le conservatoire a ouvert de nouveaux ateliers autour d'un travail musical et corporel des adolescents et adultes en situation de handicap mental en lien avec les établissements spécialisés qui les accueillent.



➤ LES MÉDIATHÈQUES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

ACTION CULTURELLE TOUT PUBLIC

Le réseau des médiathèques et bibliothèques a proposé pendant la première moitié de l'année expositions, rencontres et projections autour du thème des «Horizons». De septembre à la fin de l'année, le thème «Cabanes» et la commémoration de la guerre 1914-1918 ont été déclinés par des auteurs-illustrateurs et artistes. L'Université Populaire entame sa 5^e rentrée, sur le thème «Justice et injustices».



	2010	2012	2014
Nombre de séances «Heure du conte»	166	156	111
Effectif «Heure du conte»	2 426	4 492	3 133
Nombre de séances «Rencontres artistes et conférences»	120	103	125
Effectif «Rencontres artistes et conférences»	3 243	1 672	3 307
Nombre de séances «Projections, concerts et spectacles»	57	82	57
Effectif «Projections, concerts et spectacles»	1 621	1 590	1 519
Nombre de séances «Expositions et salons»	18	23	19
Effectif «Expositions et salons»	1 002	741	433



ACTION CULTURELLE PAR PROJET

En dehors des heures d'ouverture, les bibliothèques et médiathèques restent ouvertes aux groupes : accueil de classes, de tout petits, de personnes âgées, de personnes en cours d'alphabétisation, de personnes en réinsertion sociale. Parmi les projets structurants 2014, sont à retenir : le CRILJ (Centre de Recherches et d'Informations sur la Littérature pour la Jeunesse) Nord-Isère, le PLEA (Plan Local d'Éducation Artistique), la bibliothèque de rue.

	2010	2012	2014
Nombre de séances Petite Enfance	141	97	79
Effectif Petite Enfance	1 236	1 053	940
Nombre de séances Scolaires	761	735	439
Effectif Scolaires	19 932	17 453	11 325
Nombre de séances Péri-scolaires (centre sociaux et de loisirs)	6	39	42
Effectif Péri-scolaires (centre sociaux et de loisirs)	102	418	604
Nombre de séances Publics empêchés / éloignés	44	77	86
Effectif Publics empêchés / éloignés	402	398	475
Nombre de séances Personnes âgées (dont portage à domicile)	21	27	27
Effectif Personnes âgées (dont portage à domicile)	189	243	182

➤ AIDE À LA CRÉATION

Aucune offre culturelle ne saurait exister sans l'implication d'artistes sur un territoire et le développement de leurs différents projets culturels. Aussi, les équipements communautaires effectuent un important travail d'« accueil en résidence ». Il permet à des compagnies d'esthétiques diverses de bénéficier de moyens et du temps nécessaires à toute œuvre de création. Ce travail est ensuite valorisé dans le cadre des différentes actions culturelles menées par les équipements à destination du plus grand nombre. Au-delà des professionnels, un accompagnement à la pratique amateur, voire préprofessionnelle, est également mis en place. Celui-ci participe à la volonté de développer la présence de sensibilités artistiques sur le territoire, voire au-delà.

SOUTIEN À LA CRÉATION PAR L'ACCUEIL DE COMPAGNIES EN RÉSIDENCE

➤ LES ABATTOIRS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

12 groupes en résidence

9 groupes en « répétition montée » sur scène

73 jours d'utilisation de la salle

ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Toujours sollicitée par des professionnels et amateurs en voie de professionnalisation, la SMAC n'a pas pu répondre à toutes les demandes. En effet, la demande d'accueil de groupes en résidence et en répétition montée est croissante. Elle permet aux groupes d'avoir une salle à disposition et de bénéficier du savoir-faire des intervenants pour finaliser leurs projets artistiques. On constate, en comparaison à la saison dernière, que la SMAC Les Abattoirs privilégie l'accès à la salle aux groupes départementaux et régionaux, plus qu'aux nationaux en raison des projets et des propositions de programmation qui se sont « joués » sur la saison 2013-2014.



➤ LE THÉÂTRE DU VELLEIN

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

RÉSIDENCE D'ARTISTES

La présence artistique sur le territoire à partir des équipements culturels est primordiale. Ainsi, plusieurs compagnies « complices » sont en résidence au Théâtre du Vellein : La Cie Yoann Bourgeois (cirque) La Cie Virevolt (cirque), la Cie Arcosm (danse), la Cie Sylvie Guillermin (danse), la Cie Théâtre et Cie (théâtre).



➤ CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES



RÉSIDENCE D'ARTISTES

Après Patrick Busseuil entre septembre 2012 et juin 2014, le conservatoire a démarré en septembre 2014 une résidence de deux saisons avec Pascal Berne, compositeur, improvisateur. Musicien éclectique, il travaille aussi bien avec les ensembles de jazz et de musique de chambre que les orchestres d'élèves. Le spectacle de fin d'année du département danse a vu la création de deux chorégraphies composées spécifiquement par deux chorégraphes pour deux groupes d'élèves avec lesquels ils ont travaillé tout au long de l'année 2013-2014.

Le spectacle 2014 du département musique/mouvement/handicap a été construit sur une création de deux enseignants du conservatoire

➤ CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

ATELIER CHORAL ET FORMATION DES CHEFS DE CHŒUR

Le conservatoire propose un atelier de formation chorale sous forme de plusieurs modules ouverts aux choristes et chefs de chœur amateurs. L'atelier « direction de chœur » est également ouvert aux chefs de chœur souhaitant se perfectionner. Un travail de collaboration sur le long terme a été engagé avec « Chorales en Chœur » qui fédère plus de 35 chœurs sur le Nord-Isère. Une concertation régulière qui débouche sur des projets partagés (congrès des chefs de chœur en octobre 2014 par exemple)



AUTRES DISPOSITIFS

Les collaborations avec les associations de musique traditionnelles se sont poursuivies en 2014. Enfin le conservatoire accueille chaque année plus de 200 adultes de plus de 26 ans (jusqu'à 78 ans en 2013) dans les différents parcours de formation (cursus diplômant, parcours ou parcours accompagnés).

➤ LES ABATTOIRS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES



TRANS'ABATTOIRS

Le dispositif d'accompagnement TRANS'Abattoirs a pour objectif la structuration artistique et technique des groupes de musiques actuelles accompagnés, désireux de se professionnaliser, le but étant d'amener l'ensemble de ces musiciens à construire un projet artistique de A à Z et/ ou ayant un projet musical ambitieux et solide dans les meilleures conditions.

Le parcours TRANS'Abattoirs étant un dispositif progressif de formation personnalisée à vocation artistique et technique, il ne cesse d'évoluer saison après saison. Pour la saison 2013-2014, le référentiel de formation autour de la conduite de spectacle et de la pré-production phonographique s'est vu restructuré afin de mieux répondre aux spécificités, objectifs, actualités et à la progression des groupes.

	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Nombre de groupes	18	13	13
Nombre de personnes concernées	95	75	94
Nombre d'heures de formation	750	918	964

LES STUDIOS

Les Abattoirs proposent, aux musiciens qui souhaitent répéter, deux studios équipés en matériel son (sono, ampli guitare, etc.) et backline (batteries, amplis guitares et basses, etc.) de 35 et 55 m². Ils sont disponibles selon un planning géré par un régisseur des studios. Les répétitions peuvent se faire de façon ponctuelle ou régulière. La fréquentation des studios se stabilise compte tenu d'un taux d'utilisation maximum.

59 groupes ont utilisé les studios

1 692 heures de répétition



➤ AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES

Si la qualité de la programmation et de l'action culturelle menées par les équipements communautaires est au cœur des préoccupations, celle d'offrir au public des conditions d'accueil et un service qualitatif constitue un objectif tout aussi incontournable. Ainsi, la CAPI poursuit sa politique d'investissements dans la rénovation et l'extension de ses équipements et cherche à développer de nouveaux projets en matière d'« offre de services ».

➤ LES MÉDIATHÈQUES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

RÉNOVATION DE LA MÉDIATHÈQUE À RUY-MONTCEAU

La médiathèque à Ruy-Montceau occupe un local de 150 m² situé au dessus de la salle des fêtes communale « la Salière ». Le projet de rénovation initié en 2012 d'un espace mutualisé « médiathèque / micro-crèche » a vu le jour : en décembre 2014, c'est un espace spacieux et totalement ouvert, conforme aux normes d'accessibilité et équipé de mobilier neuf qui a ouvert ses portes au public. Il permet une meilleure mise en valeur des collections et a pour ambition de devenir un lieu de lecture convivial et attractif pour les habitants de Ruy-Montceau et pour l'ensemble des lecteurs du réseau des médiathèques CAPI.

10 000 documents

500 lecteurs

18 000 prêts avant le chantier



➤ CONSERVATOIRE

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE D'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET DES ÉLÈVES

Les travaux de traitement acoustique des salles du conservatoire se poursuivent : il s'agit d'atténuer autant que possible les niveaux sonores et résonances excessifs. Cela passe aussi par le changement progressif des fenêtres qui améliore considérablement l'insonorisation sans oublier les économies d'énergie réalisées.

L'été 2014 a vu aussi la réalisation de travaux de réaménagement d'un certain nombre de salles et de bureaux qui ont permis enfin de dégager une salle d'accueil et d'attente pour les élèves et les familles et une salle des professeurs dignes de ce nom.



AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Le logiciel de scolarité installé fin 2013 a été déployé tout au long de l'année 2014. Outil essentiel pour suivre les parcours des élèves (qui sont de plus en plus diversifiés), il permet aujourd'hui de faciliter le travail des enseignants et les relations avec les parents d'élèves via des modules extranet (informations en temps réel, suivi de la scolarité, gestion des absences, bulletins pédagogiques...).





➤ Sports

Olivier CHANEL



SPORTS

➤ LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La CAPI a en charge la gestion de six équipements nautiques répartis sur tout le territoire et d'un golf, seule structure publique de la région, implanté sur un site paysager assez remarquable.

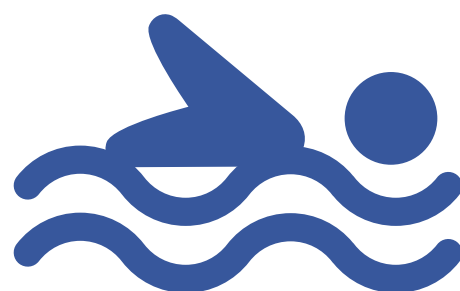
À partir de ces équipements structurants et en lien avec les communes et un monde associatif plutôt riche, elle développe son projet sportif articulé autour de la sensibilisation et de l'éducation à la pratique sportive pour tous, du soutien aux clubs et du développement de manifestations permettant d'asseoir l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Deux axes transversaux sous-tendent ces objectifs :

- > l'élargissement progressif de l'offre sportive à partir des équipements communautaires
- > l'amélioration continue de ces mêmes équipements, tant en termes de conditions d'accueil que d'optimisation énergétique par exemple.

➤ PISCINES

Le service des Piscines est chargé d'assurer l'accueil, la surveillance et la sécurité de tous les usagers, d'enseigner les activités de la natation aux élèves du 1^{er} degré et d'assurer l'entretien des six établissements nautiques qui composent le paysage intercommunal.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 1861 K€

64 K€

Investissement

2665 K€



654 K€

Fonctionnement



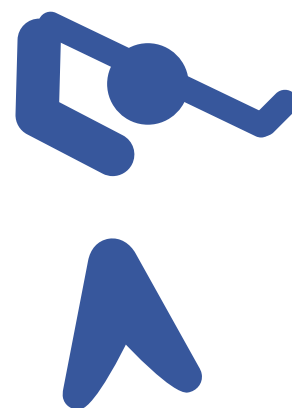
Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 41,3 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre d'heures personnel annuel	77 000	81 306	82 286
Nombre d'heures activités aquagymniques	NC	554	606
Recettes des activités aquagymniques (en €)	NC	65 900	84 945
Coût total des fluides (en €)	422 308	593 641	645 270
dont coût de l'eau (en €)	131 644	134 092	146 047
dont coût du gaz (en €)	87 698	217 172	214 092
dont coût de l'électricité (en €)	188 591	242 378	285 131
dont coût du fuel (en €)	14 375	0	0
Consommation d'eau (en m³)	NC	NC	46 882
Consommation de gaz (en Kw)	NC	NC	3 484 878
Consommation d'électricité (en Kw)	NC	NC	2 724 689

➤ GOLF



Le Golf des 3 Vallons est le seul golf public de la Région Rhône-Alpes. Il se compose d'un practice abrité, d'un parcours d'initiation gratuit de 9 trous, d'une zone d'approche et deux putting greens, d'un parcours compact de 9 trous, d'un parcours classique 9 trous de 2741 m. L'équipe sur place assure l'entretien du terrain et l'accueil des golfeurs.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Le budget golf est un budget annexe.



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 7,5 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre d'abonnements Adultes	340	313	341
Nombre d'abonnements Jeunes (- 18 ans)	(Adultes + Jeunes)	66	70
Nombre de classes accueillies	NC	14	11
Nombre de forfaits journée (parcours 9 trous)	6 218	5 298	5 080
Nombre de forfaits journée (parcours compact)	(9 trous + compact)	2 660	2 174
Nombre de mineurs accueillis en encadrement (cadre scolaire et privé) hors joueurs de golfs licenciés	NC	730	NC

➤ ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE

À partir des équipements dont elle assure la gestion, la CAPI cherche à développer, au bénéfice du plus grand nombre, l'offre sportive présente sur le territoire. Cela passe par une diversification des activités proposées, par la recherche de nouveaux publics ou bien encore par des projets d'investissements importants permettant de compléter et de renouveler l'offre.

➤ PISCINES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AQUA LUDIQUES

Les équipements de Fondbonnière, Saint-Bonnet et Bellevue proposent des séances d'aqua bike, aqua fitness, aquagym, nage avec palmes, ... adaptées à un large public en fonction des capacités physiques de chacun.

Des soirées d'animation thématiques sont également organisées ponctuellement. Le public peut alors découvrir les activités proposées en piscines en musique.

Par exemple en 2014, ont été organisées sur le territoire :

- > une soirée Halloween à la piscine de Saint-Bonnet avec des parcours ludiques pour les enfants ;
- > une après-midi et soirée « nager bien » sous forme de kermesse avec activités aquagym et kayak piscine à la piscine Gallois à Saint-Quentin-Fallavier ;
- > la 2^e journée de prévention de la noyade à destination tout public avec initiation premiers secours à la piscine de Fondbonnière à L'Isle d'Abeau.

Les enfants ne sont pas en reste dans la programmation : des créneaux d'écoles de natation restent actuellement très demandés et des animations sont également organisées durant les vacances scolaires et proposent des parcours ludiques pour tous les âges.

24 séances aqua ludiques
par semaine



➤ GOLF

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

OUVERTURE DU GOLF AU PLUS GRAND NOMBRE

Comme chaque année, des portes ouvertes au printemps et à l'automne ont permis à de nombreux habitants de s'initier à la pratique du golf : pour la première fois, une école de golf pour adultes a été mise en place en partenariat avec l'association sportive. L'objectif : sur six mois, proposer des cours hebdomadaires pour progresser et acquérir l'autonomie sur le grand parcours à un tarif attractif.

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, le service des sports intervient dans les communes grâce aux éducateurs sportifs des piscines : à ce titre, le service s'est doté de matériel sportif pour l'apprentissage d'activités physiques de pleine nature (VTT, carabines lasers, archerie...). Au programme : Golf, course d'orientation, roller et bien d'autres afin d'initier les enfants du territoire à de nouvelles pratiques.



➤ ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

773 participants au total

dont 187 équipes de deux

132 traileurs

25 partenaires économiques

CAPI RAID ACTE 3

Les 31 mai et 1^{er} juin 2014, la 3^e édition du CAPI Raid s'est déroulée au complexe sportif de la commune de La Verpillière. Différentes épreuves et activités étaient prévues afin de proposer un événement accessible au plus grand nombre :

- > un Raid Sportif de 50 km proposant VTT, bike and run, course d'orientation, descente en rappel, tir à l'arc, course à pied, canoë ;
- > un Raid Loisir 25 km proposant les mêmes activités ;
- > un Raid Découverte proposant des ateliers d'initiations aux sports de pleine nature (tir à l'arc, golf, canoë, escalade, athlétisme, VTT technique) ;
- > une randonnée sur 10 km autour de l'étang de Fallavier.

La nouveauté 2014 est la création d'une course pédestre en nature de 12 km le samedi soir en préambule des raids du dimanche.



LE CROSS DU GOLF DES 3 VALLONS

Le cross du golf des 3 Vallons a été organisé pour la troisième fois le 14 décembre 2014. À travers des courses gratuites pour tous les publics, enfants ou adultes, novices ou coureurs chevronnés, il permet aux participants de découvrir un cadre unique dans le territoire. Organisé en partenariat avec le CSBJ Athlétisme et sa section de Villefontaine, cet événement souhaite également favoriser la pratique du golf.



➤ AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS

Tout en élargissant l'offre, la CAPI met en place d'importants moyens pour maintenir et optimiser ses équipements existants, dans un souci d'amélioration continue et de recherche de solutions de gestion innovantes. Cela a été particulièrement affirmé en 2012 sur le secteur des piscines avec des projets touchant à l'optimisation énergétique, l'hygiène et la sécurité ou bien encore la mise en place de dispositifs facilitant le fonctionnement des équipements et la pratique des usagers.

➤ GOLF

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

SALLE DE SÉMINAIRE

La réhabilitation d'une ancienne grange en salle de séminaire s'est achevée à l'automne 2014. D'une capacité de 30 à 50 personnes selon les configurations, cette salle offre de nouvelles opportunités de développement et de recettes. L'aménagement répond à une demande de la part du milieu professionnel à la recherche de lieux pour l'organisation de réunions ou formations dans un cadre magnifique. Les interventions peuvent être couplées à des initiations golfigues. Une terrasse couverte et un local traiteur complètent l'équipement qui se veut réservé à des organisations professionnelles.

Capacité de **30** personnes en U et
de **50** personnes au total

.....



➤ PISCINES

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES RÉALISÉES

HARMONISATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS

Depuis 2007, un travail sur les contrôles d'accès est mené au sein des différents équipements nautiques. Des bornes permettant de lire des cartes magnétiques sont installées pour répondre à un double objectif : cela permet d'une part d'avoir une meilleure lisibilité de la fréquentation des équipements et d'autre part d'offrir aux utilisateurs un support unique pour l'ensemble des structures équipées. En 2014, cette démarche se poursuit en équipant la piscine Gallois de La Verpillière.

4 bassins
équipés du contrôle d'accès

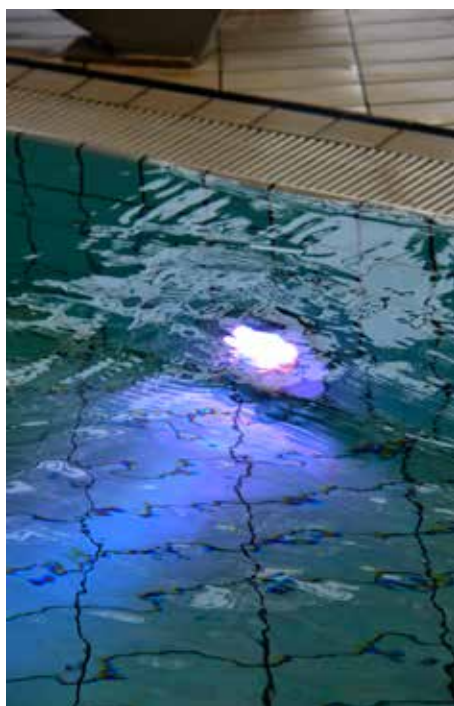


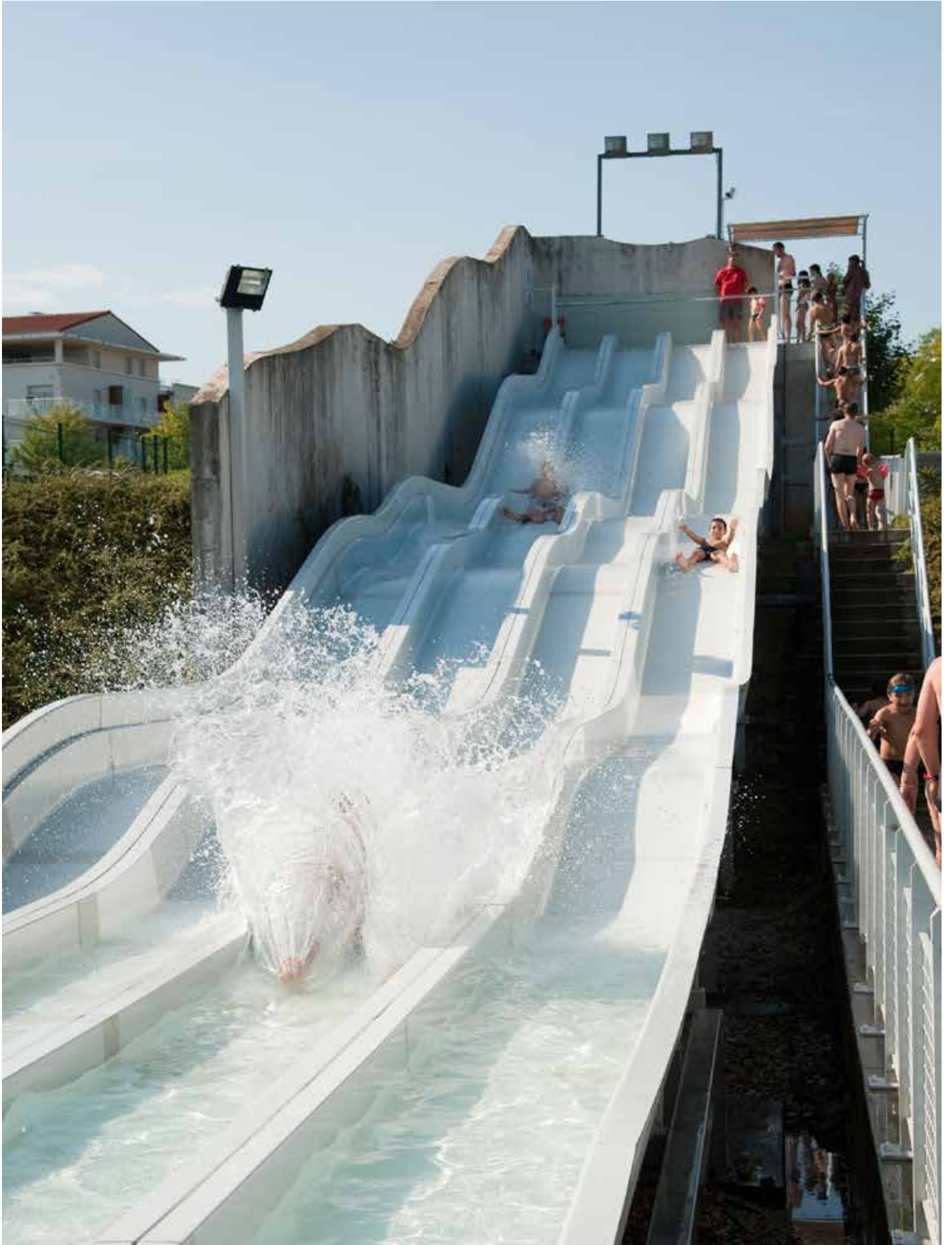
ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Afin de poursuivre les économies engendrées sur l'éclairage de la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine, le bassin de Fondbonnière a été également équipé de LED, permettant outre des économies importantes, des variations d'ambiances et la coloration de l'eau des bassins avec des LED subaquatiques.

Au niveau du chauffage sur l'équipement de Saint-Bonnet, une nouvelle génération de pompe à chaleur a été installée. Cet équipement, malgré son volume, témoigne d'une consommation annuelle en deçà de tous les autres. Pour indication, sa consommation se situe autour de 2 000 kW/m²/an quand la moyenne des piscines se situe autour de 4 000 kW/m²/an.

L'installation de variateurs de vitesse sur certaines pompes hydrauliques de l'équipement de Fondbonnière permet une économie d'énergie.







Patrick MARGIER

➤ Affaires sociales,
santé, petite
enfance, personnes
âgées et personnes
dépendantes



Anne
CHAUMONT-PUILLET

➤ Petite Enfance



AFFAIRES SOCIALES



PETITE ENFANCE

La direction Petite Enfance est constituée de 38 équipements répartis en quatre pôles d'activités :

- > 26 structures d'accueil sur 10 communes : les enfants de deux mois et demi à quatre ans sont accueillis de manière équitable, quelles que soient leur origine ou leurs difficultés. Les parents sont associés et accompagnés dans leur rôle parental.
- > 9 RAM : lieux d'information et d'accompagnement destinés aux assistantes maternelles agréées, aux parents et aux enfants.
- > 2 Points Information Petite Enfance pour renseigner et orienter les familles vers l'ensemble des solutions de garde sur le territoire de la CAPI.
- > 1 ludothèque inter-services qui s'adresse à l'ensemble des structures petite enfance (prêts de jeux et animations).



MOYENS MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 8 934 K€

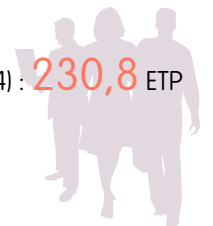
48 K€	140 K€
Investissement	Fonctionnement

9 792 K€

4 640 K€

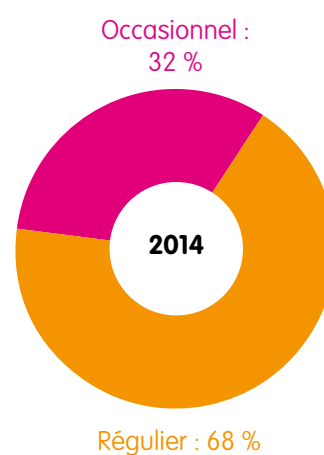
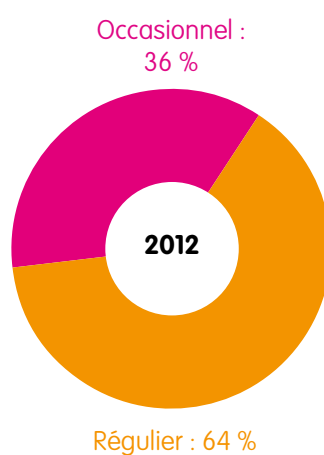
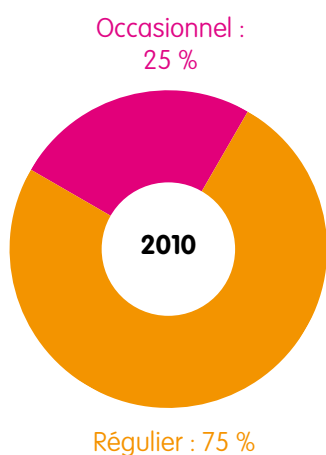
Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **230,8** ETP



INDICATEURS

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS	2010	2012	2014
Nombre d'enfants accueillis en multi-accueils	796	1 357	1 649
Nombre d'enfants accueillis en micro-crèches	39	97	149
Nombre d'enfants accueillis en crèches familiales	124	168	109
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures	13	13	13



LES RAM ET POINTS INFO	2010	2012	2014
Nombre d'assistantes maternelles fréquentant les RAM	357	466	466
Nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles	1200	1006	1364
Nombre de familles « demandeurs » aux points Info	1057	687	729
Nombre de demandes non satisfaites	360	315	341
Nombre de demandes en attente au 31/12/N	35	62	26
Nombre de demandes d'accueil d'urgence	NC	48	94

DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL

La CAPI poursuit le développement de ses structures d'accueil collectif du jeune enfant, en cohérence avec l'actualisation du diagnostic petite enfance réalisé en 2013, et dans le respect du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- > Le 3 novembre 2014, la micro-crèche « LILOTS PIRATES » a ouvert ses portes sur la commune de L'Isle d'Abeau. D'une capacité de 10 places, elle accueille les enfants de 7 heures à 18 h 45.
- > Début décembre, la micro-crèche « Ruy minis » a été déménagée dans les locaux définitifs, juxtaposés à la médiathèque de Ruy-Montceau. Le contrat de location d'une construction modulaire, louée provisoirement, a donc pu être arrêté. Afin de répondre à la demande des familles, des optimisations de structures ont été réalisées dans quatre structures par l'augmentation de l'amplitude horaire et/ou du nombre d'enfants accueillis pendant la pause méridienne.

1 ouverture de structure

10 places créées

6 repas supplémentaires par jour

2,75 heures d'amplitude supplémentaire par jour



TRAVAIL SUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP ET SA FAMILLE

17 agents formés

39 agents ont participé
à la conférence



Le comité de pilotage sur l'accueil de l'enfant différent (composé de la CAF de l'Isère (Caisses d'Allocations Familiales), le Conseil Général de l'Isère, le CAMSP de Bourgoin-Jallieu (Centre d'Action Médico Social Précoce) et la direction Petite Enfance CAPI travaillent depuis 2012 sur ce thème. Cette année, une conférence sur les troubles envahissants du développement «TED», ouverte aux professionnels de la Petite Enfance, a été organisée. Des affiches à l'attention des familles d'enfants en situation de handicap, ont été réalisées avec les coordonnées des Points Info CAPI, chargés de l'orientation des demandes d'accueil. Le plan de formation initié en 2012 s'est poursuivi en 2014 : les agents de la direction Petite Enfance ont participé aux actions de sensibilisation à l'accueil de l'enfant en situation de handicap avec le CAMSP de Vienne et à la formation organisée par le CNFPT «Accueillir en collectivité un enfant en situation de handicap».

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) CAPI 2014 2017

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) étant arrivé à échéance, un nouveau CEJ couvrant la période 2014-2017 a été élaboré avec les services de la CAF, les actions inscrites dans ce document sont :

- > des actions d'optimisation des structures existantes (augmentation de l'amplitude horaire, modification des agréments au moment des repas...);
- > la création de la Micro-crèche «LILOTS PIRATES» sur la commune de L'Isle d'Abeau. Ces actions sont réalisées à budget constant. Des avenants pourront être signés au cours de cette période afin de poursuivre le développement de l'offre en cohérence avec le diagnostic effectué sur le territoire.

930 000 €

C'est le montant prévisionnel
du Contrat pour l'année 2014



PERSONNES ÂGÉES ET ACCESSIBILITÉ

Dans la délibération de juin 2007, la CAPI définit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale en précisant son rôle en faveur des personnes âgées et dépendantes.

Elle est chargée de :

- > coordonner et agir en faveur des structures d'accueil des personnes âgées dirigées vers l'ensemble des communes de la CAPI.
- > participer et suivre les schémas départementaux des personnes âgées et des personnes handicapées.
- > agir en faveur de la coordination gériatrique.
- > participer aux actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes.
- > participer financièrement au Centre d'hébergement temporaire « Les Tilleuls » de Bourgoin-Jallieu.

MOYENS ET INDICATEURS

Moyens humains

(effectif au 31/12/2014) : 9 ETP

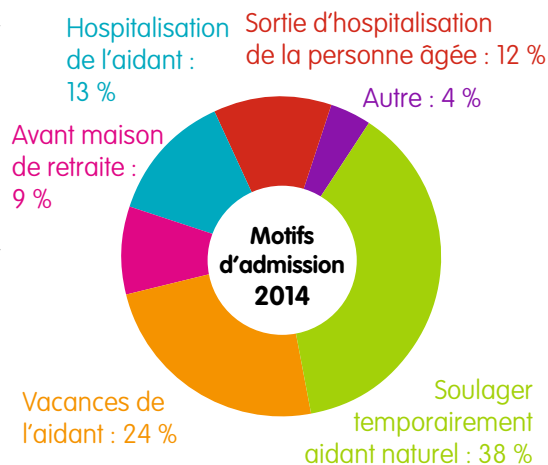
	2012	2014
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un hébergement temporaire	71	86
Durée moyenne de séjour (en jours)	15	15
Nombre de séjour proposés dans l'année	169	181

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

PILOTAGE / SUIVI / RÉGIE AUTONOME « LES TILLEULS »

Le foyer «Les Tilleuls» à Bourgoin-Jallieu est un centre d'hébergement temporaire pour personnes âgées. Le manque de places en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) dans le Nord-Isère est de plus en plus critique, les délais d'attente atteignent souvent 18 à 20 mois avant que la personne âgée soit admise en maison de retraite. Cette situation génère une forte demande d'hébergement alternatif et temporaire aux Tilleuls et conforte le personnel des Tilleuls dans son rôle d'aide aux aidants. Doté de 12 lits, il permet de recevoir au sein d'une structure non médicalisée et très familiale, des personnes âgées qui, pour diverses raisons (voir graphique) nécessitent un accueil transitoire avant de réintégrer leur logement ou une autre solution d'hébergement pérenne. De plus, deux places en accueil de jour sont mises à disposition des personnes âgées.

Suite à la modification de son intérêt communautaire en 2012, ce service a été transféré à la CAPI sous la forme d'une régie autonome. Un travail de professionnalisation des agents et de pérennisation de leur situation a été mené. En 2014, deux nouvelles mises en stage ont été proposées. L'objectif est de pérenniser la situation de l'ensemble des agents rapidement. Des travaux d'amélioration de l'équipement ont été réalisés cette année : la climatisation a été installée dans la pièce commune ainsi que dans les chambres.





➤ Président
de la CAPI

Jean PAPADOPULO



➤ Administration
générale
et moyens
généraux

Evelyne MICHAUD



➤ Administration
générale

Nadine ROY



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ BÂTIMENTS

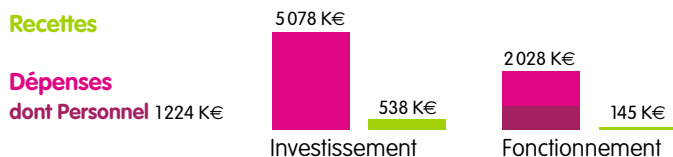
La direction Superstructures est chargée de la maîtrise d'ouvrage des grosses opérations, de la maintenance et réparation du patrimoine bâti de la collectivité, ainsi que du développement de la maintenance et de la modernisation du réseau très haut débit sur le territoire CAPI. Elle gère 84 structures : petite enfance, médiathèques, piscines, salle de spectacles, locaux tertiaires, locaux industriels, conservatoire, cinéma et théâtre à Villefontaine, écoles de danse, centre Simone-Signoret, Golf Public des 3 Vallons, centre d'hébergement de courts séjours à Bourgoin-Jallieu... La direction conseille et assiste techniquement les autres directions sur divers projets.

Le service Entretien Patrimoine Immobilier du Centre Technique est chargé d'entretenir, d'assurer la maintenance et d'améliorer la qualité des bâtiments CAPI, en lien avec la direction Superstructures.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) :

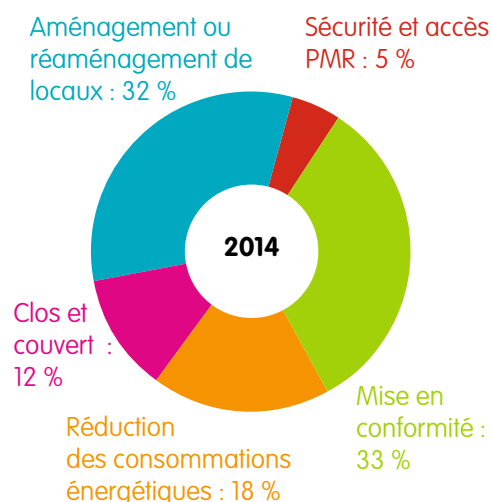
29,3 ETP au total
 dont Superstructures : 10,5 ETP
 et Centre Technique : 18,8 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de gros chantiers (hors opérations individualisées) suivis (direction Superstructures)	80	53	49
Montant total des chantiers suivis (direction super) (en millions d'euros)	5,4	5	5,3
Nombre d'interventions de maintenance (Centre technique)	1220	1362	1544
Taux d'intervention d'urgence	31 %	30 %	25 %
Nombre de bâtiments CAPI	78	82	84
Surface des bâtiments entretenue en m ²	60 000	62 000	63 500
Linéaire réseau fibre optique (en km)	41	43	70
Nombre de prises réseau TV	14 000	14 000	14 000

Répartition budgétaire par domaine d'activité (études et travaux) :



ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : MISE EN CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ DE L'USAGER

La sécurité et la conformité des bâtiments de la CAPI recevant du public est un souci permanent de la CAPI. À cet effet, la direction Superstructures a établi des tableaux de bord par bâtiment permettant un suivi en continu des travaux à réaliser dans ces bâtiments, en fonction des préconisations des commissions de sécurité ou des diverses obligations (handicap, qualité de l'air...).

De nombreux travaux de maintenance et de modernisation ont été effectués au sein des bâtiments CAPI. À titre d'exemples, en 2014 en maîtrise d'ouvrage, ont été réalisées :

- > la rénovation des systèmes de sécurité incendie au Centre Simone-Signoret ;
- > la remise en état des accès de la médiathèque à L'Isle d'Abeau ;
- > l'installation en régie de nouveaux systèmes d'alarme intrusion (Site du Creuzat, médiathèque à L'Isle d'Abeau, centre technique Est à Nivolas-Vermelle...).

10 500 €

C'est le coût des travaux
au Centre Simone-Signoret

18 000 €

C'est le coût des travaux
de la médiathèque à L'Isle d'Abeau

7 000 €

C'est le coût de l'installation en régie
de nouveaux systèmes d'alarme
intrusion



54 000 €

C'est le coût des travaux de l'école de musique de Villefontaine

119 000 €

C'est le coût des travaux de la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine

51 000 €

C'est le coût des travaux d'isolation au centre technique Ouest à Villefontaine

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La réduction de la consommation et des coûts énergétiques est une préoccupation majeure pour les collectivités aujourd'hui. Aussi, la CAPI a lancé un diagnostic énergétique complet de l'ensemble de son patrimoine bâti. La mise en œuvre de la phase 1 du schéma directeur énergétique s'est achevée en 2014 et concerne les travaux amortissables à court terme. Les principaux travaux réalisés en 2014, en maîtrise d'ouvrage sont :

- > la rénovation totale du système de ventilation de l'école de musique de Villefontaine ;
- > la rénovation de la thermodynamie de la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine ;
- > l'installation d'une pompe à chaleur et la réalisation de travaux d'isolation au centre technique Ouest à Villefontaine.

L'ensemble des travaux réalisés en 2014 généreront une économie sur le budget de fonctionnement de l'ordre de 17 k€ par an, et l'ensemble de la phase 1 du schéma directeur énergétique générera une économie annuelle de 170 K€ en fonctionnement. La préparation de la phase 2 du schéma directeur énergétique a été réalisée en 2014.



CONSERVATION DU PATRIMOINE : CLOS ET COUVERT, ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Afin de pérenniser le patrimoine bâti de la CAPI et de le maintenir en état, d'importants travaux sont nécessaires sur le clos et couvert et l'enveloppe du bâtiment. À titre d'exemple, en 2014, la CAPI a investi dans :

- > la rénovation complète de la toiture du multi-accueil Le P'tit Mousse à L'Isle d'Abeau ;
- > la remise à neuf de l'étanchéité de la toiture terrasse du bloc 7 du Centre Simone-Signoret.

58 000 €

C'est le coût des travaux du multi-accueil Le P'tit Mousse à L'Isle d'Abeau

50 000 €

C'est le coût des travaux du Centre Simone-Signoret



AMÉLIORATION DU CONFORT OU ADAPTATION DES LOCAUX

Pour répondre aux besoins des occupants des locaux et dans un souci d'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments pour les usagers, des travaux d'adaptation des locaux et d'aménagement sont débattus par les commissions chaque année, en partenariat étroit avec les gestionnaires d'équipements. À titre d'exemple, en 2014, ont été réalisés :

- > la création de la salle du séminaire du Golf des 3 Vallons à L'Isle d'Abeau ;
- > la rénovation en régie (création d'un vestiaire, réaménagement de la lingerie et de la salle d'activités) du multi-accueil « Les Marronniers » à Saint-Quentin-Fallavier ;
- > la modernisation de diverses salles et pôle administration au Conservatoire Hector-Berlioz ;
- > la rénovation en régie de la micro-crèche Le P'tit Mousse à L'Isle d'Abeau.



La salle du séminaire du Golf des 3 Vallons à L'Isle d'Abeau



La micro-crèche Le P'tit Mousse à L'Isle d'Abeau

248 000 €

C'est le coût des travaux
au golf des 3 Vallons
à L'Isle d'Abeau

6 000 €

C'est le coût des travaux
à Saint-Quentin-Fallavier

137 000 €

C'est le coût des travaux
du Conservatoire Hector-Berlioz

14 000 €

C'est le coût des travaux
de la micro-crèche Le P'tit Mousse
à L'Isle d'Abeau

SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ

L'accès de nos bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite est une priorité de la direction Superstructures. À cet effet, un diagnostic complet de l'ensemble des structures a été réalisé et fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, définie et travaillée en commission d'accessibilité où siègent les associations et personnalités s'intéressant de près à la thématique du handicap.

Des travaux relatifs à l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont été réalisés en 2014, dont principalement l'étude d'accessibilité PMR des entrées et accès des médiathèques CAPI à Saint-Savin, L'Isle d'Abeau et Saint-Quentin-Fallavier et deux multi-accueil Debussy à Vaulx-Milieu et Saint-Bonnet à Villefontaine



➤ RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources Humaines assure la gestion globale du parcours professionnel de chaque agent de la collectivité : le recrutement, la carrière, la rémunération et la formation. Elle organise tous les recrutements de la collectivité, assure la veille statutaire et réglementaire, ainsi que le dialogue social au sein des commissions internes (CTP, CHSCT, commission formation, groupes de travail...). La direction des Ressources Humaines travaille en étroite collaboration et en transversalité avec l'ensemble des services de la collectivité.



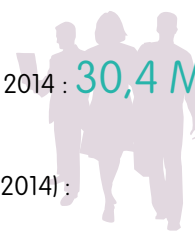
MOYENS



Masse salariale globale CAPI pour 2014 : **30,4 M€**

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) :

Direction RH : **14,8 ETP**



INDICATEURS

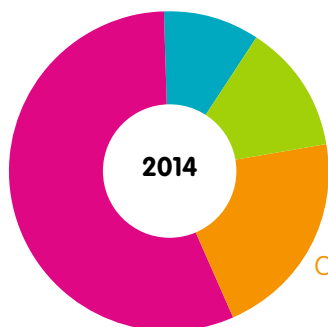
Répartition des agents par catégorie :

Hors catégorie (assistantes maternelles, jury, vacataires...) : 95

Catégorie A : 129

Catégorie B : 209

Catégorie C : 553



Répartition par DGA :

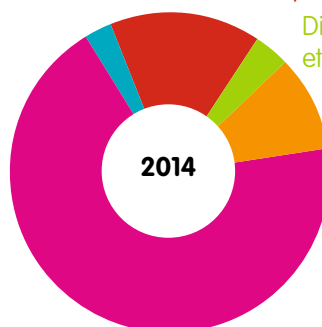
Développement économique : 27

Services techniques : 150

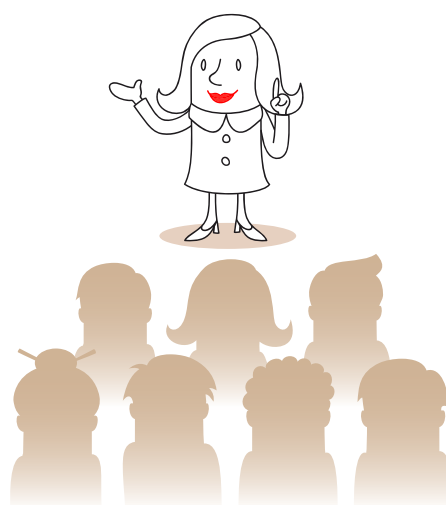
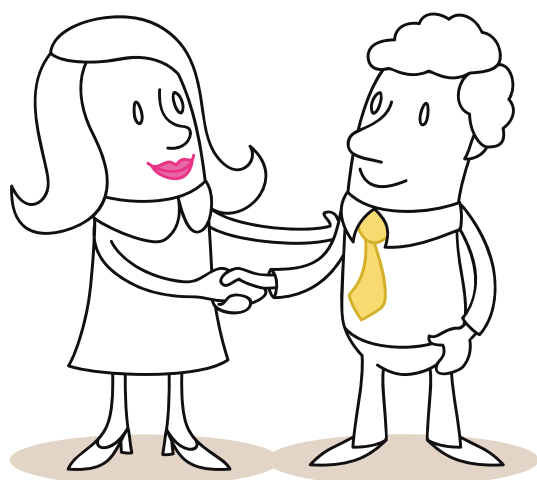
Direction générale des services et administration générale : 36

DGA Ressources et mutualisation : 98

Service à la population : 675



RECRUTEMENT ET INSTANCES	2010	2012	2014
Nombre de recrutements dans l'année - catégorie A	11	5	12
Nombre de recrutements dans l'année - catégorie B	11	17	17
Nombre de recrutements dans l'année - catégorie C	23	20	23
Nombre de recrutements - création de poste délibéré	7	11	18
Nombre de recrutements - suite départ	37	20	18
Nombre de recrutements - remplacement temporaire	1	11	16
Nombre de reclassements médicaux	1	2	0
Nombre de mobilités internes	4	15	4
Nombre de stagiaires écoles – 3 mois	200	310	300
Nombre de stagiaire écoles + 3 mois	4	5	11
Nombre contrats d'apprentissage	12	9	13
Nombre de CAE (contrat aidé)	14 (dont 3 passerelle)	11	17
Nombre de CTP (Comité Technique Paritaire)	2	4	2
Nombre de CCAR	NC		9
Pourcentage d'agents reconnus travailleurs handicapés	4,34	NC	5,40



FORMATION	2010	2012	2014
Nombre de jours de formation (A, B, C et Hors catégorie)	1787	2 097	2 624
Nombre de jours de formation - catégorie A	NC	237	314
Nombre de jours de formation - catégorie B	NC	446	531
Nombre de jours de formation - catégorie C	NC	1 032	1 302
Nombre d'agents concernés par la formation	333	358	477
Budget de formation (Hors cotisation CNFPT) (en €)	100 000	166 000	155 492
Cotisation CNFPT (en €)	133 167	133 378	160 144
Budget frais déplacements liés à la formation (en €)	17 000	19 200	26 583
Nombre de préparations concours suivies	22	24	23
Nombre de réussites à concours et examens professionnels	NC	NC	8

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISÉS (COT)

Suite à la signature du COT en septembre 2012, le plan d'actions d'accompagnement et de formations se termine en 2014 autour des trois axes fixés :

- > **axe management** : l'objectif est de conforter l'ensemble des agents composant la ligne managériale dans leur rôle de manager, leur permettre une montée en compétences. Après avoir tous suivi le « socle commun management CAPI », en 2014, les managers ont débuté leurs parcours individualisés : leadership et assertivité, gestion de conflits ou encore gestion du temps et des priorités, et les agents ont suivi des modules adaptés à leur besoin, suite à l'autoévaluation accompagnée qu'ils avaient réalisée ;
- > **axe culture commune** : l'objectif est d'offrir une meilleure compréhension aux agents de la collectivité dans laquelle ils travaillent, favoriser leur intégration et la transversalité de leurs actions en favorisant les échanges et la découverte des métiers. Un module de formation « Capi l'Aggl'eau » a été élaboré et est proposé toutes les trois semaines depuis juin 2013 à une trentaine d'agents. Il est animé en interne ;
- > **axe dématérialisation** : l'objectif est de permettre aux agents d'utiliser pleinement les outils produits dans le cadre de la dématérialisation. Le centre technique, site pilote de l'axe dématérialisation étant terminé, une réflexion est menée sur la suite à donner à cette action.

Nombre d'agents concernés

Management : 120

Culture commune : 700

Dématérialisation : 90

Nombre d'agents formés en 2014

Management : 120

Culture commune : 580

Dématérialisation : 90



Taux de participation :

60,77 % liste CGT = 4 sièges

39,23 % liste CFDT = 2 sièges

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le 4 décembre 2014, les élections professionnelles se sont déroulées à la CAPI. Les agents ont élu leurs représentants au Comité Technique Paritaire (CTP). Deux listes (CFDT et CGT) se sont partagées les six sièges.

Le Comité Technique Paritaire est une instance de dialogue, où les sujets d'ordre collectif sont abordés comme l'organisation du temps de travail, la réorganisation des services, ... Les organisations syndicales et les élus y siègent et se réunissent au moins deux fois par an. Suite à la loi du 5 juillet 2010 relatif au dialogue social il a été offert aux collectivités la possibilité de ne pas conserver le paritarisme au sein de leur Comité Technique ainsi que de ne pas recueillir le vote des élus. Cependant à la CAPI pour conserver l'intérêt de cette instance, il a été décidé de maintenir le paritarisme et le vote des élus.

Le 4 décembre, ont également eu lieu les élections pour les représentants des agents titulaires aux CAP (Commissions Administratives paritaires), rattachées au CDG 38.



ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE MOBILITÉ

45 personnes suivies

Depuis maintenant bientôt trois ans, un accompagnement spécifique au sein de la CAPI pour les agents en demande de mobilité a été mis en place. Cette démarche volontariste d'accompagnement a pour but d'aider les agents à construire un nouveau projet professionnel pour le reste de leur carrière.

Il faut cependant différencier trois types de mobilité :

- > **la mobilité souhaitée** : un agent désire changer de métier (une vingtaine d'agents suivis) ;
- > **la mobilité en lien avec la médecine du travail** : le médecin du travail alerte sur une situation précise en lien avec des préconisations médicales (une quinzaine d'agents suivis) ;
- > **la mobilité suite à inaptitude** : le médecin expert déclare inapte à ses fonctions l'agent pour raison médicale (une dizaine d'agents suivis).

Chaque situation est unique et il est impossible de mettre en place une procédure globale et de donner une échéance de temps car chaque situation demande une personnalisation de l'accompagnement.



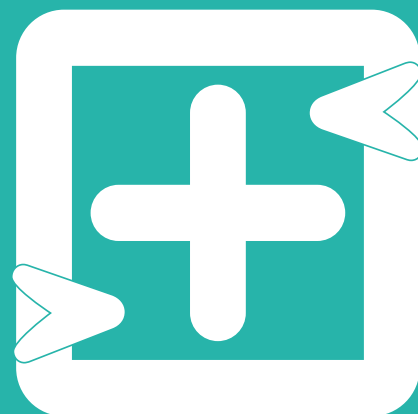
ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS DE SERVICE



L'accompagnement des managers sur les aspects RH est nécessaire. La direction des ressources humaines travaille en lien avec tous les chefs de service afin de les accompagner dans la gestion au quotidien de leurs équipes. Cette collaboration touche tous les domaines de la GRH (formation, carrières, emplois compétences...) et apporte une aide aux managers dans la résolution de leur problématique : Comment accompagner mes équipes vers telle compétence ou tel «savoir-faire». Comment gérer les absences de mes agents ? Quelle progression de carrière pour mes agents ? Quelle formation est nécessaire à toute mon équipe pour assurer nos missions ?... Autant de questions sur lesquelles les collaborateurs RH peuvent apporter une réponse... Ce travail se traduit par des points réguliers avec les chefs de services, des temps de travail spécifiques ou encore des visites sur sites. Par ce travail de collaboration, le service RH est un réel appui à l'ensemble de nos responsables d'équipe.

➤ PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La CAPI a mis en avant une politique de santé et de sécurité au travail pour tous les agents de ses services au-delà des obligations réglementaires. Un agent qui travaille dans de bonnes conditions, sans risque pour sa santé mentale et physique est un agent qui rendra un meilleur service au public.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 144 K€

21 K€

Investissement

195 K€



20 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 4 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre d'accidents de service	54	50	44
Nombre de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle	4	NC	0
Nombre de CHS (comité hygiène et sécurité)	2	3	4
Recettes FIPHFP (en €)	1861	27088	17036

MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS DANS L'OBLIGATION D'EMPLOI

Depuis quatre ans, un travail est mené pour maintenir dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. En 2014, les principales actions réalisées ont été :

- > l'équipement de matériel adapté pour les agents dans l'obligation d'emploi, suite aux préconisations de la médecine préventive ;
- > la mise en place d'un groupe de travail interne «aménagement de poste» pour une meilleure collaboration entre les services acteurs de la mobilité médicalement accompagnée. Ce groupe de travail permet une meilleure évaluation du besoin et priorisation des actions menées.

17 postes aménagés

38 agents dans l'obligation d'emploi



569 agents sensibilisés / formés

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES (TMS)



Le CHSCT a fait de la prévention des TMS une de ses priorités en 2014.

- > **axe formation / sensibilisation** : une action de sensibilisation / formation, adaptée à chaque métier a été proposée à tous les agents de la CAPI en fonction de l'évaluation des risques préalablement réalisée ;
- > **axe adaptation des équipements** : suite à l'analyse du CHSCT, la direction Petite Enfance, principalement exposée aux TMS a fait l'objet d'un diagnostic matériel pour du mobilier adulte adapté dans les structures petite enfance. Des partenariats ont été créés avec des fournisseurs, capables de répondre à ces besoins spécifiques. Le matériel a été sélectionné et sera fourni aux structures en 2015 ;
- > **axe implication des acteurs de la conception** : un travail de collaboration avec la direction Superstructures a permis une prise en compte de la prévention des TMS dans les travaux neufs ou les réhabilitations des locaux et bâtiments CAPI.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SANTÉ SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En 2014, un travail important d'évaluation des besoins de la CAPI en matière de santé au travail a été réalisé par le service prévention. Un travail collaboratif avec les équipes du centre de gestion et le CHSCT a permis de répondre, à travers la rédaction d'une convention, aux besoins des différents acteurs.

La répartition du temps d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du CDG38 a été ventilée selon trois activités :

- > le suivi médical des agents de la CAPI ;
- > les activités connexes permettant la collaboration entre la CAPI et le service de médecine préventive (réunion, participation projet...);
- > les actions en milieu de travail pour la mise en place de mesures concrètes d'amélioration de la santé au travail des agents de la CAPI.

600 heures par an

391 visites réalisées par l'équipe
de santé au travail



SERVICE DES ASSEMBLÉES

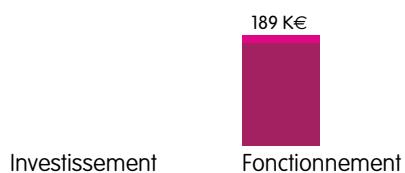
Le service des Assemblées assure la préparation et le suivi des conseils et bureaux communautaires. Sa mission principale consiste à s'assurer que les élus communautaires disposent de l'ensemble des éléments d'information leur permettant de prendre des décisions. En lien avec le service juridique, il vérifie également la régularité des actes produits par la collectivité.



MOYENS

Moyens financiers

Dépenses
dont Personnel 177 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 3 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de conseils communautaires	8	9	8
Nombre de délibérations prises	283	437	446
Nombre de bureaux communautaires	33	19	15
Nombres de sujets présentés en bureaux	322	448	343
Nombre de conférences des maires	NC	NC	1
Nombre de réunions plénières des conseillers communautaires	NC	NC	3
Nombre de décisions du Président	NC	NC	116
Nombre de décisions du Bureau	NC	NC	32
Nombre d'arrêtés pris	106	157	123

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

68 élus

L'année 2014 a bien évidemment été marquée par les élections municipales et communautaires. La nouvelle Assemblée, installée le 18 avril 2014, est fortement renouvelée dans sa composition: moins d'élus (68 contre 114 précédemment), présence de suppléants pour les communes n'ayant qu'un seul délégué (12), présence également de conseillers communautaires issus des minorités municipales. Le service des Assemblées a accompagné l'installation du nouveau conseil, en organisant les élections du Président et des vice-présidents mais aussi en préparant les premières décisions nécessaires à la reprise des travaux communautaires : constitution des 13 commissions permanentes, désignation des représentants dans les nombreux organismes (plus de 200 désignations), élaboration du règlement intérieur des instances communautaires... Quatre conseils communautaires se sont tenus durant les deux premiers mois du nouveau mandat, permettant aux premières commissions permanentes de se réunir début juillet.



ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ÉLUS

Plus d'un conseiller communautaire sur deux est un nouvel élu. Afin de les accompagner dans leur prise de fonction, le service des Assemblées a élaboré à leur attention un guide de l'élu communautaire. Destiné à présenter les missions d'un conseiller communautaire et le fonctionnement de la communauté d'agglomération, ce document a par la suite été décliné en une version destinée aux élus municipaux membres des commissions. Plusieurs temps de formations collectives sur l'organisation, les compétences et les politiques publiques portées par la CAPI, ont également été proposés aux élus en juin dernier. Enfin, le Président de la CAPI, accompagné de vice-présidents, a rencontré chacun des 23 conseils municipaux de la CAPI sur le dernier trimestre 2014.



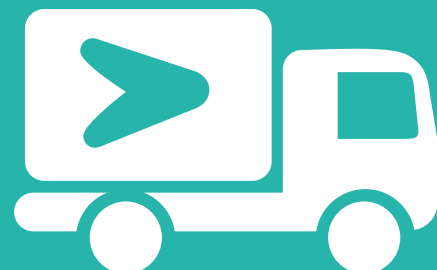
CARTABLE NUMÉRIQUE

Une réflexion sur la dématérialisation des convocations avait été engagée au précédent mandat, après analyse du coût financier et environnemental des envois sur support papier. Bien que le nombre de conseillers communautaires soit désormais plus réduit, une projection sur l'année 2015 fait apparaître un coût d'environ 13 000 € et la consommation d'une demi-tonne de papier pour les seuls envois des convocations aux bureaux et conseils communautaires. En juin 2014, les élus ont décidé à l'unanimité de recevoir leurs convocations sur support dématérialisé. Des tablettes numériques et des ordinateurs portables leur ont été proposés et des formations d'accompagnement se sont déroulées en fin d'année. Au-delà des convocations, de nouvelles fonctionnalités seront prochainement développées : plateformes d'échange, travail collaboratif, messagerie instantanée, accès à des ressources documentaires.



MOYENS GÉNÉRAUX

La direction des Moyens Généraux est chargée de l'entretien des locaux CAPI, de l'accueil des usagers, de la gestion du courrier, de la reprographie, de la logistique interne (liaisons entre les différents bâtiments CAPI et les autres administrations, déménagements, installation de manifestations...) et de la gestion de deux ERP (le Centre Simone-Signoret à Villefontaine et le Centre administratif du Bourg à L'Isle d'Abeau).



MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 1315 K€

74 K€
Investissement

1778 K€

367 K€
Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 36,5 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Entretien réalisé (en interne)	78,7 %	89,10 %	100 %
Entretien réalisé (en externe)	21,30 %	10,90 %	0 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	34 186	30 139	29 825
Nombre de personnes accueillies	NC	7 372	7 832
Nombre de courriers reçus (hors factures)	NC	18 239	13 267
Nombre de courriers affranchis	NC	63 534	87 546
Nombre de feuilles (impression + reprographie) (en millions)	1,52	1,89	2,02
ERP Centre Simone-Signoret (CSS) et Centre administratif (CA)	2010	2012	2014
Recettes liées aux baux de location CSS (en K€)	303	296	287
Recettes liées aux locations de salles (en K€)	13,6	2	43,50
Recettes liées aux baux de location CA (en K€)		acquisition du bâtiment en 2012	65

LOCATION DE SALLES

Afin de répondre à la demande importante en Nord-Isère, la CAPI a souhaité développer sa politique de gestion de ses 17 salles réparties sur quatre sites :

- > Centre administratif à L'Isle d'Abeau ;
- > Golf des 3 Vallons à L'Isle d'Abeau ;
- > Centre Simone-Signoret à Villefontaine ;
- > Centre technique Est à Nivolas-Vermelle.

Leur positionnement proche de sortie d'autoroute les rend particulièrement attractives. Toutes les salles sont équipées de vidéo-projecteur.

La location est ouverte aux organismes publics et aux entreprises. La gestionnaire administrative des locations peut être contactée au 04 74 27 28 00.

436 demi-journées de location

95 % pour des formations

45 000 € de recettes



CENTRE TECHNIQUE

Le Centre Technique est chargé de veiller au bon entretien et à la qualité du patrimoine de compétence communautaire (espaces publics et bâtiments publics). Par ailleurs, il veille à la bonne exécution des conventions de prestations mutualisées avec certaines communes de la CAPI.

- > Le service éclairage public (voir détail pôle éclairage public).
- > Le service entretien patrimoine immobilier (voir détail pôle bâtiments).
- > Le service qualité espaces urbains : il entretient et embellit les espaces verts d'intérêt communautaire et assure la propreté urbaine des voiries communautaires.
- > Le service voirie (voir détail pôle voirie).
- > Le garage : il assure la maintenance générale du parc automobile et du matériel agricole.
- > Le magasin : il achète les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du centre technique et optimise la gestion des stocks.

MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 57,2 ETP regroupant la direction du Centre Technique et les services Qualité Espaces Urbains, Garage, Magasin.



INDICATEURS



ESPACES VERTS	2010	2012	2014
Surface totale entretenue ramassage propreté (en hectares)	242	260	274
Surface entretenue espaces verts communautaires (en ha)	139	157	171
Surface entretenue espaces verts ville sous convention (Villefontaine)	103	103	103
Surface par agent (en ha)	NC	NC	15,6
Linéaire balayage voirie (en km)	NC	NC	150
Linéaire balayage pistes cyclables (en km)	NC	NC	21

GARAGE	2010	2012	2014
Nombre de véhicules achetés dans l'année	18 véhicules dont 6 reprises	17 véhicules dont 8 reprises	19 véhicules dont 8 reprises
Nombre de contre visite suite à contrôle technique	0	0	0
Nombre total de véhicules et remorques immatriculés	186	197	230
Nombre de petits matériels thermiques (taille-haies, tronçonneuses...)	175	135	181
Consommation globale de carburant (en K€)	225	254	263
Nombre de vélos à assistance électrique entretenus	NC	32	43

MAGASIN	2010	2012	2014
Nombre de bons de commande	2 000	2 100	1 790
Valeur du stock magasin (en K€)	100 000 €	104 000	95 000
Nombre de facture fournisseurs	3 050	3 200	2 600
Nombre de marchés publics	17	32	28



➤ Stratégie
financière

Jean-Pierre GIRARD



➤ Budget

Daniel GAUDE



STRATÉGIE FINANCIÈRE

FINANCES

La direction Finances est chargée de l'exécution budgétaire et comptable : préparation du budget, délibérations et paiement des fournisseurs en respectant les délais, l'encaissement des titres, le suivi des régies d'avance et de recettes ainsi que la gestion de la trésorerie. Elle traite la dette et réalise des analyses financières rétrospectives et prospectives pour la CAPI.



MOYENS

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 10,9 ETP

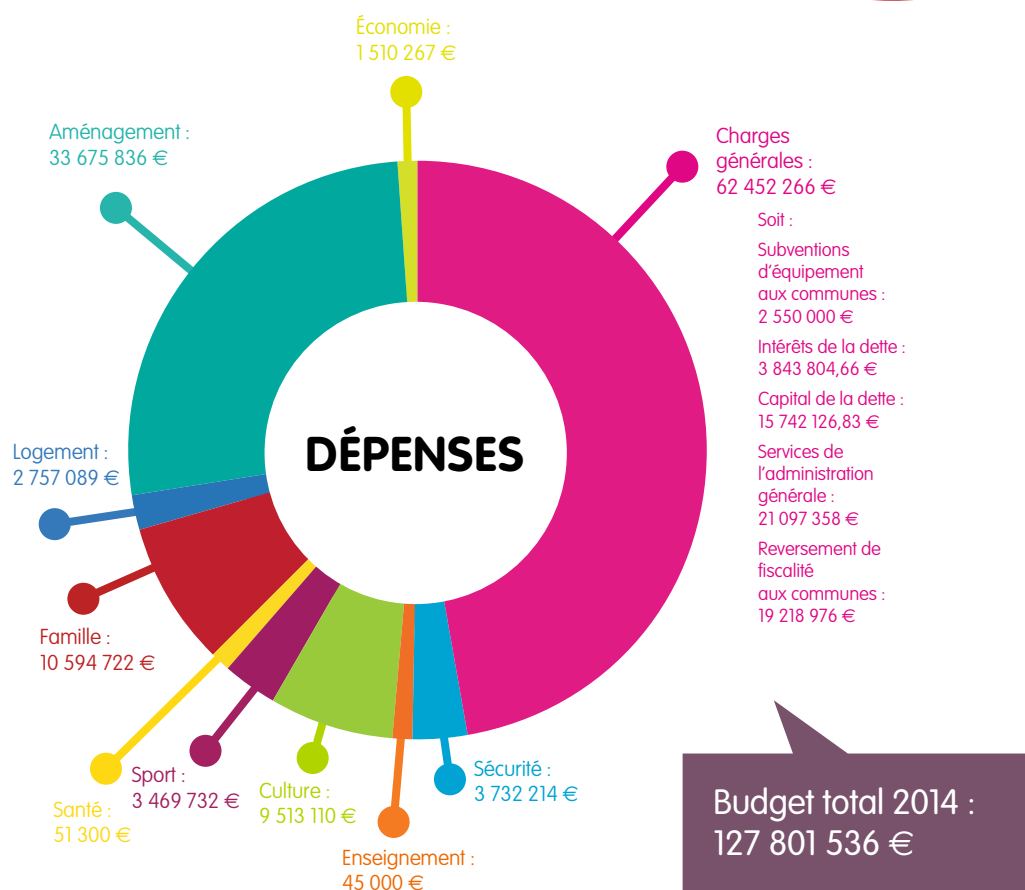
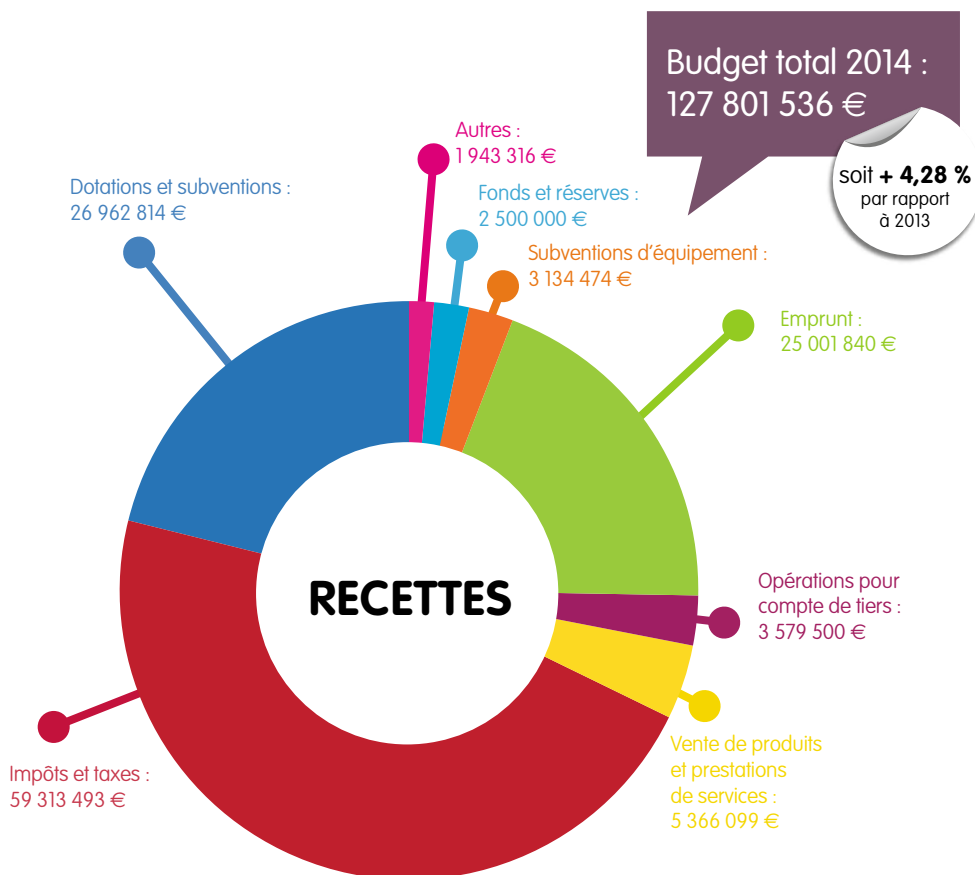


INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de factures traitées	12 839	14 508	16 827
Nombre de marchés publics en cours d'exécution	338	247	352
Nombre de dossiers de subvention d'investissement en liquidation	106	123	145
Nombre de contrats d'emprunts gérés	97	112	110
Montant de la dette (tous budgets confondus) (en M€)	173	194	192

ÉLABORATION ET EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Voté chaque année, le budget est le reflet des moyens et ambitions de l'agglomération. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année (voir schéma ci joint). Le budget de la CAPI est composé d'un budget général et de différents budgets annexes (assainissement, eau, transports, culture, golf, GPRA), dont le montant total s'élève à environ 160 millions d'euros, investissement et fonctionnement confondus. Le dynamisme du territoire reste le moteur majeur de l'accroissement des recettes fiscales, les taux d'imposition étant restés stables. À l'issue des conférences budgétaires au mois de novembre et décembre, la CAPI votera son budget au mois de mars 2015.



PROSPECTIVE FINANCIÈRE POUR LE NOUVEAU MANDAT

La direction a produit une analyse rétro prospective financière de l'EPCI, afin de permettre aux nouveaux élus intercommunaux d'appréhender les enjeux dans ce domaine. Cette prospective a été largement partagée et commentée dans les instances communautaires ainsi que lors d'un séminaire finances. Elle permettra d'éclairer les choix budgétaires et d'arbitrer les choix sur les politiques publiques.



INVENTAIRE PATRIMONIAL

Avec plus de 80 bâtiments en gestion, des centaines de kilomètres de réseau d'infrastructure (voirie, assainissement) et des milliers d'équipements mobiliers (véhicules, machines outils, mobilier...), le patrimoine de l'agglomération atteint aujourd'hui une valeur comptable de près de 300 millions d'euros. Ce patrimoine a été constitué sur près de cinq décennies et requiert aujourd'hui un inventaire général afin d'en optimiser la gestion. Cette démarche initiée en 2012 s'est poursuivie en 2014 et a majoritairement concerné le foncier.

300 M€ au bilan



LIQUIDATION DE L'EPANI

Avec la fin de l'opération Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau, l'opérateur historique de l'État, l'EPANI, doit clôturer ses comptes et remettre les opérations menées durant son activité aux différentes collectivités locales concernées. Ce travail, débuté fin 2011, s'est poursuivi en 2014, en associant le Trésor Public, la cellule de liquidation de l'EPANI et les services de la CAPI (Finances, Patrimoine, Juridique...).

90 dossiers d'opérations remis



DÉMATÉRIALISATION DES FLUX COMPTABLES AVEC LE TRÉSOR PUBLIC

Cette année marque le début d'un processus global de dématérialisation des flux comptables avec le trésor public. Ce projet concerne d'abord les flux de bordereaux, titres et mandats, ainsi que la mise en œuvre de la signature électronique des pièces. Dans l'année à venir, c'est le volume des pièces justificatives qui sera dématérialisé.

4 100 titres

et 34 700 mandats annuels



PACTE FISCAL ET FINANCIER

Défini en 2013, le pacte fiscal et financier vise à renforcer la solidarité sur le territoire et à assurer le financement des équipements du territoire.

Suite au renouvellement de l'exécutif, les moyens et objectifs du pacte fiscal et financier ont été réaffirmés. Les modalités particulières de partage du FPIC (fonds national de redistribution entre les territoires) ont été actées en juin 2014, à l'unanimité.

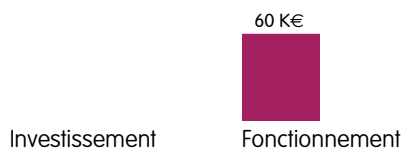
➤ CONTRÔLE DE GESTION

Le contexte d'évolution des collectivités locales et la raréfaction des ressources renforcent nos devoirs de lisibilité et de transparence de l'action publique. La mission contrôle de gestion aide au pilotage interne par la réalisation d'études d'aide à la décision stratégique et d'analyse de coûts, par l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget du personnel et par la réalisation et l'actualisation de tableaux de bord. Les objectifs et les expertises du contrôle de gestion devront s'intégrer et s'associer à moyen terme à une logique d'évaluation des politiques publiques.

MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Dépenses
dont Personnel 60 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 1 ETP



SUIVI ET PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

La mission « contrôle de gestion » apporte de l'aide à la direction des Ressources Humaines afin d'établir un certain nombre d'outils. L'objectif est d'être en mesure de fournir aux différents services de la CAPI, des éléments RH leur permettant de prendre conscience des coûts induits par leur activité. Parmi ces outils, nous pouvons citer, à titre d'exemple :

- > **le suivi budgétaire mensuel des ressources humaines** : il consiste à mesurer à l'aide d'un tableau de bord mensuel et d'un récapitulatif annuel, l'évolution ou les variations d'activités en heures et en montants
- > **le montant des recettes RH** : il est évalué avec l'aide des services en lien avec la mutualisation et les politiques contractuelles
- > **un suivi trimestriel de l'absentéisme** est réalisé par motif et par service.
- > **une prospective RH dans le cadre des conférences budgétaires** : c'est la prévision des budgets RH de chacun des services en fonction des paramètres connus avant les conférences budgétaires (évolution des charges sécurité sociale, retraite, SMIC...). Il s'agit aussi d'évaluer le coût des demandes de postes supplémentaires ainsi que celui des recrutements et des remplacements du personnel.

On passe d'une maîtrise à un pilotage qui permet de mettre en place des actions correctives en cours d'année.

99,52 de réalisation
de la prévision budgétaire RH



ÉTUDES SPÉCIFIQUES ET BILANS

La mission contrôle de gestion répond aussi au besoin des services en réalisant pour leur compte des travaux plus qualitatifs afin d'évaluer les répercussions de l'action de la CAPI. Les bilans ont lieu à posteriori à partir d'éléments collectés et retraités tout au long de l'année ou des années précédentes. Parmi eux, nous pouvons citer par exemple : le bilan des éléments chiffrés du mandat, les conseils et aide aux services pour la réalisation de bilans divers (piscines...), la participation au bilan d'activité (éléments chiffrés)...



CALCULS DE COÛT

La mission contrôle de gestion intervient pour les services et la Direction Générale : elle réalise des études de coûts, support d'aide à la décision. En 2014, par exemple :

- > dans le cadre de la mutualisation, une aide est apportée aux services afin de déterminer les paramètres à inclure dans l'évaluation des prestations demandées par les communes. La proposition ainsi établie est une base de dialogue avec les communes qui permet de préciser les attentes et les contraintes des propositions et d'harmoniser les bases de calculs des coûts. On peut citer par exemple le service commun documentation ou le montage financier de la convention DSI mutualisée (direction des systèmes d'information).
- > un accompagnement qualitatif des services sur l'évaluation des coûts sur, entre autres, trois dossiers a été réalisé : l'estimation du coût annuel que représente le parc de véhicules légers (\geq à 3T5), les charges des locataires du bâtiment administratif du bourg, calcul du coût des bases de la CLECT pour Châteauvillain par exemple (ratios et indexation).



RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

En collaboration avec la direction des Finances et le service Juridique, la mission contrôle de gestion a étudié les éléments visant à satisfaire les exigences de la réglementation en vigueur en matière de contrôle des satellites et plus particulièrement celui des associations.

En 2014, l'accent a été mis sur le recensement de la réglementation à appliquer et des obligations légales, l'élaboration d'un dossier de demande de subventions propre à la CAPI (répondant aux besoins et aux exigences des différents acteurs), la proposition d'une organisation de contrôle des satellites et de l'utilisation des deniers publics.



JURIDIQUE, ASSURANCES ET PATRIMOINE

Fonction ressource au service des autres directions et secteurs d'activités de la CAPI, le service Juridique, Assurances, Patrimoine assiste et conseille les services, les élus et la Direction Générale. Il gère les contentieux et les sinistres ainsi que les contrats qui y sont attachés. Il intervient également sur les questions intéressant les biens immobiliers acquis, cédés, occupés ou gérés par la CAPI.



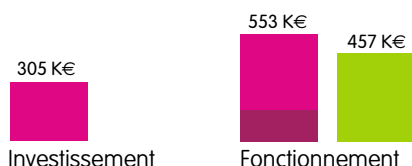
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 164 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 4 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de contentieux juridiques	10	16	4
Nombre de procédures amiables	3	9	4
Nombre de sinistres (bâtiments, véhicules)	70	66	50
Nombre de recours directement exercés par la CAPI	NC	NC	15
Nombre de convention passées en matière de patrimoine	NC	15	42
Nombre de réponses aux demandes de conseil	NC	150	168



DÉVELOPPEMENT DES RECOURS DIRECTS

Parallèlement à la mise en place des nouveaux contrats d'assurance au sein desquels les niveaux de franchises et garanties ont été adaptés aux caractéristiques de la CAPI, le service s'est attaché à développer des compétences et une procédure en matière de recours directs. Il s'agit pour la CAPI de solliciter directement de l'auteur d'un dommage sa réparation sans le déclarer à l'assureur de la CAPI et d'optimiser la sinistralité de la collectivité (Exemple : choc d'un véhicule contre un mât d'éclairage public).

15 recours directs sur 2014

dont $\frac{1}{3}$ ayant abouti

40 000 € réclamés aux tiers



OPTIMISATION DES IMPOSITIONS LOCALES SUR LES BIENS CAPI

Parallèlement au démarrage en lien avec le service Finances d'un travail de recensement du patrimoine (bâti et non-bâti) appartenant à, ou mis à disposition de la CAPI, la question des impositions foncières locales applicables aux biens CAPI a été particulièrement travaillée sur cet exercice. Ainsi, les exonérations et dégrèvements systématiquement sollicités ont été obtenus tout comme le rappel auprès d'occupants de bâtiments appartenant à la CAPI du montant de certaines impositions (taxe d'habitation par exemple).

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Le nombre de réponses aux questions quotidiennes des services et aux sollicitations ponctuelles des communes membres de la CAPI a continué d'augmenter. En outre, en anticipation sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme Ressources inscrite parmi les actions de mutualisation CAPI-Communes et en partenariat avec la Capsule, service commun d'information-documentation, un nouveau produit documentaire « les Indics – dossiers documentaires juridiques » regroupant, sur une thématique donnée, ressources documentaires, juridiques et modèles de documents sécurisés a été élaboré et diffusé aux élus et agents de la CAPI ainsi qu'aux communes adhérant à la Capsule. Ce produit a été très apprécié des communes. Poursuivant sur cette logique transversale avec la Capsule, des formations à la recherche juridique sur les outils documentaires en ligne (bases de données juridiques en ligne, Légifrance...) ont été créées et organisées cette année.

10 communes destinataires

16 dossiers envoyés

2 sessions de formations organisées

9 agents formés

LA CAPSULE
Votre centre de documentation

COMMANDE PUBLIQUE

Le processus achat se compose de six étapes : analyse du besoin, élaboration des pièces constitutives de la procédure, mise en concurrence des entreprises, analyse des offres et choix du prestataire par les instances décisionnelles, contractualisation, et suivi et évaluation du marché. Dans le cadre de commande publique, les services sont accompagnés tout au long de ce processus. L'acheteur public accompagne la phase amont de l'achat en apportant un appui aux services dans l'analyse et l'expression de leurs besoins, ainsi que la phase d'exécution de la prestation (évaluation). Le service commande publique garantit la sécurité juridique des procédures en assurant le respect de la réglementation définie d'une part par le guide des achats de la CAPI et d'autre part par le code des marchés publics.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Dépenses

dont Personnel 230 K€

17 K€

Investissement

238 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 5,8 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Montant global des marchés forfaitaires (en M€)	4,3	12,30	3,6
Nombre de marchés en procédure adaptée*	NC	22	30
Nombre de marchés en procédure formalisée*	NC	75	34
Nombre de marchés de travaux*	37	47	39
Nombre de marchés de fournitures et services*	33	32	18
Nombre de marchés de prestations intellectuelles*	91	18	7
Nombre de marchés classés sans suite et infructueux	4	15	9 dont 5 relancés
Nombre de marchés passés en CAO et commission MAPA	46	67	46*
Nombre de marchés avec clauses d'insertion ou développement durable	NC	38	8

* dont 6 marchés traités par la SARA

STRUCTURATION D'UNE FONCTION ACHAT À LA CAPI

Le volume d'achat d'une collectivité comme la CAPI est important. L'angle juridique de ces achats prévaut souvent sur l'angle économique, les acheteurs publics ayant le souci de respecter le code des marchés publics auxquels ces achats doivent se conformer. Or les pratiques d'achat peuvent être des leviers pour améliorer l'économie des marchés.

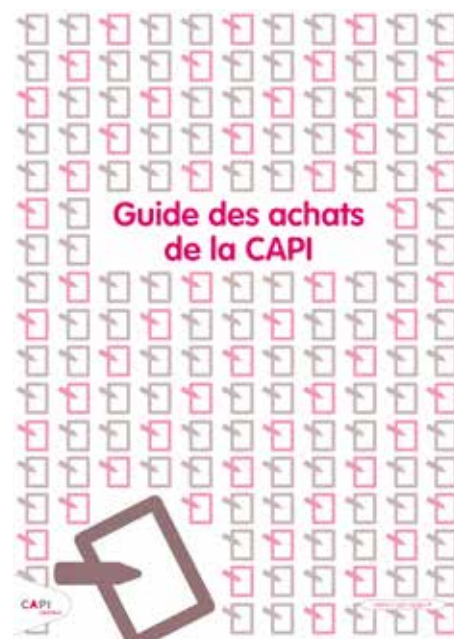
Consciente de ces enjeux économiques et de l'absence de certains outils « achat public » au sein de la collectivité démontrée par l'étude du cabinet Factea Public menée en 2012 et 2013 sur la fonction commande publique, la CAPI a décidé de structurer sa fonction achat et a recruté un acheteur public en 2014. Les missions de cet acheteur public consistent d'une part à élaborer des outils tels que la cartographie des achats (inventaire des achats), la nomenclature (classification des achats en familles d'achats homogènes), ou d'indicateurs (qualitatifs, quantitatifs). L'acheteur public a aussi pour rôle de développer des pratiques d'achat comme la négociation et d'accompagner les services non experts à mieux définir leurs besoins et à mieux suivre l'exécution de leurs marchés. La mise en place de ces outils, la maîtrise de l'expression du besoin et le suivi de l'exécution des marchés représentent des leviers d'optimisation des achats sans pour autant diminuer la qualité des prestations.

50 M€ environ
C'est le volume d'achat CAPI



HARMONISER/OPTIMISER LE PROCESSUS ACHAT

Le guide des achats réalisé en 2013 et diffusé début 2014 à l'ensemble des services de la CAPI a pour objectif pédagogique d'aider les services à élaborer leurs marchés. Pour compléter ce travail et afin d'améliorer l'accompagnement des services gestionnaires, le service commande publique s'est attaché à réaliser un ensemble d'outils (trames de documents, glossaire du vocabulaire des marchés publics, formulaires...) permettant d'harmoniser les pratiques et de garantir ainsi la sécurité juridique des procédures.



1/2 journée de
formation / information

10 personnes présentes

INFORMER ET SENSIBILISER LES MEMBRES DE LA CAO

Suite aux élections de mars 2014, le renouvellement des membres de la commission d'appels d'offres a eu lieu en mai 2014. Les nouveaux membres de la CAO ont été invités à participer à une matinée d'information lors de laquelle leur ont été présentés les grands principes des marchés publics, la dimension économique de l'achat public, le Guide des achats de la CAPI relatif aux procédures adaptées ainsi que le fonctionnement des instances décisionnelles dans les marchés publics. Cette matinée a été animée en interne.



RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Un groupe de travail, piloté par le conseiller délégué à l'exécution budgétaire et composé de services ressources et opérationnels, s'est constitué en octobre 2014. Il a pour objectif d'optimiser le choix des prestataires en faisant évoluer les méthodes de sélection des candidats (formules de calcul du prix, critères, pondération...). Ce travail devra aboutir à une note cadre définissant les nouvelles méthodes d'analyse des offres. Elle devra inciter les services à renforcer la prise en compte des clauses ou critères développement durable et d'insertion sociale au sein de leur procédures.



PARTICIPER À UN RÉSEAU D'ÉCHANGES AVEC DES COLLECTIVITÉS SIMILAIRES

Depuis le 1^{er} trimestre 2014, la commande publique participe à un réseau regroupant des collectivités et intercommunalités d'importance similaire du département de l'Isère. Ces rencontres permettent d'enrichir nos pratiques, de favoriser les échanges de savoir et de dynamiser ainsi nos stratégies d'achat.





➤ Relation
avec les
communes et
développement
numérique

Damien MICHALLET



➤ Mise en oeuvre
du schéma de
mutualisation

André ZIERCHER



MUTUALISATION

MUTUALISATION

La CAPI fait de la logique de la mutualisation une partie intégrante des politiques publiques menées entre communes et l'intercommunalité. Les spécificités territoriales de notre communauté d'agglomération (multipolaire, urbaine/rurale, étendue) conduisent à innover pour adapter une démarche de mutualisation à l'échelle du territoire (mutualisation de moyens, d'informations, de prestations, de projets). La mutualisation n'est pas une fin en soi mais un outil au service du projet de territoire et des citoyens.

MOYENS

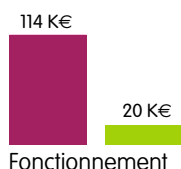
Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 114 K€

Investissement



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 2 ETP



INDICATEURS

132 conventions

16 postes mutualisés

1 459 864 € de recettes
(recettes liées aux conventions comprises)

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

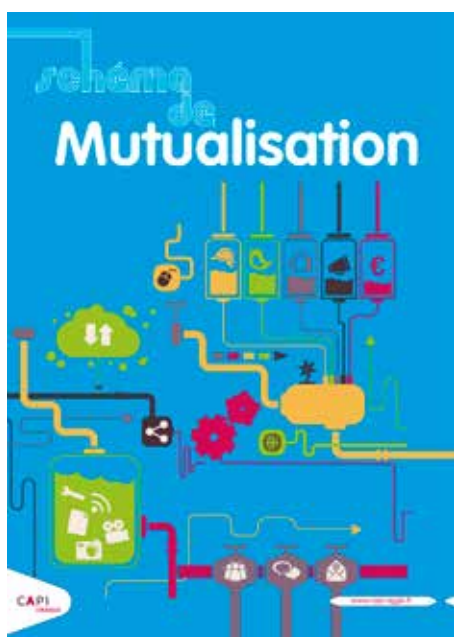


SCHÉMA DE MUTUALISATION

Comme suggéré dans le schéma de mutualisation, suite au renouvellement de l'exécutif, une commission formelle permettant l'implication de toutes les communes de la CAPI a été mise en place. La commission « Mutualisation et Aménagement numérique » travaille actuellement à l'élaboration du futur schéma de mutualisation, rendu obligatoire à compter de 2015. Afin d'avancer, des groupes de travail ont été constitués en son sein. Les réflexions de ces groupes sont examinées par la commission, laquelle soumettra au Bureau et au Conseil communautaire, ses propositions définitives. Afin de permettre à la commission de décider, un COTECH (comité technique) composé de techniciens de la CAPI et des communes étudie et propose des solutions adaptées au montage juridique et financier des actions, lesquelles doivent respecter les principes qui président à la mutualisation. La mise en œuvre des actions pointées comme prioritaires lors du vote, à l'unanimité, du premier schéma, le 28 mai 2013 se poursuit.

SUIVI DES ACTIONS EN COURS

Les principales actions réalisées en 2014 ont été :

> **DSI mutualisée** : en 2012, la CAPI et la commune de Bourgoin-Jallieu ont proposé une solution de service informatique mutualisé. Cette proposition a été reprise dans le schéma de mutualisation courant 2013 puis validée en CTP. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service commun informatique est effectif et regroupe les collectivités suivantes : CAPI, CCAS et ville de Bourgoin-Jallieu, commune de La Verpillière. L'effectif de la DSI est actuellement de 12 personnes réparties comme suit : direction (1,5 personne), pôle « relations utilisateurs » (7 agents), pôle « infrastructures » (2 agents) et pôle « études et projets » (1,5 agent). Cette solution a permis une forte spécialisation des agents et par conséquent une réponse rapide et adaptée aux besoins informatiques des communes concernées. Cette structure mutualisée intervient également en conseil et soutien aux collectivités non adhérentes. Elle finalise actuellement, un catalogue de prestations de services en direction de ces collectivités.



> **Cuisine centrale** : l'étude de faisabilité a fait émerger des problématiques de développement durable : circuits courts, bio, gestion des déchets, soutien au développement de la zone de maraîchage et plus largement à l'agriculture; politique santé publique ; éducation au goût...). Une étude qualitative mesurant ces impacts a été réalisée et ses conclusions ont conduit à lancer une étude pré-programmatique pour la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée. Malgré l'intérêt de cette démarche, la conjoncture actuelle ne permet pas un tel investissement. Toutefois, la réflexion se poursuit pour une prise en compte, sous des formes différentes, des préoccupations pointées par l'étude qualitative.

> **Conseil en énergie** : création en mars 2014, du poste mutualisé (CAPI et Vallons de la Tour) de Conseiller en énergie partagé pour faire suite au bilan réalisé l'automne précédent. Les communes qui le souhaitent pourront mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux et réaliser ainsi des économies tout en préservant l'environnement.



> **Action partagée entre les communes pour le développement des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires** : le diagnostic réalisé en 2013 a fait ressortir une absence d'offres suffisantes sur le territoire pour les activités périscolaires, malgré plusieurs appels à projets. Les services et les équipements sportifs et culturels (Théâtre du Vellein, Conservatoire, Médiathèques, direction des Sports) de la CAPI ont, quant à eux, proposé des activités à forte valeur ajoutée et ont ainsi permis d'alimenter la plateforme mise à disposition des communes. 12 conventions entre la CAPI et des collectivités et regroupements pédagogiques ont ainsi été signées pour l'année scolaire 2014-2015. Un point d'étape sera effectué début 2015 pour ajuster si nécessaire.

➤ INFO DOC ARCHIVES

Le service Info Doc Archives est chargé de trois missions :

- > **Info** : il met à disposition du public les informations sur les missions et compétences de la CAPI, sur les activités culturelles et touristiques du territoire et de la Région Rhône-Alpes et propose une billetterie locale et nationale de spectacles.
- > **Doc** : il collecte les informations relevant du domaine des collectivités territoriales et les traite afin de les diffuser aux services et aux communes de la CAPI.
- > **Archives** : il collecte et conserve les archives de tous les services de la CAPI et intervient pour l'archivage des communes qui en font la demande.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

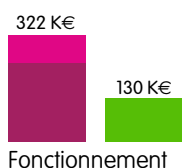
Recettes

dont Personnel 130 K€

Dépenses

dont Personnel 238 K€

Investissement



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : **5,1** ETP



INDICATEURS

INFORMATION	2010	2012	2014
Nombre de billets vendus (Ticketnet + COS)	7 000	8 842	10 027
Recettes des billets vendus (Ticketnet + COS) (en €)	NC	77 397	72 930

SERVICE COMMUN DE DOC

Le service commun de documentation, créé en 2012 avec 20 communes, poursuit son activité, pour la troisième année. 21 communes adhèrent aujourd'hui à ce service commun et sont satisfaites du service rendu. Comme les années précédentes, les différentes statistiques montrent une belle implication des communes membres et une répartition différente suivant les services documentaires proposés.



DOCUMENTATION	2010	2012	2014
Nombre d'abonnements gérés pour les services de la CAPI	134	137	114
Nombre de recherches documentaires (sur demandes des services)	85	317	384
Nombre de produits documentaires réalisés (à l'initiative du service info-doc-archives)	42	49	44
Nombre d'agents formés à la recherche d'information	création 2011	35	33

En 2014, **236** livres ont été empruntés, dont **23 %** par des agents communaux.

ARCHIVES CAPI

Le travail de collecte des archives auprès des services et la saisie du fonds documentaire légué par l'EPANI se poursuivent. Un travail de communication et de valorisation auprès d'étudiants, du CAUE (Conseil et Architectures Urbanisme Environnement de l'Isère), d'instituts d'urbanisme... est réalisé par le pôle archives.



151 jours d'archivage en communes

75 élèves concernés par les ateliers pédagogiques (3 classes de 25 élèves)

300 visiteurs aux Journées Européennes du Patrimoine

ARCHIVES	2010	2012	2014
Mètres linéaires CAPI classés (entrées)	46	100	70
Mètres linéaires CAPI classés (éliminés)	14	16	22



ARCHIVES COMMUNES

Contrairement au service documentation, l'archivage aux communes est réalisé dans le cadre de prestations. 2014 étant une année d'élection municipale, les archivistes itinérantes sont intervenues pour aider les communes à faire les récolements réglementaires suite au renouvellement des conseils municipaux. Elles ont aussi apporté leur aide à la réalisation de plans de classement des fichiers informatiques. Deux communes ont bénéficié de conseils techniques pour la réalisation ou l'aménagement de locaux d'archives : Saint-Quentin-Fallavier pour la construction du nouvel Hôtel de ville avec un local archives aux normes, Meyrié pour l'agrandissement de la mairie par l'adjonction d'un local archives. Les archivistes mutualisées ont participé aux journées du patrimoine à Ruy-Montceau.

ARCHIVES	2010	2012	2014
Nombre de communes ayant bénéficié de la prestation archives	NC	12	17
Nombre de journées d'intervention en communes	159	148	253,5
Mètres linéaires éliminés	20	78,27	234

PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le service Info Doc Archives a activement participé aux journées du patrimoine, en créant une exposition intitulée « Terre, Pierre, Béton ». Cette exposition présentait des textes agrémentés de documents d'archives, de documents iconographiques, des films, ainsi que des objets prêtés par le musée de Bourgoin-Jallieu et celui de Saint-Quentin-Fallavier. Étaient aussi proposés pour ces journées des animations, des jeux et des ateliers pour le grand public.

Après un mois d'exposition au Centre Simone-Signoret, l'exposition a été présentée trois semaines au collège René-Cassin à Villefontaine, trois semaines au Centre administratif de la CAPI et tournera dans divers lieux en 2015. Cette exposition est le fruit d'un travail collectif, archives, doc et point info doc.



7 « cafés archives »

1 070 diapos numérisées

15 participants

VALORISATION D'UN FONDS DIAPOSITIVES

Suite à la disparition de l'EPANI, en 2012, le fonds de diapositives de l'EPANI a été transféré à la CAPI. Afin de valoriser ce fonds, des événements réguliers, « les cafés archives » ont été mis en place : composés d'agents du service Info Doc et de bénévoles (anciens agents SAN et EPANI, anciens élus), ces petits groupes de travail se sont réunis tous les mois pour identifier les 6 000 diapositives léguées. Les plus intéressantes pour l'histoire de la ville nouvelle ont été numérisées. L'objectif de cette démarche est la conservation des supports et leur communication par une mise en ligne sur une page dédiée, lorsque le travail sera terminé.

➤ SYSTÈMES D'INFORMATION

Forte de 12 collaborateurs, et dans le cadre d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information, la nouvelle DSI mutualisée mène actuellement une réflexion globale pour assurer une qualité :

- > de service optimale aux utilisateurs (démarche qualité, dématérialisation des procédures, réponse adaptée aux besoins exprimés par les services utilisateurs) ;
- > de cohérence des données publiques (urbanisation du système d'information, observation et évaluation des politiques publiques, mise en œuvre d'outils décisionnels) ;
- > d'administration électronique au service du citoyen (carte de vie quotidienne, gestion de la relation citoyenne, portail famille).



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2014) : 12 ETP



INDICATEURS

	2010	2012	2014
Nombre de postes informatiques CAPI (fixes + portables + clients légers)	395	440	454
Nombre de postes informatiques (Bourgoin-Jallieu)	NC	NC	327
Nombre de postes informatiques (La Verpillère)	NC	NC	90
Nombre de tablettes CAPI	NC	NC	90
Nombre de téléphones fixes (ligne internes) CAPI	510	550	580
Nombre de téléphones fixes (lignes externes) CAPI	300	300	300
Nombre de téléphones portables CAPI	165	198	234
Nombre total de demandes d'assistance	NC	NC	6136

CONSTITUTION D'UNE DSI MUTUALISÉE

Dans le cadre du schéma de mutualisation, en 2014, la DSI CAPI a proposé ses services aux communes de la CAPI. Suite à une étude des besoins et demandes des communes, la CAPI a d'une part constitué une direction des Systèmes d'Information mutualisée sous la forme d'un service commun. Ce dernier regroupe aujourd'hui, outre la CAPI, les communes de Bourgoin-Jallieu (27 000 habitants) et de La Verpillière (6 400 habitants). D'autre part, elle a acté le développement des offres de services mutualisés pour les autres communes de l'agglomération non adhérentes au service commun.

Que ce soit dans le cadre du service commun ou dans le cadre des prestations, la mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes permet de répondre à des besoins qui n'auraient pas pu être satisfaits autrement. En 2014, la priorité a été la structuration et la mise en route du service commun. Les prestations de services aux communes ont été réalisées pour les demandes urgentes (ex : PESV2 nouvelle norme comptable de dématérialisation). Elles seront développées dès 2015.

12 collaborateurs



80 cartables numériques déployés

DÉMATÉRIALISATION

S'inscrire dans une logique de développement durable en réduisant la consommation de papier, faire gagner du temps, améliorer la communication, refondre et améliorer des processus de gestion interne... Ce sont autant d'objectifs auxquels répondent les processus de dématérialisation. La démarche se poursuit et en 2014, les principales actions réalisées ont été :

- > **la mise en place du cartable numérique** : un « cartable numérique » (ordinateur ou tablette équipés d'outils informatiques adaptés) a été fourni à l'ensemble des élus communautaires (voir détail service des assemblées) ;
- > **la mise en œuvre d'une gestion dématérialisée du courrier** : suite à l'installation du logiciel et à la formation (gérée en interne) de tous les acteurs concernés, les courriers entrants sont aujourd'hui scannés et envoyés dans les services en version dématérialisée, ce qui permet des délais d'acheminement réduits, des destinataires multiples sans copies, des options d'annotations et commentaires... ;
- > **la mise en place du PESV2 (protocole d'échange standard 2^e version)** : le PESV2 est un protocole de dématérialisation des données entre les services et le Trésor Public. La DSI a accompagné sa mise en œuvre. Une partie des pièces sont communiquées au Trésor Public de manière dématérialisée. La démarche se poursuivra en 2015.





GLOSSAIRE

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADERLY Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise

ADIE Association pour le Droit à l'initiative Économique

ADIL Association Départementale pour l'Information et le Logement

AEPI Agence d'Études et de Promotion de l'Isère

AGEDEN Association pour la GEstion Durable de l'Énergie

ALUR loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ANRU Agence National de Renouvellement Urbain

APIE Association Porte de l'Isère Environnement

ASSFAM Association Service Social FAMILIAL Migrants

ASV Atelier Santé Ville

ASTUS Construction ASsemblages et USages	CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	IME Institut Médico-Éducatif
CABEE Capitalizing Alpine Building Evaluation Experiences (programme européen)	CTEF Contrat Territorial Emploi Formation	NTIC Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
CAE Contrat d'accompagnement dans l'emploi	CTP Comité Technique Paritaire	MA Multi-accueil
CAF Caisse d'Allocations Familiales	CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale	MAPA MArché à Procédure Adaptée
CAMSP Centre d'Action MédicoSociale Précoce	DAE Défibrillateurs Automatisés Externes	MAPIC MArché International des Professionnels de l'Immobilier de Commerce
CAO Commission d'Appel d'Offres	DGA Direction Générale Adjointe	MIPIM Marché International des Professionnels de l'IMmobilier
CAPI Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	OIN Opération d'Intérêt National
CCAR Cellule de Coordination et d'Accompagnement au Reclassement	DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	DSC Dotation de solidarité communautaire	PAD Plan d'Aménagement Durable
CCI Chambre de Commerce et d'Industrie	DSI Direction des systèmes d'information	PCET Plan Climat Énergie Territorial
CCVT Communauté de Communes des Vallons de la Tour	DSP Délégation de Service Public	PDA Plan de Déplacement Administration
CDDRA Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes	DTA Directive Territoriale d'Aménagement	PDE Plan de Déplacement d'Entreprise
CDG Centre De Gestion	EPANI Établissement Public d'Aménagement Nord-Isère	PDIE Plan de Déplacement Inter-Entreprises
CEP Conseil en Énergie Partagé	EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	PDIR Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
CHS Comité d'Hygiène et Sécurité	ENS Espaces Naturels Sensibles	PDU Plan de Déplacements Urbains
CHSCT Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail	EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale	PIC Pôle Innovation Constructive
CLH Commission Locale pour l'Habitat	EPORA Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes	PIL'ES Pôle d'Intelligence Logistiques Europe du Sud
CLSM Conseil Local de Santé Mentale	ERP Établissements Recevant du Public	PIMM'S Point Information Médiation Multi-Services
CNDS Centre National pour le Développement du Sport	ESS Économie Sociale et Solidaire	PLEA Plan Local d'Éducation Artistique
CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale	ETP Équivalent Temps Plein	PLH Programme Local de l'Habitat
COHNI COordination de l'Hébergement Nord-Isère	FIPHFP Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	PLU Plan Local d'Urbanisme
COS Comité d'Œuvres Sociales	FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	PMR Personne à Mobilité Réduite
COT Contrat d'Objectifs Territorialisés	FUI Fonds Unique Interministériel	PME Petites et Moyennes Entreprises
	GPRA Grand Projet Rhône-Alpes	POHI Pôle d'OrientatIon et d'Hébergement d'insertion du Nord-Isère
		PPI Plan Pluriannuel d'Investissement

- RAIT** Rhône-Alpes Isère Tour
- RAM** Relais Assistante Maternelle
- REI** Réseau Entreprendre Isère
- RH** Ressources Humaines
- RNR** Réserve Naturelle Régionale
- RUL** Région Urbaine de Lyon
- SAE** Stratégie d'Accueil des Entreprises
- SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SAGAV** Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage Nord-Isère
- SAN** Syndicat d'Agglomération Nouvelle
- SATIN** Syndicat pour l'Aménagement du Territoire de l'Isère du Nord
- SARA** Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes
- SCANIDA** Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'agglomération Nouvelle de l'Isle D'Abeau
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- SIEC** Salon du Retail et de l'Immobilier Commercial
- SIMI** Salon de l'immobilier d'entreprise
- SITL** Semaine Internationale du Transport et de la Logistique
- SMAC** Scène de Musiques Actuelles
- SMND** Syndicat Mixte du Nord Dauphiné
- SMT** Syndicat Métropolitain des Transports de l'aire urbaine lyonnaise
- SRCE** Schéma Régional de Cohérence Écologique
- STEP** Station d'Épuration des eaux usées
- TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TIC** Technologies de l'Information et de la Communication
- TIP** Titre Interbancaire de Paiement
- TEPOS** Territoire à Énergie POSitive
- TMS** Troubles Musculo-Squelettiques
- TPE** Très Petite Entreprise
- VAE** Vélo à Assistance Électrique
- ZAC** Zone d'Aménagement Concertée
- ZAE** Zone d'Activité Économique

**Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère (CAPI)**

17 avenue du Bourg – BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :

Jean Papadopulo

Directrice de la Rédaction :

Yasmina Hattabi

Rédaction :

Les services CAPI / Morgane Flety

Création graphique, mise en page :

Ligne Ovale, 38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr

Impression :

Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu

Crédits photos :

CAPI – Services : Communication,
Infrastructures, Logement, Ressources
Humaines, Économie,
CAPI – Christian CHEVALLIER,
Fotolia.com, Aéroport Lyon Saint-
Exupéry, Pôle Métropolitain, MobilEmploi
73, CSBJ Rugby, ViennAgglo, Saint-
Étienne Métropole, GPRA Nord-Isère
Durable, ADEME, PCET, SMND, SARA,
Rhône-Alpes Isère Tour

Vues aériennes :

ULM38/Michel Viriot

Iconographie :

Service Communication CAPI, Atelier
Chose, Comète, Couleurs FM, Ligne
Ovale, GPRA Nord-Isère Durable, Syndicat
Métropolitain des Transports de l'aire
urbaine lyonnaise, Pôle métropolitain,
Et pourquoi pas la lune, ADEME, Région
Rhône-Alpes, CRESS, Rhône-Alpes Isère
Tour, Raphaël Rubod Designer, Novius,
Fotolia.com, Les Abattoirs



CAPI

➤ Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592

38 081 L'Isle d'Abeau Cedex



Badinières, Bourgoin-Jallieu, Châteauvilain, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Écluse, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin de la Tour, Succieu, Vaulx-Milieu, Villefontaine